
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarantième séance – Mercredi 7 février 2018, à 20 h 45

Présidence de M. Jean-Charles Lathion, président

La séance est ouverte à 20 h 45 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M. Guillaume Barazzone*, conseiller administratif, *M^{me} Maria Casares* et *M. Olivier Wasmer*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *M^{me} Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 25 janvier 2018, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 6 février et mercredi 7 février 2018, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

4. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu la pétition suivante, qui est renvoyée à la commission des pétitions:

- P-379, «Des allocations, pas des aumônes!».

Le président. Nous sommes nantis d'une motion d'ordonnancement de M. Rémy Pagani qui concerne le point 14 de l'ordre du jour, la proposition PR-1243 sur la plaine de Plainpalais. Monsieur Pagani, je vous laisse vous exprimer à ce sujet.

M. Rémy Pagani, maire. Oui, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je prends 30 secondes pour vous dire que j'aimerais bien que la proposition PR-1243 relative à la plaine de Plainpalais soit discutée ce soir si c'était possible, Monsieur le président. Parce que, si vous

Proposition: replantation d'arbres et travaux
d'aménagements sur la plaine de Plainpalais

le jugez utile, on doit encore planter les arbres... c'est une question de saison qui nous préoccupe. Merci de faire droit à cette demande.

Le président. Vous avez donc proposé que ce sujet soit traité avant les urgences, je vous rappelle qu'il y a quatre urgences seulement ce soir. Je vais mettre au vote la motion d'ordonnancement avant les urgences. Je fais voter la proposition de M. Pagani de traiter le point 14 avant les urgences.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la proposition PR-1243 est acceptée par 34 oui contre 17 non (1 abstention).

5. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 13 juin 2017 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 352 680 francs destiné à replanter les arbres abattus pour des raisons sanitaires et de sécurité à la fin de l'année 2016, ainsi qu'aux travaux d'aménagements en découlant sur l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais, côté avenue du Mail (PR-1243 A)¹.

Rapport de M. Pierre Scherb.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions le 26 juin 2017. Elle a été traitée sous la présidence de M^{me} Jannick Frigenti Empana le 20 septembre et le 4 octobre 2017. Les notes de séances ont été prises par M. Daniel Zaugg, que le rapporteur remercie chaleureusement.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

¹ Proposition, 708.

Proposition: replantation d'arbres et travaux
d'aménagements sur la plaine de Plainpalais

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 352 680 francs destiné à replanter les arbres abattus pour des raisons sanitaires et de sécurité à la fin de l'année 2016, ainsi qu'aux travaux d'aménagements en découlant sur l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais, côté avenue du Mail.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 352 680 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie avec le crédit ouvert par la délibération PR-994 du 19 janvier 2016.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Séance du 20 septembre 2017

Audition de M. Rémy Pagani, maire, en charge du Département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département, M. Nicolas Betty, chef du Service du génie civil et M. Sébastien Alphonse, adjoint de direction au Service du génie civil

M. Pagani rappelle que la chute d'un marronnier de la plaine de Plainpalais survenue en 2016 a déclenché toute une série d'expertises organisées par le Service des espaces verts (SEVE). Une première expertise a révélé le mauvais état de santé de plusieurs arbres. Le SEVE a donc sollicité une autorisation d'abatage et les végétaux jugés à risque ont été coupés quelques jours plus tard. Un examen ultérieur a mis en évidence des risques mécaniques importants pour 34 autres arbres. Une expertise complète faite le 14 octobre 2016 a conclu que ces 34 arbres, situés sur tout le pourtour de la plaine de Plainpalais, comportaient des risques pour la population. L'autorisation cantonale a permis l'abatage de ces arbres supplémentaires. Depuis ces travaux, la partie de la plaine de Plainpalais qui longe l'avenue du Mail souffre d'un manque de cohérence paysager. Largement dépourvue de plantations, cette portion doit être réaménagée.

M^{me} Charollais indique que la phase 4 est actuellement en cours de travaux du côté de l'avenue Henri-Dunant et de l'avenue du Mail. Cette étape consiste à installer divers équipements dans le secteur des marchés et à compléter les plantations

Proposition: replantation d'arbres et travaux
d'aménagements sur la plaine de Plainpalais

le long de l'avenue du Mail. Le chantier concerne le réaménagement complet du mail périphérique du secteur du marché alimentaire et un aménagement partiel du reste de l'allée périphérique (côté avenue du Mail). L'allée possède là un revêtement en bitume qui comble le vide entre le mail et la partie centrale déjà réalisée. Pour avancer le chantier, les marchés ont été transférés du côté de l'avenue du Mail.

En parallèle à ces travaux réalisés dans le cadre du crédit voté, une première coupe d'arbres a eu lieu le 8 septembre 2016. Le SEVE a procédé à l'abattage de 16 arbres, après la réalisation d'une expertise par des mandataires indépendants. Une partie de ces arbres se trouve dans le périmètre en cours de travaux. Ils seront remplacés dans la phase en cours. Trois autres arbres ont été coupés dans d'autres secteurs. Certains des 34 arbres abattus en octobre 2016 seront remplacés dans la phase en cours, tandis que d'autres se situent à des endroits sur lesquels il n'y a actuellement pas de travaux prévus. Sur les 50 arbres qui ont été abattus, 31 se trouvent en dehors du périmètre de la phase 4, sur l'avenue du Mail, qui reste ainsi dépourvue de plantations sur de larges portions. Ces 31 arbres font l'objet d'une demande de replantation de la part de la Direction générale de l'agriculture et de la nature (DGAN). La présente demande de crédit a ainsi pour objet la plantation d'arbres afin de combler les vides laissés par l'abattage de ces 31 arbres le long de l'avenue du Mail. Le principe du réaménagement présenté dans cette proposition concerne deux secteurs, à savoir la zone sud de l'avenue du Mail et la zone située en face des terrains de pétanque. En complétant ces secteurs, les plantations permettront d'aboutir à une configuration cohérente. Il semble logique de concentrer les interventions sur des secteurs plutôt que de planter des arbres en ordre dispersé, aux endroits où ils ont été abattus. Une telle opération n'aurait pas été pertinente, d'autant plus que le projet actuel a modifié les largeurs des allées. Il conviendra donc de garantir les conditions de replantation imposées par l'autorisation d'abattage. Ces conditions assureront la bonne reprise et la longévité des plantations. Sur la base de la phase 4 actuellement en travaux, le projet propose également la mise en place d'un nouvel éclairage et du mobilier urbain tel que bancs, fontaines et poubelles. Le coût total hors taxe des travaux s'élève à 1 853 880 francs. Si l'on intègre la TVA, les intérêts intercalaires et les prestations du personnel en faveur des investissements, le coût total de la délibération s'élève à 2 352 680 francs. Le démarrage des travaux est souhaité dans la continuité des travaux d'aménagements des allées périphériques de la phase 4 actuellement en cours de travaux du côté de l'avenue Henri-Dunant.

Questions-réponses

Sur question d'un commissaire, M. Betty explique que le chantier est en train de finaliser les réseaux pour l'alimentation des bornes fontaines. A partir du 15 octobre, cette opération sera suivie par la plantation des arbres. Les

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2018 (soir)
Proposition: replantation d'arbres et travaux
d'aménagements sur la plaine de Plainpalais

terrassements ont déjà commencé du côté de l'avenue du Mail, le long des terrasses de pétanque.

Un commissaire se rappelle que le projet d'origine prévoyait l'abattage et le replantage des arbres et se demande où est passé l'argent du crédit voté.

M. Pagani lui rappelle que la demande de crédit de 11,8 millions de francs prévoyait de couper tous les arbres. Face à l'accueil du projet par le Conseil municipal, le département des constructions et de l'aménagement (DCA) a décidé de transporter 46 arbres au Bout-du-Monde. Alors que le corps électoral a validé le projet à 64 millions de francs, plusieurs arbres ont posé des problèmes de sécurité. Dès lors que ces arbres ont été abattus, la Ville doit reboucher les trous. Le projet présenté répond à cette situation. La plaine de Plainpalais est de plus en plus fréquentée. Le pari de fond est remporté puisque cette place est fortement sollicitée par la population. Les arbres qui ont été plantés il y a cinq ans ont déjà commencé à se déployer.

Sur question d'un commissaire, M. Betty indique que le SEVE plantera des micocouliers, des chênes, des tilleuls et des merisiers. Ces arbres seront plantés dans les meilleures conditions possibles dans un milieu urbain. Il est prévu d'aménager des fosses de plantation avec un mélange de terre-pierre et de terre végétale. Les espacements entre chaque arbre et l'intégration d'un arrosage semi-automatique devraient garantir le développement des végétaux. Toutes les conditions imposées par la DGAN sont respectées.

M. Pagani confirme, sur question d'un commissaire, que le replantage des arbres répond bien à une obligation légale. Les arbres seront plantés pour poursuivre le projet. Par ailleurs, l'architecte chargé de cette opération est le même que celui qui a été mandaté pour mettre en œuvre la phase 4, cela conformément au projet et aux conditions formulées par l'autorisation de replantage. Une éventuelle remise de ces travaux risque d'entraîner la Ville dans un conflit juridique avec le mandataire actuel (voir l'autorisation de construire en annexe).

M^{me} Charollais ajoute que l'obligation de replanter correspond à une obligation de le faire selon le projet d'aménagement de la plaine de Plainpalais. Les interventions permettront aux mandataires d'avancer dans le projet initial.

Un commissaire note que le replantage des arbres selon le projet initial va à l'encontre du vote de la population. L'aménagement de trois rangées d'arbres a été refusé lors de la dernière votation. Or, la proposition PR-1243 détourne cette décision. Au lieu de placer les nouveaux arbres selon une nouvelle configuration, le DCA aurait meilleur temps de replanter les arbres aux emplacements d'origine.

M. Pagani soulève que les conditions de replantage ne permettent pas d'intervenir à moindre coût sur les emplacements initiaux. La qualité de l'aménagement est largement tributaire de la bonne reprise et de la longévité des plantations.

Proposition: replantation d'arbres et travaux
d'aménagements sur la plaine de Plainpalais

La proposition PR-1243 répond à cette situation. Par ailleurs, le DGAN laisse au DCA le choix de remplacer les arbres soit aux emplacements d'origine, soit dans le cadre du projet. Le DCA a trouvé plus pertinent de compléter les zones de la phase 4 actuellement en travaux, mais le Conseil municipal peut décider de replanter les arbres aux mêmes endroits. Toutefois, cette opération aurait un coût.

Sur question d'un commissaire, M^{me} Charollais explique que les mandataires disposent d'un contrat de groupe qui comprend toutes les prestations d'ingénieurs civils et d'architectes, raison pour laquelle leurs honoraires sont présentés en un seul bloc (voir les détails des prestations fournies par les mandataires ci-dessous).

| | |
|---|---------------|
| <i>Précisions concernant les honoraires mandataires</i> | Fr. (HT) |
| Honoraires architecte | 62 000 |
| Honoraires ingénieur civil | <u>75 000</u> |
| Total | 137 000 |

M^{me} Charollais explique au même commissaire que le SEVE ne dispose pas de suffisamment de spécialistes qui pourraient prendre en charge les soins des arbres transplantés, ainsi que l'entretien des arbres plantés. Quant aux prestations du personnel en faveur des investissements, M^{me} Charollais relève que ce travail correspond au suivi des dossiers par l'administration. Le ratio forfaitaire de 4% représente le report des charges budgétaires sur les crédits d'investissement.

M. Pagani explique sur demande d'un commissaire que la Ville a reçu une autorisation générale de couper tous les arbres et que l'abattage en urgence d'arbres en mauvais état sanitaire a fait l'objet d'une seconde autorisation. Cette dernière stipule que les arbres abattus doivent être replantés au même endroit ou sur des emplacements prévus dans le cadre du projet d'aménagement de la plaine de Plainpalais.

M. Pagani rappelle que la Cour des comptes a relevé des problèmes de fonctionnement au sein du DCA dans son rapport sur la plaine de Plainpalais. Elle a relevé que le traitement des dossiers au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité puis au Service du génie civil n'était pas optimal. Pour pallier cette situation, le DCA a décidé de créer un nouveau service qui se nommera Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité, pour suivre les projets de manière transversale. Il évitera le traitement hétérogène des dossiers. Approuvée à une large majorité par le personnel des deux services existants, la nouvelle entité sera effective à partir du 1^{er} janvier 2018. Le personnel ne va pas subir de conséquences négatives inhérentes à cette situation.

Un commissaire conclut qu'il y aura inflation de charges, ce que M. Pagani réfute. La création du nouveau service n'augmentera pas la charge de travail du

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2018 (soir)
Proposition: replantation d'arbres et travaux
d'aménagements sur la plaine de Plainpalais

personnel. L'enjeu de cette opération est d'optimiser la mise en œuvre et le suivi des projets. Le nouveau service bénéficiera d'une codirection. M. Betty dirigera le pôle de l'ingénierie et une collaboratrice se chargera des questions d'aménagement. Les compétences des collaborateurs ne sont absolument pas remises en cause, mais on peut se réjouir de l'efficacité du DCA.

M^{me} Charollais ajoute que les cinq services du DCA passent à quatre.

M. Pagani relève qu'il ne s'agit pas de concentrer des adjoints dans un secteur. Les personnes chargées de piloter un projet iront chercher les adjoints qui disposent des compétences demandées.

Une commissaire souhaite connaître le taux d'absentéisme du DCA par service, information que M. Pagani promet de fournir.

Sur question d'un commissaire, M^{me} Charollais indique que la procédure de nomination d'un codirecteur du nouveau service est en cours.

Un commissaire souhaite recevoir le rapport de la Cour des comptes. M. Pagani l'informe qu'il est disponible sur internet dans la rubrique relative à la plaine de Plainpalais.

La commission remercie les auditionnés de leur venue.

Un commissaire s'étonne que l'autorisation d'abattage contraigne la Ville à replanter les arbres dans le même périmètre. Il souhaite auditionner des représentants du Canton.

La présidente propose d'attendre la réception de l'autorisation d'abattage qui peut expliquer les raisons de cette demande et de mettre éventuellement au vote cette audition ultérieurement.

Séance du 4 octobre 2017

La présidente ouvre la discussion sur les réponses envoyées à la commission des travaux et des constructions.

Un commissaire rappelle que le Parti libéral-radical était contre le projet de réaménagement de la plaine de Plainpalais au tout début du processus. Par la suite, il a décidé de voter pour le restant du crédit demandé. Or, M. Pagani a choisi de modifier le projet en cours de route. Au lieu de maintenir sa ligne politique, le magistrat a préféré se plier aux exigences des associations qui s'opposaient à l'abattage des arbres. Au final, le peuple a voté en faveur de la rénovation des trois quarts de la Plaine. Dès lors, le Parti libéral-radical a décidé de ne plus voter un franc pour le replantage des arbres abattus. Il est temps que les personnes qui se sont opposées aux abattages prennent leurs responsabilités.

Proposition: replantation d'arbres et travaux
d'aménagements sur la plaine de Plainpalais

Le même commissaire relève que, s'il est vrai que l'autorisation cantonale stipule que les arbres doivent être replantés pour un montant d'au moins 540 000 francs, il est tout aussi vrai que le magistrat n'a pas demandé l'avis du Conseil municipal sur l'abattage des arbres. On peut aussi s'interroger sur le souhait du Canton de replanter les arbres au même endroit que ceux qui ont été abattus. Dans tous les cas, le Parti libéral-radical votera contre la proposition PR-1243.

Un commissaire ajoute que le service en question n'avait qu'à exercer la caution de la Ville pour le montant des arbres litigieux.

Un commissaire comprend les remarques du Parti libéral-radical. Cela dit, il serait dommage de laisser la plaine de Plainpalais telle quelle. Les riverains méritent que cet espace soit convenablement aménagé. Ainsi, le Parti socialiste votera en faveur du replantage des arbres.

Un commissaire constate que le projet de réaménagement de la plaine de Plainpalais constitue le plus bel exercice de saucissonnage dans l'histoire récente de la Ville de Genève. Le cumul des propositions a fini par rendre le projet extrêmement onéreux. Des études phytosanitaires avaient été demandées à plusieurs reprises avant de procéder aux abattages. Le pouvoir exercé par le magistrat à ce sujet est regrettable dans la mesure où le Mouvement citoyens genevois n'a pas la certitude que l'ensemble des arbres abattus étaient en mauvaise santé.

Une commissaire relève que son groupe est extrêmement divisé sur la question. Elle préfère s'abstenir et laisser décider le caucus de la position des Verts sur ce projet.

Un commissaire ne conteste pas l'injonction du Conseil d'Etat relative au replantage des arbres. En revanche, il est surprenant que la Ville ait l'obligation de replanter les arbres au même endroit. De plus, les coûts du projet sont pharamineux. Ainsi, l'Union démocratique du centre votera contre la proposition PR-1243.

Une commissaire admet qu'elle ne comprend plus rien à la situation actuelle. En ce sens, le Parti démocrate-chrétien s'abstiendra de voter la proposition PR-1243 pour le moment.

Un commissaire s'offusque que le Parti libéral-radical essaie de faire croire que les problèmes de la Plaine incombent à M. Pagani. Le magistrat a toujours milité pour terminer l'aménagement global de ce périmètre. Cela étant précisé, le groupe Ensemble à gauche souhaite attendre le caucus pour prendre position sur la proposition PR-1243.

Un commissaire propose d'attendre les caucus de chaque parti avant de procéder au vote de la proposition PR-1243. Cette proposition est refusée par la majorité de la commission.

5474

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2018 (soir)
Proposition: replantation d'arbres et travaux
d'aménagements sur la plaine de Plainpalais

Votes

La présidente met au vote la proposition PR-1243.

Par 6 non (2 MCG, 1 UDC, 3 LR) contre 4 oui (S) et 4 abstentions (1 DC, 1 Ve, 2 EàG), la proposition est refusée.

- Annexes:*
- autorisation abattage 2011
 - autorisation abattage 2016
 - présentation Powerpoint replantation des arbres abattus en 2016

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2018 (soir)
Proposition: replantation d'arbres et travaux
d'aménagements sur la plaine de Plainpalais

5475

→ DA

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
OFFICE DE L'URBANISME - DIRECTION DES AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

AUTORISATION DE CONSTRUIRE

| | | |
|--|---|--|
| REQUERANT VILLE DE GENEVE Service de l'aménagement urbain et de la mobilité 25, rue du Stand 1204 Genève | MANDATAIRE: DES AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE VILLE DE GENEVE Service de l'aménagement urbain et de la mobilité Reçu le: 11. 05. 2011 | DOSSIER N° DD 99253/ 2 - 1 PROPRIETAIRE DE LA PARCELLE VILLE DE GENEVE |
| PARCELLE 578 | FEUILLE 32 | COMMUNE Genève-Plainpalais |
| ADRESSE DE L'OBJET Plaine de Plainpalais | DESCRIPTION DE L'OBJET (réaménagement de la plaine de Plainpalais) - espaces de jeux - réfection et élargissement du mail périphérique | |

N/Réf: 2.mm

Vu : le projet n° 6 du 15.02.11; l'autorisation d'abattage d'arbres délivrée ce jour par le département compétent; les corrections manuscrites des plans par le mandataire du 18.04.11;

Vu la requête précitée,
le département accorde l'autorisation sollicitée, conformément aux plans acceptés et aux conditions suivantes:

1. Les droits des tiers sont réservés, ainsi que les voies de recours prévues par la loi.
2. Demeure réservé l'examen, par les autorités compétentes, de toute demande d'autorisation qu'implique, en particulier, à teneur des législations fédérale et cantonale, l'exploitation ou l'utilisation, conformément à leur destination, des constructions ou installations présentement autorisées.
3. Toutes les dispositions de la loi, du 14 avril 1988, sur les constructions et les installations diverses et de son règlement d'application du 27 février 1978 doivent être observées.
4. La présente autorisation complémentaire n'a pas pour effet de prolonger la validité de l'autorisation initiale.
5. Les conditions figurant dans le(s) préavis ci-joint(s) doivent être strictement respectées et font partie intégrante de la présente autorisation. (Police de feu du 07.05.10; Commission consultative des arbres du 22.11.10).
6. Les constructions et/ou installations présentement autorisées ne pourront être occupées ou utilisées à un titre quelconque avant le dépôt au département d'un dossier de plans conformes à l'exécution et de l'attestation officielle globale de conformité, jointe en annexe, établie par le mandataire professionnellement qualifié, cas échéant le requérant, dans les cas prévus par les articles 2, alinéa 3, phrase 2, et 6 LCI (cf. art. 7 al. 1 à 3 LCI).
7. Veuillez fournir un protocole de transplantation complet, répondant aux directives cantonales en la matière, au DGNP, pour validation préalable, au 15 juin 2011. Ceci conformément aux engagements pris par la SEVE, selon courriel du 21 mars 2011.
8. Les réserves figurant sur la présente autorisation priment sur les plans visés *ne varietur*.
9. Les dispositions nécessaires doivent être prises pour qu'un jeu de plans timbrés NE VARIETUR, comportant l'éventuelle occupation du domaine public, soit en permanence tenu à disposition sur les lieux du chantier.

5476

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2018 (soir)
Proposition: replantation d'arbres et travaux
d'aménagements sur la plaine de Plainpalais

page 2

NB : L'attention du requérant est attirée sur le fait que l'exportation de déchets de chantier et des matériaux d'excavation est soumise à des conditions d'autorisations particulières. Hotline déchets de chantier du GESDEC : 022 546 70 80.

No bordereau(x) annexe(s): 4 + 2 jeux de plans

Genève, le 6 mai 2011

Nous attirons votre attention sur le fait que la présente autorisation peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de première instance, adresse : 4, rue Ami-Lullin, case postale 3688, 1211 Genève 3, dans un délai de 30 jours conformément à l'article 62 et sous réserve de l'article 63 de la loi sur la procédure administrative. Le requérant qui entreprendrait les travaux avant l'échéance de ce délai le ferait à ses risques et périls, le dépôt d'un recours ayant effet suspensif automatique, sous réserve des cas prévus à l'article 146 de la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI). La validité de la présente autorisation est liée à celle de l'autorisation principale conformément aux articles 4 alinéa 5 LCI et 10A alinéa 5 du règlement d'application de la LCI

DIRECTION DES AUTORISATIONS DE
CONSTRUIRE
Chef de Région


François VILLARS

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2018 (soir)
Proposition: replantation d'arbres et travaux
d'aménagements sur la plaine de Plainpalais

5477



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'intérieur et de la mobilité
Direction générale de la nature et du paysage

Requête n° 20101124-0
Liée à DD - 99253

Genève, le 6 - MAI 2011

DIM/DGNP
7, Rue des Batoirs
1205 Genève
Téléphone : 022 388 55 23

Ville de Genève / SEVE

case postale 2761
1211 Genève 2

ARBRES HORS FORET

Commune de Genève
Parcelle(s) n° : 578

Le département, vu votre requête en autorisation du 23 juillet 2010
à l'emplacement suivant : Plaine de Plainpalais

vous **accorde** l'autorisation d'abattre des arbres selon plan annexé à la requête.

aux conditions suivantes : Replanter des arbres de qualité, répondant aux directives cantonales en la matière, pour une valeur d'au moins CHF 540'000.00. Fournir à la DGNP un chiffrage du projet de plantation, selon l'image paysagère du PAP n° C301-1.

Les conditions figurant dans l'annexe ci-jointe font partie intégrante de l'autorisation d'abattage.

Emolument : Fr. 600.00
La facture suivra.

Référence n° : 54521198


POUR LE DEPARTEMENT
Direction générale de la nature et du paysage

Cette autorisation est valable deux années dès son entrée en force.
Elle peut faire l'objet d'un recours dans le délai de 30 jours à compter du lendemain de la date de publication de l'autorisation, auprès du Tribunal administratif de première instance (TAPI), rue Ami-Lullin 4, 1207 Genève (case postale 3888, 1211 Genève 3), téléphone n° 022 388 12 29/28.
Articles 7, 13 et 23 du règlement sur la conservation de la végétation arborée, du 27 octobre 1999 (L 4 05.04).
Les droits des tiers et voies prévues par la loi sont réservés.
Les réserves et observations éventuelles figurant en annexe font partie intégrante de la présente autorisation.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2018 (soir)
Proposition: replantation d'arbres et travaux
d'aménagements sur la plaine de Plainpalais



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'intérieur et de la mobilité
Direction générale de la nature et du paysage

DIM - DGNP
Rue des Battoirs 7
1205 Genève

Ville de Genève / SEVE
Case postale 2761
1211 Genève 2

Nr^of. : NHA/pco
☎ 022 388 55 22
Horaire de permanence téléphonique :
LU-MA-JE 08.00-12.00 heures

Genève, le 8 avril 2011

Concerne: Ville de Genève / Plaine de Plainpalais
N° de requête en abattage : 2010 1124 liée à la DD 99253/2

Les fosses de plantation devront être conformes aux directives cantonales en vigueur. L'Hepia devra être mandatée pour valider le mélange terre-pierres.

La DGNP devra être conviée à chaque phase de plantation, ainsi que pour valider le fond des fosses.

Les travaux d'abattage ne devront pas être entrepris durant la période de nidification.

Un protocole de transplantation complet, répondant aux directives cantonales en la matière, devra être fourni à la DGNP, pour validation préalable, au 15 juin 2011. Ceci conformément aux engagements pris par le SEVE, selon courriel du 21 mars 2011.



POUR LE DEPARTEMENT
Direction générale de la nature
et du paysage

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2018 (soir)
Proposition: replantation d'arbres et travaux
d'aménagements sur la plaine de Plainpalais

5479



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'environnement, des
transports et de l'agriculture
**Direction générale
de la nature et du paysage**

Requête n° 20161700-0
Liée à

Genève, le 24 octobre 2016

DETA/DGNP

7, Rue des Battoirs
1205 Genève
Téléphone : 022 388 55 23

Ville de Genève / SEVE
rue de Lausanne 118
1202 Genève

ARBRES HORS FORET Sans publication

Commune de Genève
Parcelle(s) n° : 578

Le département, vu votre requête en autorisation du 18 octobre 2016
à l'emplacement suivant : Plaine de Plainpalais

vous **accorde** l'autorisation d'abattre 32 marronniers et 2 ormes, selon plan annexé à la requête. V/Réf.:
SEV-A-16-092 (Art. 11)
aux conditions suivantes : Replanter 34 arbres sur le site, soit selon le projet et aux emplacements actuels, d'ici
le printemps 2017.

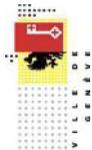
Choix des essences à proposer: tilia sp, celtis australis, prunus avium, quercus cerris,
quercus ilex, ulmus (à l'exemple des plantations déjà initiées).

Emolument : Fr. ---
La facture suivra.

Référence n° :

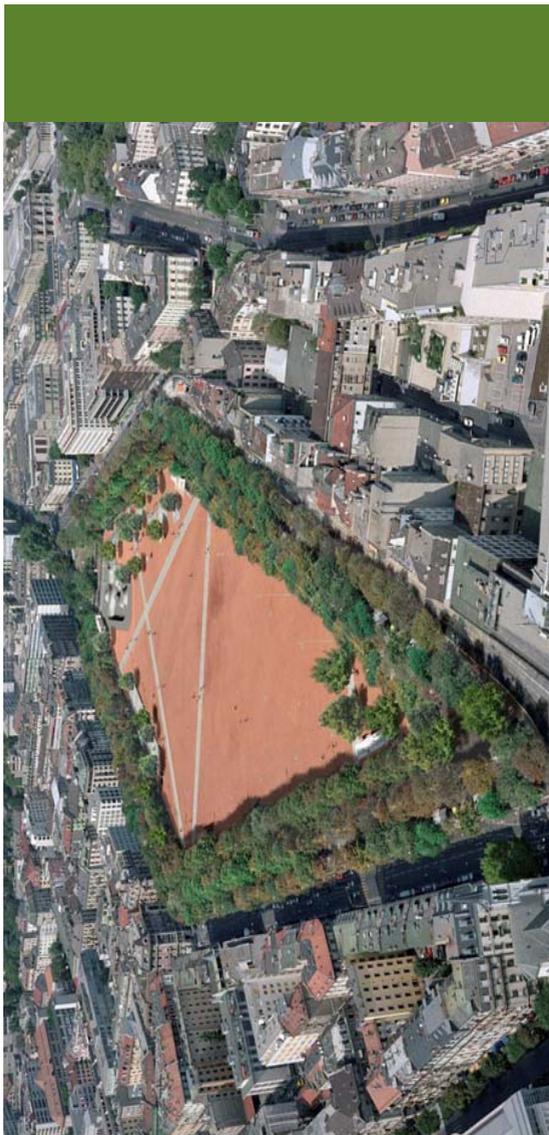
POUR LE DEPARTEMENT
Direction générale de la nature et du paysage

Cette autorisation est valable deux années dès son entrée en force.
Elle peut faire l'objet d'un recours dans le délai de 30 jours à compter du lendemain de la date de notification de
l'autorisation, auprès du Tribunal administratif de première instance (TAPI), rue Ami-Lullin 4, 1207 Genève
(case postale 3888, 1211 Genève 3), téléphone n° 022.388.12.20.
Les dispositions de l'art. 63 de la Loi sur la procédure administrative (LPA) E 5 10, du 12-09-1985, sont réservées.
Les droits des tiers et voies prévues par la loi sont réservés.
Les réserves et observations éventuelles figurant en annexe font partie intégrante de la présente autorisation.
La présente autorisation doit impérativement être en possession de la personne exécutant les travaux.



PLAINE DE PLAINPALAIS

PR N° 1243 – REPLANTATION DES ARBRES ABATTUS EN 2016

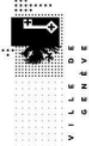




2.

SOMMAIRE

1. Rappel travaux en cours (phase 4)
2. Rappel abattages arbres de 2016
3. Aménagement proposé (compensation des arbres abattus)
4. Planning des travaux et estimation des coûts



3.

PHASE 4: TRAVAUX EN COURS
Planning des travaux



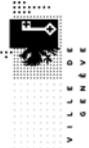
Étape 1 : a) Travaux de génie civil: **6 février 2017 au 6 novembre 2017**

b) Travaux de plantations, marquages, pose mobilier: **20 novembre au 22 décembre 2017**

Étape 2 : a) Travaux de génie civil: **4 septembre 2017 au 6 novembre 2017**

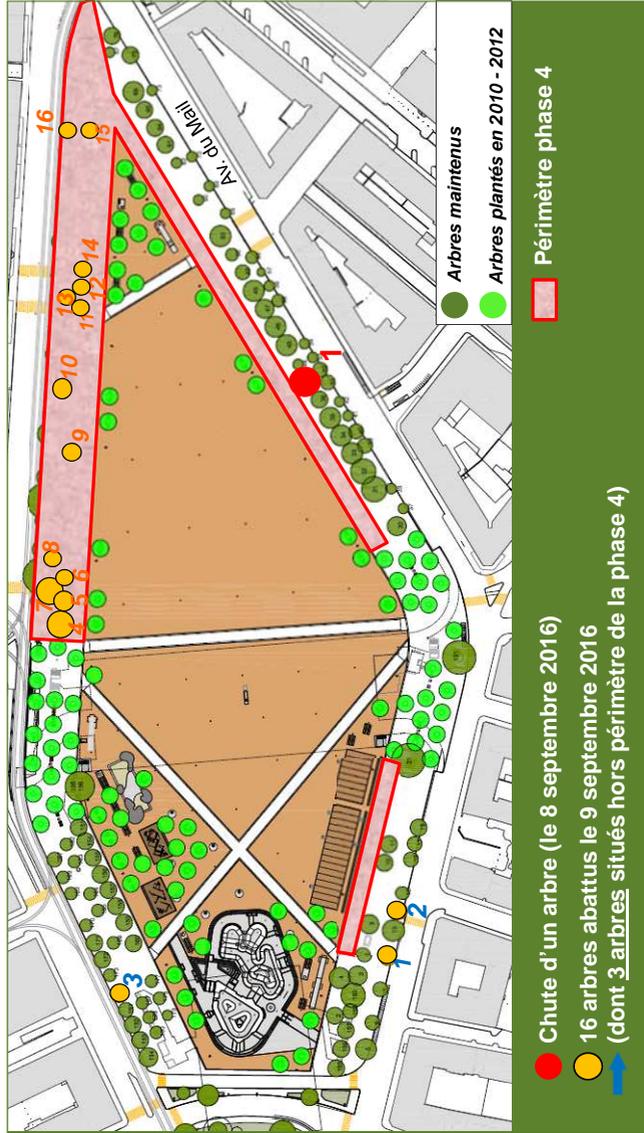
b) Travaux de plantations et marquages: **décembre 2017**

Étape 3 : **15 janvier 2018 au 15 avril 2018 (fin des travaux)**

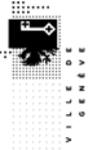


4.

ABATTAGES 2016
État septembre 2016



SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2018 (soir)
 Proposition: replantation d'arbres et travaux
 d'aménagements sur la plaine de Plainpalais



5.

ABATTAGES 2016
 État octobre 2016

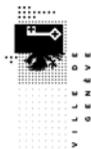




6.

ABATTAGES 2016
État au 1^{er} novembre 2016 (après abattages)





7.

ABATTAGES 2016**Bilan**

- Arbres abattus en septembre 2016 : 16 arbres

- Arbres abattus en octobre 2016 : 34 arbres

Total : 50 arbres abattus

dont 31 arbres situés en dehors du périmètre de la phase 4 actuellement en travaux

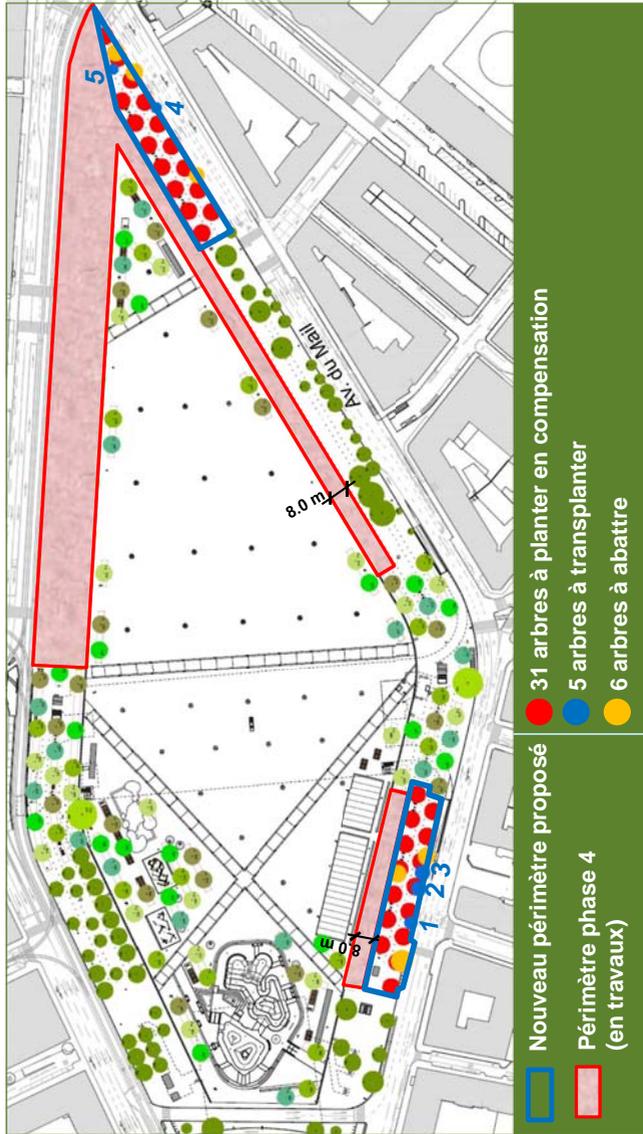
↑ Replantation de 31 arbres conformément aux directives de la DGAN,
tout en garantissant l'image finale du projet

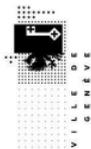


8.

AMÉNAGEMENT PROPOSÉ

Replantation d'arbres en compensation - Transplantations - Abattages

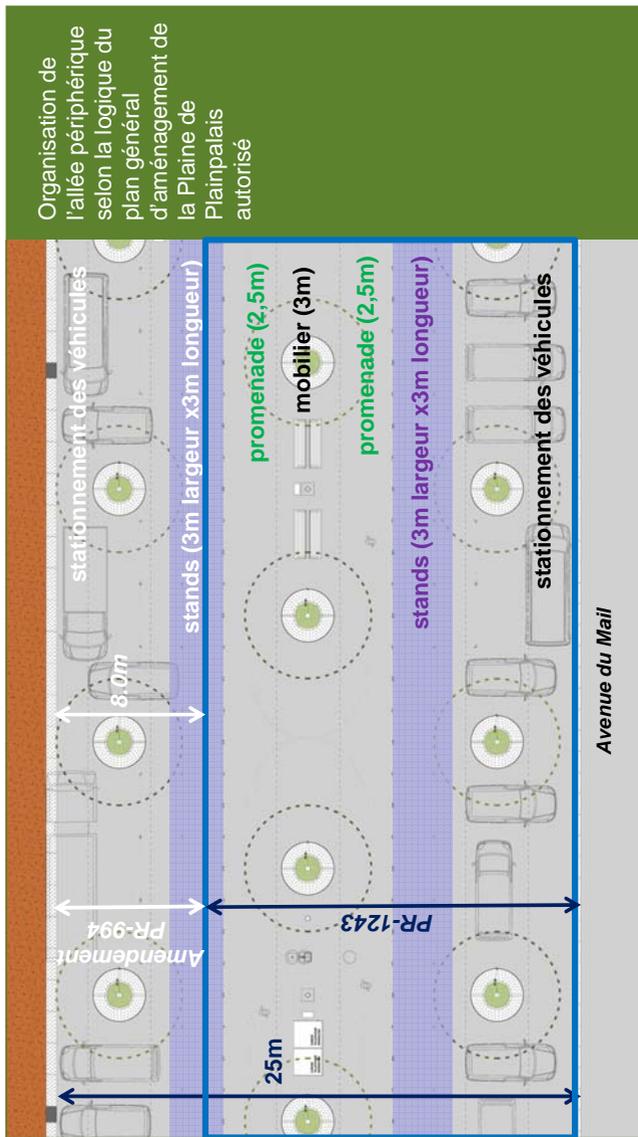




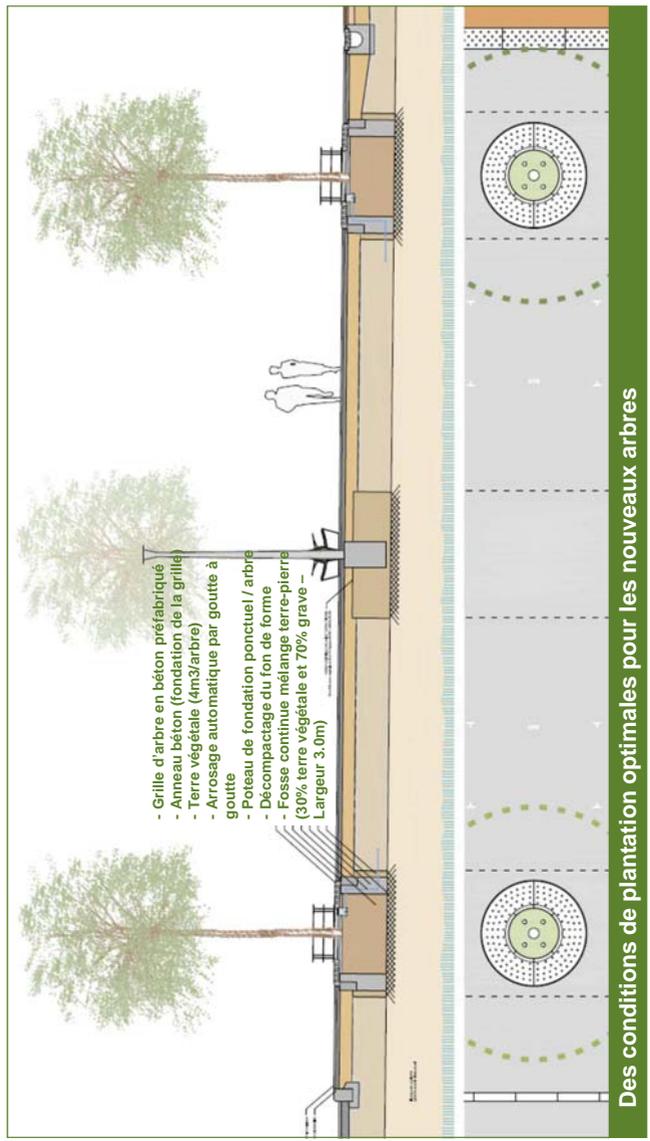
9.

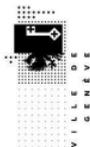
AMÉNAGEMENT PROPOSÉ

Plan général d'aménagement du mail



AMÉNAGEMENT PROPOSÉ
Plan général d'aménagement





11.

AMÉNAGEMENT PROPOSÉ

Résumé

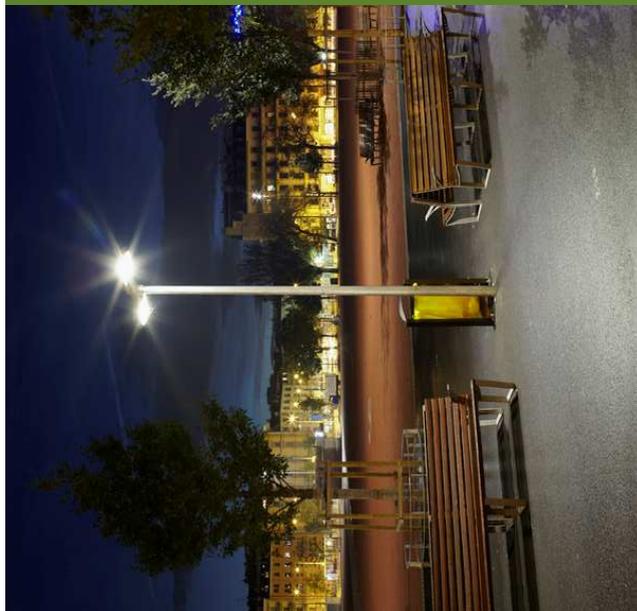
Des conditions de plantation idéales pour les arbres:

- Arbres plus espacés
- Fosses de plantations généreuses et reliées entre elles
- Protections métalliques circulaires autour des troncs
- Essences adaptées aux conditions locales: micocoulier, chêne, tilleul, merisier
- Système d'arrosage semi-automatique intégré
- Les zones prévues dans la présente demande de crédit s'inscrivent dans une logique de réflexion par rapport aux aspects altimétriques des allées périphériques.
- Des travaux d'électricité (éclairage public) ainsi que des travaux d'installations sanitaires (réseau pour nouvelles bornes hydrantes et pour les futures fontaines) sont prévus.
- Reprise (en partie) de la bordure existante le long de l'Avenue du Mail
- Gestion des eaux de surface

↑ Le réaménagement proposé vient donc compléter l'aménagement des allées périphériques actuellement en cours de travaux.

AMÉNAGEMENT PROPOSÉ

Mobilier urbain



Éclairage
 Luminaire doubles à LED
 installés tous les 24 mètres
 selon un rythme défini par les
 arbres et le mobilier urbain.

Bancs
 Modèle Genève

Poubelles
 Modèle Ville de Genève

**Bornes hydrantes et
 fontaines**



13.

PLANNING DES TRAVAUX ET ESTIMATION DES COÛTS

| | |
|---|----------------------|
| A. Travaux de génie civil | Total arrondi |
| B. Espaces verts | 1'227'810 |
| C. Divers (Installations + Equipements) | 220'370 |
| | 405'700 |
| Coût total HT des travaux | 1'853'880 |
| D. Honoraires | 175'000 |
| E. Frais secondaires | 41'400 |
| Coût total HT de l'aménagement | 2'070'280 |
| TVA 8% (arrondi) | 165'700 |
| Total TTC brut | 2'235'980 |
| Prestations du personnel en faveur des investissements (4%) | 89'500 |
| Intérêts intercalaires TTC net | 27'200 |
| Coût total de la délibération – Total TTC | 2'352'680 |



14.

PLANNING DES TRAVAUX ET ESTIMATION DES COÛTS

Le démarrage des travaux est souhaité dans la continuité des travaux d'aménagements des allées périphériques de la phase 4 actuellement en cours de travaux côté avenue Henri-Dunant, soit dès l'automne 2017.

Premier débat

M. Alain de Kalbermatten (DC). Pardonnez-moi, j'avais appuyé sur le bouton pour savoir où était M^{me} Salerno. Si elle pouvait me répondre... (*Brouhaha.*) Elle n'est toujours pas là, donc je vais me prononcer sur le sujet.

Le président. Venez-en aux faits, Monsieur de Kalbermatten.

M. Alain de Kalbermatten. Bien entendu, Monsieur le président. Excusez-moi pour cette petite parenthèse mais je m'inquiète, tout simplement. Concernant les arbres, le Parti démocrate-chrétien est favorable à cette plantation et je n'aimerais pas déranger le peu de conseillers municipaux qui sont présents en ce moment... Merci, Monsieur le président.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, on va bien sûr revenir sur cette affaire des arbres de la plaine de Plainpalais. Malheureusement, on se trouve devant une proposition d'un crédit complémentaire pour replanter des arbres qui ont été coupés. Toute la question se pose de se dire qu'à chaque fois finalement le Conseil municipal, mais bon le Conseil municipal ce n'est peut-être pas très important, mais surtout les citoyens de la ville de Genève, sont floués. Je vais tenter de vous expliquer pourquoi. Pourquoi sommes-nous floués? Tout simplement parce que lorsqu'on a discuté à de nombreuses reprises de ces crédits d'aménagements de la plaine de Plainpalais, vous le savez, il était question de tranches de saucisson petites, grandes, moyennes. Et ça va continuer d'ailleurs, parce que ce n'est pas terminé, il y aura encore d'autres crédits ensuite.

A un moment donné, il y avait cette grande proposition de l'ordre de grandeur de 12 millions de francs qui visiblement avait de la peine à être digérée par les conseillers municipaux et par un certain nombre de citoyens de cette bonne ville de Genève. Suite à ça, avant que le débat ait lieu en plénière, la proposition a été renvoyée en commission. M. Pagni nous a présenté une proposition modifiée comprenant certaines prestations diminuées et des aménagements différenciés, pour un montant, je vous passe les virgules, d'environ 8 millions de francs pour tenter, je dirai, d'emporter l'adhésion du Conseil municipal mais aussi l'adhésion de la population. Le Conseil municipal dans sa majorité a accepté ce crédit révisé à la baisse sachant bien qu'évidemment quoi qu'il puisse arriver – et on en a la preuve aujourd'hui – on allait revenir plus tard avec une autre tranche de salami, un peu surfaite.

Mais les habitants de la ville de Genève, en tout cas un certain nombre, ne se sont pas laissés abuser et ont lancé un référendum. Vous vous en souvenez, de ce

Proposition: replantation d'arbres et travaux
d'aménagements sur la plaine de Plainpalais

référendum? Là aussi, de nouveau un référendum qui a été un peu biaisé grâce à un certain nombre d'actions qui ont été directement ou indirectement mises sur pied par le Conseil administratif pour tromper la population. Et *okay*, le peuple a accepté à 60% ce crédit diminué, parce qu'il a pensé qu'on lui avait dit la vérité, qu'on allait faire avec un peu moins grâce aux aménagements qui avaient été modifiés. Mais, erreur. Bien évidemment que c'était une erreur.

Aujourd'hui on a 2 352 680 francs pour être exact de crédit complémentaire, parce qu'on nous dit que les 8 millions et quelques ne sont pas suffisants, qu'on a dû couper des arbres qui étaient soi-disant malades, qu'on a coupé tous les arbres sur la plaine de Plainpalais, que c'est une véritable désolation car il n'y a plus rien, ou presque. Je rappelle qu'il y avait près de 400 arbres sur cette plaine il n'y a pas si longtemps et qu'il y en a moins de 200 aujourd'hui. Alors c'est facile de dire après coup qu'on a dû les couper pour des raisons sanitaires. Je n'y crois pas! Il y a quelques arbres qui sont malades, oui. Mais pas tous les arbres abattus étaient malades. C'est un véritable mensonge qui a été dit à la population.

Après, il est facile de dire que c'est l'Etat qui impose de replanter les arbres abattus. C'est bien joli tout ça, mais peut-être aurait-il fallu se poser la question avant. Finalement, je crois qu'on trompe les citoyens, on trompe ce Conseil municipal pour arriver à ses fins et aménager la plaine de Plainpalais tel qu'on le voulait depuis de nombreuses années. Même du temps des prédécesseurs de M. Pagani, d'ailleurs. On ne peut pas accepter ça. Je suis favorable aux arbres, je suis pour qu'on plante des arbres, mais ce processus est totalement inadmissible; on ne peut pas l'accepter, on se moque de ce Conseil municipal mais surtout on se moque des citoyens de cette ville de Genève. Et c'est ça qui ne va pas, parce que demain semble-t-il, il y aura tout de même une majorité pour voter ce crédit, mais demain on viendra avec la suite de ce qui avait été enlevé des 12 millions de francs... Oh, je ne vous crois pas, Monsieur Pagani, je ne vous crois plus! Je vous connais depuis trop longtemps et je ne vous crois pas quand vous dites que c'est fini; vous viendrez avec d'autres aménagements de l'autre côté de l'avenue du Mail, *et cetera*.

Les aménagements qui ont été faits, personnellement, ne me plaisent pas du tout. On a goudronné toute une partie de cette plaine et je vous rappelle quand même que cette plaine est une donation qui devait rester recouverte d'herbe. Est-ce que vous voyez encore un brin d'herbe sur cette plaine de Plainpalais? Moi, je n'en vois pas! Et c'est parfaitement inadmissible d'avoir... (*Cloche*.) Oui, oui, il y a beaucoup d'herbe pour ceux qui la fument et pour les drogués qui se sont désormais réfugiés sur la plaine de Plainpalais. Donc, la façon dont toute cette problématique a été créée est parfaitement scandaleuse, petit à petit on a grignoté toute l'herbe. Oui, il y avait des problèmes c'est vrai, il y avait de la boue quand il y avait encore de la terre et ce qui restait d'herbe. Oui, mais peut-être qu'on aurait pu envisager un traitement différent. Il est vrai que la problématique a également

été soulevée par la construction du parking souterrain, puisque évidemment sur le parking il n'y a pas beaucoup d'herbe, je le conçois et je le sais bien. Cela dit, il n'empêche qu'il n'y a plus un brin d'herbe sur cette plaine de Plainpalais et maintenant vous avez goudronné toutes les allées périphériques – c'est triste à mourir! Et tout ça pour faire plaisir à qui? Pour faire plaisir aux marchands? Mais écoutez, ils n'ont pas demandé des aménagements aussi luxueux, ils voulaient juste pouvoir s'y mettre, avoir accès à l'électricité et à l'eau relativement facilement. Il n'était pas nécessaire de faire ce qui a été fait, il n'était pas nécessaire que ce soit aussi luxueux. J'ai vu vos bacs dans lesquels vous voulez mettre vos arbres et dans lesquels vous les avez mis – mais il n'est pas nécessaire de faire ça!

Une fois de plus, vous jetez l'argent par la fenêtre, Monsieur le conseiller administratif, je trouve cela parfaitement inadmissible. C'est le contribuable qui paye aujourd'hui et qui payera demain parce que, ne vous cachez pas, tous les investissements que vous avez votés ce soir totalisent les 100 millions, 100 millions! Je ne sais pas si vous vous rendez compte, vous avez dépensé 100 millions de francs ce soir. Eh bien, ces 100 millions vous allez les payer, non seulement vous allez les payer parce qu'il faudra investir – *okay* on peut investir – mais une fois que les aménagements seront terminés, il faudra les amortir. C'est de l'argent qui manquera dans les comptes alors que ce Conseil administratif continue d'ajouter des prestations complémentaires, continue d'ajouter des prestations à la population qu'il faudra financer. Comment allez-vous financer la Nouvelle Comédie? Pour l'instant je n'ai entendu personne dire ici, ni au Conseil administratif d'ailleurs, où il allait trouver les millions supplémentaires nécessaires à la Nouvelle Comédie. Toutes ces choses s'ajoutent aux autres. Alors, vous allez me dire qu'un million sur un milliard ce n'est rien, mais une fois ces millions additionnés, vous n'arriverez plus à équilibrer vos budgets.

Finalement, je crois qu'on va vous laisser, vous, la majorité du Conseil administratif, vous enferrer dans cette politique. Quand la Ville de Genève sera dans les chiffres rouges – et j'en ai terminé – vous ne viendrez pas pleurer car vous y aurez largement contribué. Non! On n'a pas le droit de fonctionner comme ça et malheureusement il faut arrêter de tromper les citoyens. Et après, on s'étonne que les citoyens ne vont plus voter. On espère tous que le taux de participation aux élections cantonales à venir sera correct mais je n'y crois pas...

Le président. Vous avez épuisé votre temps de parole, Monsieur Sormanni...

M. Daniel Sormanni. Je n'y crois pas, parce qu'on trompe les citoyens et qu'on n'a pas arrêté de les tromper concernant la plaine de Plainpalais. On s'est moqué du monde et par conséquent nous ne voterons pas ce crédit! J'ai dit. (*Applaudissements.*)

Proposition: replantation d'arbres et travaux
d'aménagements sur la plaine de Plainpalais

Le président. Nous avons une demande de débat accéléré. Je vous rappelle que le débat accéléré c'est une personne par groupe pour sept minutes. Je fais voter cette proposition qui émane des Verts, de M^{me} Uzma Khamis Vannini.

Mis aux voix, le débat accéléré est accepté par 52 oui contre 12 non.

M. Pierre Scherb (UDC). La proposition que nous soumet aujourd'hui le Conseil administratif est le énième projet de réaménagement de la plaine de Plainpalais. Ce projet explique qu'une coupe spectaculaire de marronniers y a eu lieu le 8 septembre 2016, puis diverses expertises ont révélé que d'autres arbres représentaient un danger et devaient être abattus. D'aucuns ont été étonnés de la rapidité avec laquelle ces abattages complémentaires d'arbres ont eu lieu et ont, dans cette enceinte même, sérieusement mis en doute les expertises à la base de ces abattages. Le Conseil administratif a cependant expliqué, sans le prouver de manière irréfutable, qu'il y avait vraiment eu urgence et qu'il avait été impossible d'agir autrement. Il relève maintenant qu'une large portion de la plaine de Plainpalais est aujourd'hui dépourvue de plantation. Au surplus, la Direction générale de l'agriculture et de la nature (DGAN) exige que 31 arbres soient replantés aux emplacements actuels. Il est tout à fait logique que la DGAN exige de replanter les arbres coupés, mais il est tout de même étonnant que cela doive se faire aux mêmes emplacements. La configuration choisie par le magistrat ressemble en plus furieusement à celle que le peuple a refusée en votation populaire. L'Union démocratique du centre s'oppose à cette façon de procéder par saucissonnage pour arriver au même résultat. Elle votera donc contre cette proposition.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Il faut effectivement que les contribuables sachent à quoi sert leur contribution. Elle sert à aménager un endroit d'où on a retiré des arbres – ce que les Verts ont regretté et auquel retrait ils étaient opposés. Cela étant fait, cela a été décidé et je ne vais pas vous refaire Idéfix maintenant, mais désormais il faut finir cet environnement et remettre les arbres. Il va de soi que les Verts soutiennent ce projet, soutiennent cette demande de crédit. Pour une fois, bon sang, on pourrait peut-être mener du début jusqu'à la fin des travaux qu'on a commencés, c'est-à-dire y compris reposer la petite feuille qui doit être à sa place et cela fait partie de la finition d'un projet. C'est aussi ça que les citoyens attendent de nous, c'est que quand on commence un travail, on le termine. Les arbres c'est la vie, c'est le futur, c'est le plaisir, ça va bientôt être le printemps, donc émerveillez-vous. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

M. Stéphane Guex (HP). Cette histoire, ce feuilleton est de plus en plus navrant et finalement il se déroule malheureusement tel que beaucoup d'entre nous et pas forcément les plus alarmistes craignaient. On a rallongé sur rallongé pour effectivement, M. Sormanni l'a rappelé, un budget global qui va dépasser l'entendement pour ce qui concerne au final la réalisation d'une plaine, la réalisation d'une place publique, certes un peu plus grande que celles qu'on connaît à Genève habituellement, mais qui reste néanmoins du simple ressort de l'aménagement. Or, qu'est-ce qui s'est passé dans ce feuilleton grotesque?

D'abord, j'aimerais reprendre quelques points que j'ai trouvés un peu nébuleux dans le rapport. Alors évidemment je n'ai pas siégé aux commissions, mais soit il y a des inexactitudes dans ce rapport, soit il y en a eu qui ont été alléguées lors des auditions. Je m'explique. Il a été dit notamment que des arbres ont été abattus le 8 septembre 2016. C'est une erreur, c'est faux. Le 8 septembre 2016 c'était le Jeûne genevois, c'est le jour où le marronnier est tombé, et non pas le jour où 16 arbres ont été abattus. Les 16 arbres ont été abattus dans la nuit du 10 au 11 septembre 2016, je vous renvoie à vos calendriers. Personnellement j'ai regardé dans mes archives, j'étais sur place dans la nuit du 10 au 11, c'est ce jour-là que les arbres ont été abattus. Donc là, il y a déjà eu imprécision, soit dans les auditions, soit dans le rapport. Je ne veux fustiger personne, mais ça part mal, on nous vend déjà un produit qui est avarié.

Je continue. On nous parle des 34 arbres qui ont été abattus au mois d'octobre 2016. Je n'ai pas cessé de le répéter et je n'ai toujours pas eu la réponse malgré le dépôt d'une motion dans ce sens-là: au moment où la décision de l'abattage de ces 34 arbres a été prise, cette décision s'appuyait sur un rapport d'expertise – cet examen phytosanitaire comme on l'appelle – qui reprenait tous les arbres afin de décréter s'il y avait de nouveau des arbres malsains. Or, dans cette expertise que j'ai lue il a été dit noir sur blanc que 24 arbres étaient pourris. Ça, c'est écrit noir sur blanc, je ne peux que suivre l'expert, je ne suis pas dendrologue. En revanche, il y avait 10 arbres qui étaient soupçonnés éventuellement de pourriture, dont on craignait une éventuelle maladie, mais finalement qu'on a abattus avec la présomption de pourriture. Comme si aujourd'hui j'abattais quelqu'un en prétendant soupçonner qu'il n'allait vivre que deux ou trois jours de plus. C'est un acte de force, c'est un acte violent, c'est quelque chose qui n'a pas obtenu de réponse puisque finalement on n'a même pas pu vérifier si ces arbres soupçonnés être pourris l'étaient réellement car, je vous le rappelle, ils ont été immédiatement broyés et il n'en restait plus que des copeaux. Donc, tout ça fait aussi partie du malaise que j'ai à la lecture de ce rapport et à l'impression une nouvelle fois d'enfumage qui a été sûrement prodigué, si on peut le dire comme ça, pendant ces auditions.

Ensuite, sur le déroulement des faits tel qu'on le craignait, cette demande de crédit supplémentaire arrive. On constate là aussi qu'on est mis devant le fait accompli, parce qu'on nous dit que des arbres ont été abattus... Je vous ai

Proposition: replantation d'arbres et travaux
d'aménagements sur la plaine de Plainpalais

expliqué juste avant que ces arbres ont été abattus mais que finalement on aurait très bien pu, pour certains, s'épargner cet abattage. Enfin, toute cette opération ressemble à un usage de la contrainte, c'est-à-dire qu'à toutes les phases de l'opération d'aménagement de cette plaine on a pratiqué une contrainte sur ce Conseil municipal, voire sur le corps électoral. Je vous rappelle en effet que ces abattages ont eu lieu juste avant que le peuple ait à se prononcer sur l'avenir de cette plaine, c'est pourquoi cette désagréable impression de mise sous contrainte du Conseil municipal ou des électeurs pour parvenir à ses fins me laisse une énorme amertume. Bien que mon désir le plus grand soit qu'évidemment la nature reprenne ses droits dans cette plaine de Plainpalais, je ne serai pas complice par mon vote d'un crédit supplémentaire. C'est pour ça que je vais refuser cette demande de crédit, et j'espère que vous allez être nombreux à me suivre parce qu'il existe un moment où toutes les personnes qui ont concouru à l'état actuel de cette plaine et à cette situation désolante n'ont qu'à prendre leurs responsabilités. Ce n'est pas à nous de la prendre et ce n'est pas à nous de rallonger la facture. En tout cas de mon côté, je ne la rallongerai pas et je vous enjoins, Mesdames et Messieurs, à faire de même. Je vous remercie.

M. Olivier Gurtner (S). Il y a quelque chose de pourri dans le royaume de Plainpalais. Ainsi pourrait-on décrire la situation. Faut-il abattre les arbres ou Monsieur Pagani? A entendre certains procès d'intention extrêmement violents et certaines des invectives, on commence à se poser la question tellement l'irrationalité et la violence nominale, et parfois abjecte, entache ce débat.

On peut comprendre aisément l'attitude des habitants et habitantes de Plainpalais. C'est un quartier qui est très dense, très minéral, avec très peu de verdure hormis le tout petit parc Gourgas. En ce sens, le projet de parc à la Jonction plébiscité par les associations et appuyé fortement par une pétition qui a recueilli presque 6000 signatures, 5485, est un signal très fort qui montre un réel besoin dans ce quartier.

Mais de quoi parle-t-on en réalité ici? Nous parlons de la phase quatre des travaux sur la plaine, autrement dit des travaux du côté de l'avenue du Mail. Il s'agit donc de replanter 31 des 34 arbres abattus en octobre 2016, ce qui est une obligation cantonale, pour un montant d'environ 2,3 millions sur le compte d'investissement. Alors on peut effectivement jouer au Sherlock Holmes et Club Cluedo, demander à Hercule Poirot de savoir qui, du 26 ou du 27 janvier, aurait éventuellement coupé un arbre à l'aide d'une scie ou d'une tronçonneuse; on pourrait effectivement demander à de grands enquêteurs, aux experts Miami, aux experts Genève, aux experts Plainpalais de savoir ce qui s'est réellement passé. La réalité est que le débat aujourd'hui n'a plus aucun sens car il pose de bonnes questions mais chacun est absolument certain dans son bon droit d'y avoir les bonnes réponses.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2018 (soir)
Proposition: replantation d'arbres et travaux
d'aménagements sur la plaine de Plainpalais

A ce stade, le Parti socialiste est assez clair et considère que justement il n'a pas toutes les réponses, il n'a pas tous les éléments en main vu le côté à la fois scientifique et technique d'un tel sujet, mais également lié aux besoins parfois personnels de la population. Il y a besoin d'un retour à l'étude et en ce sens, Monsieur le président, le Parti socialiste demande un renvoi à la commission des travaux et des constructions pour des examens complémentaires. Oui, Mesdames, Messieurs, il y a des éléments qui ne sont pas clairs aujourd'hui et d'autres qui prennent une dimension totalement hallucinante, pour ne pas dire proprement grotesque. (*Remarque.*) Je ne vais évidemment pas répondre à une invective comme celle-ci parce que ça n'aurait aucun sens. En revanche, si le renvoi en commission des travaux et des constructions n'est pas accepté, le Parti socialiste votera contre cette proposition PR-1243 car elle va à l'encontre d'un vote populaire, elle va à l'encontre et ne tient pas compte d'un budget qui a déjà été voté par le Conseil municipal et qui concerne précisément, déjà, le remplacement des arbres sur la plaine de Plainpalais.

On pourrait aussi dire que les charges financières sur ce projet d'aménagement explosent et que le projet initial voté, appuyé par le Conseil municipal puis finalement amendé par le Conseil administratif, ou en tout cas en partie, n'a plus grande réalité par rapport aux intentions de départ. Donc, pour conclure, le Parti socialiste demande le renvoi en commission des travaux et des constructions et, si tel n'est pas le cas, il votera contre la proposition. Merci, Monsieur le président.

M. Tobias Schnebli (EàG). Il fallait s'y attendre en période préélectorale, l'enjeu est finalement assez simple. Il s'agit de replanter 34 arbres qui ont été coupés avant la votation référendaire qui a plébiscité le projet de terminer la réfection de cette plaine de Plainpalais. Or, aujourd'hui les groupes et celles et ceux qui plaident pour le refus de ce crédit supplémentaire prennent en otage la population pas seulement du quartier mais de la ville entière qui a le droit de voir cette plaine arborisée, reboisée comme elle l'était avant. On a entendu toutes sortes d'arguments, par exemple qu'il n'y a pas assez d'herbe: est-ce un argument pour refuser de replanter des arbres là où ils ont dû être coupés? On a entendu que la population a été flouée parce qu'elle a voté un crédit de 8 millions et qu'aujourd'hui on demande une rallonge de 2 millions. Mais est-ce que vous croyez sincèrement que la population n'aurait pas voté à 60% en faveur du projet de la plaine de Plainpalais si le crédit demandé avait été de 10 millions au lieu de 8 millions? Bien sûr que non. La population veut enfin voir se terminer ce projet de réaménagement de la plaine de Plainpalais. C'est un serpent de plaine, on pourrait l'appeler comme ça, qui doit enfin trouver une fin digne.

J'espère vraiment qu'on trouvera une majorité ce soir pour profiter encore des quelques mois où il est possible en cette année de replanter ces arbres, pour que, peut-être pas cette année déjà car ils seront encore un peu maigrelets ces jeunes

Proposition: replantation d'arbres et travaux
d'aménagements sur la plaine de Plainpalais

arbres, mais déjà l'année prochaine et les années suivantes on puisse enfin progressivement combler ce déficit actuel de verdure. L'enjeu c'est ça, mes chers collègues, Monsieur le président, c'est de terminer le reboisement, de terminer de planter la verdure qui est nécessaire pour les citoyens et les citoyennes de toute la ville. Parce qu'elle est fréquentée par tout le monde, cette plaine de Plainpalais. Or, de prendre en otage comme vous le faites ce soir les citoyens et les citoyennes pour des prétextes politiques de bas étage, c'est empêcher à cet exécutif de pouvoir mettre un terme à ce long tourment de la politique municipale. Quelque part vous ne voulez pas offrir cette reconnaissance à quelques mois des élections, c'est votre droit. Sachez que vous prenez en otage tous les habitants de la ville en les privant de verdure. C'est aussi un prétexte que de dire qu'on a été floué et qu'il n'y avait peut-être pas lieu de couper tous ces 34 arbres. Le premier est effectivement tombé tout seul d'un coup de vent, ce qui risquait de faire un accident peut-être même grave, voilà. Mais on peut étudier ça longtemps...

Le président. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal...

M. Tobias Schnebli. ... les analyser, voir s'il y a vraiment des coupables. Je ne pense pas qu'on y arrivera même si on renvoie ça en commission, pas du tout. Et quel sera le résultat? Les arbres il faudra les planter de toute manière, alors s'il vous plaît, je vous en prie, votez enfin ce crédit pour qu'on voie la verdure pousser et j'invite aussi les responsables du Conseil administratif à organiser de belles fêtes pour chaque arbre qu'il plante, inviter les enfants, les écoles, faire quelque chose...

Le président. Vous avez épuisé votre temps de parole.

M. Tobias Schnebli. ... de dynamique et de joyeux. Merci.

M. François Bärtschi (MCG). Je crois que la question qui est traitée ce soir est une question large et puis je comprends que certains ne veulent pas qu'on parle...

Le président. Un instant, Monsieur Bärtschi. M. Sormanni s'était exprimé avant qu'on ne vote le débat accéléré, donc le débat accéléré a été voté après l'intervention de M. Sormanni. La bienséance eût voulu que le Mouvement citoyens genevois s'autodiscipline puisque le point de vue du Mouvement

Proposition: replantation d'arbres et travaux
d'aménagements sur la plaine de Plainpalais

citoyens genevois a déjà été donné, mais d'un point de vue purement formel, je dirai que je repasse la parole à M. Bärtschi, telle est la règle.

M. François Bärtschi. Merci, Monsieur le président. Je trouve votre dernière remarque déplacée parce qu'il y a des règles et qu'il faut les respecter. Justement, en parlant d'autodiscipline je pense qu'il y en a beaucoup dans cette enceinte qui sont parfois proches de vous qui devraient en prendre de la graine, mais je ne suis pas un donneur de leçons, contrairement à certains.

La question qui se pose ce soir, qui est une question essentielle qu'il ne faut pas éluder même si ça dérange certains, est de savoir si la Ville de Genève est encore une démocratie. C'est la question, est-ce que nous sommes encore en démocratie? Rappelez-vous l'événement récent de la brochure électorale – je ne sais pas comment il faut qualifier ce qui a été fait – qui a été trafiquée, manipulée, charcutée, on dira ce que l'on veut. Une sanction est déjà tombée et la justice se charge de régler le reste de cette histoire – c'est une chose.

Maintenant, deuxième élément parmi d'autres encore que je ne vais pas m'amuser à énumérer parce que nous sommes dans un débat accéléré comme vous l'avez justement dit, Monsieur le président. C'est que la population, les électeurs de la ville de Genève ont voté. Ils ont voté sur la base d'un projet, sur la base d'un montant. Aujourd'hui on se rend compte que ce montant est faux parce qu'on nous demande un crédit supplémentaire. Il s'agit donc d'une deuxième trahison de l'idéal démocratique, et cela, par principe, nous ne devons pas l'accepter.

Parlons également de tout le débat à propos des arbres soi-disant malades comme l'a très bien dit un de mes préopinants, M. Stéphane Guex – vous transmettez, Monsieur le président. C'est vrai qu'on nous a quelque part également menti, on a agi en vitesse, on sait très bien que dans ce genre d'affaires il ne faut surtout pas examiner les faits, il faut aller très vite pour abuser la population. C'est ce qui malheureusement a été fait. Autre problème, on nous dit, un autre préopinant, qu'il faut à tout prix avoir ces arbres. Mais regardez sur la plaine, allez-y! Ce ne sont pas des arbres, ce sont des cure-dents. Alors je veux bien, on veut protéger des cure-dents pour prétendument garder une certaine verdure... Les cure-dents de la plaine de Plainpalais... Faisons une association de défense des cure-dents de la plaine de Plainpalais... Mais je crois que maintenant que les dégâts ont été faits, qu'on a détruit un patrimoine naturel qui s'est forgé au cours de dizaines, dizaines et dizaines d'années, maintenant on ne va rien gâcher du tout, on a déjà tout gâché, on a déjà tout détruit donc c'est juste du bricolage.

Et encore, encore, je vais conclure, Monsieur le président, mais quand j'entends dire qu'on prend en otage la population, il s'agit de nouveau d'un discours d'intimidation qui nuit au débat démocratique puisque quand on utilise ce genre d'arguments on veut détruire l'adversaire et vouloir détruire l'adversaire

Proposition: replantation d'arbres et travaux
d'aménagements sur la plaine de Plainpalais

ce n'est pas le débat démocratique. On respecte d'abord son adversaire, on ne se cache pas derrière ses fonctionnaires et ses hauts fonctionnaires, on lance des idées, on évalue des faits, c'est comme ça à mon sens qu'une vraie démocratie doit se faire. Alors bon, peut-être qu'il faut entrer dans d'autres régimes que les régimes démocratiques. J'espère que ce n'est pas la ligne de tout le Conseil administratif, je l'espère, j'ai malheureusement quelques doutes. Je ne fais pas d'attaques *ad nominem* mais quand même... quand même... quand on commet un certain nombre d'erreurs, il faut avoir la décence de les reconnaître et de ne pas aller dans cette direction. Je vous conseille donc de voter non et bien évidemment de voter le retour en commission. Merci, Monsieur le président.

Le président. Si je pouvais demander au petit foyer qui se trouve sur ma gauche d'aller à la salle des pas perdus plutôt que de continuer à discuter... Je vous en prie, la salle des pas perdus est faite pour ça. Parce que j'aimerais obtenir le silence dans la salle.

M. Adrien Genecand (LR). Je parle pour le groupe libéral-radical, sous le contrôle et l'autorité de M. Guy Dossan qui a été rapporteur à de nombreuses reprises au cours des dix dernières années sur cette question de la plaine de Plainpalais.

Franchement, cette affaire est extrêmement pénible. C'est-à-dire qu'on a probablement là le plus gros saucissonnage de l'histoire de cette République. On a dû voter au moins cinq ou six fois à des échéances plus ou moins diverses en termes de nombre d'années, pour finalement en arriver à dépasser les 50 millions de francs. Dès lors, en tant que Municipal, notre volonté légitime est de savoir à quoi le projet ressemblera et de présenter dès le départ la totalité des coûts de son fonctionnement afin que les habitants puissent décider en leur âme et conscience. Se retrouver aujourd'hui dans cette situation complètement kafkaïenne est donc extrêmement pénible.

Je le dis avec beaucoup d'autodérision, ce débat est de ceux dont personnellement je raffole. Enfin, maintenant on est 80 experts phytosanitaires, on a tous eu entre deux une expertise fiscale et quelques diplômes de réviseur... Franchement, les arbres ont été abattus et je peux vous dire qu'il est un peu tard pour se demander si vraiment ils étaient en bonne santé ou pas. Sauf si vous avez la capacité de les replanter immédiatement sur un coup de baguette magique.

Donc, la question est de savoir si on repaye les 540 000 francs pour 34 arbres, ce qui fait quand même 16 000 francs l'arbre et qui pour l'immense majorité des gens de cette planète semble complètement hallucinant. Mais c'est bien de rap-peler ces chiffres puisque ce sont ceux imposés dans l'autorisation d'abattage

Proposition: replantation d'arbres et travaux
d'aménagements sur la plaine de Plainpalais

délivrée par le Canton. Car c'est là où évidemment il convient de remettre une banderille avec délectation dans le dos de M. Pagani. Ce genre de choses dans lesquelles vous vous engagez vis-à-vis de l'Etat: demander une autorisation qui coûte de l'argent sans après coup l'inclure dans la proposition de base du réaménagement de la plaine mais qui vous permet de dire que vous avez réduit les coûts... Parce qu'en fait il s'agit de ça, de la dernière votation gagnée par la municipalité pour démarrer le réaménagement de la plaine de Plainpalais. Votation malheureuse puisque en réalité je pense que l'exécutif n'a pas eu le courage d'aller jusqu'au bout de la démarche du réaménagement de l'ensemble de la plaine et de le soumettre à la population. Une majorité peu courageuse de cet exécutif a décidé de se plier à l'avis de quelques associations et de quelques personnes de réduire le projet initial qui prévoyait de refaire toute la plaine et de rajouter – pour ceux qui s'intéressent vraiment aux arbres – une rangée complète d'arbres sur tout son pourtour. Finalement, il a été décidé de se plier à cette volonté-là. Et là, Monsieur Pagani, je regrette de vous dire que vous avez eu tort, et non seulement vous avez eu tort mais vous avez fait semblant de dire que c'était moins cher. Or, vous avez à mon avis, alors que vous vous étiez engagé vis-à-vis de l'autorité supérieure qu'est le Canton dans le cadre d'une demande d'autorisation, sciemment omis en tout cas un demi-million. Et ça ce n'est pas correct, c'est aussi simple que ça.

A l'approche de la votation populaire, tout le monde peut constater par les souches des arbres qu'ils ont été abattus – que ce soit d'ailleurs pour une bonne raison ou une mauvaise, ce n'est vraiment pas le débat. Le fait est que vous savez parfaitement à ce moment-là que ces 540 000 francs correspondent à un engagement contractuel vis-à-vis du Canton. Et on se retrouve à devoir les payer aujourd'hui. Ce n'est juste pas correct sous l'angle comptable, sous l'angle politique ou quel que soit l'angle qui vous importe. Je trouve qu'il est inadmissible de se retrouver dans une situation pareille à devoir rattraper les erreurs. Il se trouve que maintenant on en est là, alors qu'est-ce qu'on fait?

Personnellement, je vais sur cette plaine le dimanche avec toujours beaucoup de bonheur. Le fait d'avoir déplacé le marché dans le parc des Bastions nous a rappelé que c'est magnifique d'avoir des grands arbres, particulièrement en automne. Aujourd'hui, en hiver, je trouve très agréable de pouvoir circuler avec une poussette sur un bitume refait. Je crois qu'en réalité le seul enjeu de cette plaine de Plainpalais est de savoir ce que nous voulons pour nos enfants et je pense que d'ici à une dizaine d'années ils seront très heureux d'avoir une rangée d'arbres en plus. J'aimerais bien qu'ils puissent connaître ce que j'ai connu, c'est-à-dire effectivement des arbres centenaires. Eh bien, la seule façon d'y arriver c'est de les replanter. Ça coûte extrêmement cher, c'est une grande caractéristique de la Ville de Genève. On dépense des sommes complètement aberrantes par rapport au rendu, sauf que dans le cas présent l'alternative est

Proposition: replantation d'arbres et travaux
d'aménagements sur la plaine de Plainpalais

de ne rien faire et de continuer de se plaindre à la vue des souches d'arbres dimanche après dimanche ou samedi après samedi – selon que vous aimez les Puces ou le marché.

Quand on est dans cette enceinte, je pense que plutôt que de dire aux gens qu'on pourrait faire différemment, l'honnêteté dans cette affaire est de se demander si on replante ces arbres ou pas. C'est en réalité la seule question qui se pose ce soir.

M. Pierre Gauthier (HP). Chères et chers collègues, avec cette proposition nous sommes en fait confrontés à quelque chose qui s'appelle la double contrainte. D'une part, suite au massacre à la tronçonneuse opéré préalablement – plus de 50 arbres abattus quand même – on ne peut pas, c'est vrai, laisser cette place mitée, dépourvue de ses alignements d'arbres. Dans l'état actuel ça ressemble plus à Verdun en 1917 qu'à Plainpalais en 2018. D'autre part, deuxième contrainte, la méthode qui consiste à tromper la population en lui faisant croire que le prix initial du projet sera maintenu alors qu'en fait la facture finale s'allonge à chaque demande de crédit supplémentaire est inadmissible. Je crois que ça a déjà été dit, je le répète, c'est inadmissible. Bon, je ne suis pas spécialiste en charcuterie mais ça s'appelle du saucissonnage et c'est parfaitement inadéquat par rapport à nos us et coutumes démocratiques.

Deuxième chose, nous savons toutes et tous que la Ville est contrainte, non seulement à la suite de l'abattage mais par le contrat de donation de la plaine de Plainpalais à la Ville, de garder cet espace dans le même état d'usage que lorsque sa propriété lui a été transférée. Donc, la Ville est tenue et contrainte par ce contrat de maintenir la plaine dans l'état initial. Cette plaine a été plantée d'arbres aux alentours du XVII^e siècle, on dit que c'est le duc de Rohan qui l'a fait dans des buts militaires, puisque les alignements d'arbres servaient de mire aux canons installés sur les bastions de la Vieille-Ville. Donc c'est assez intéressant de voir que ces alignements d'arbres ne sont pas tombés du ciel comme ça, c'est quelque chose qui a une histoire, une histoire bien genevoise. Alors, terrain d'exercice militaire, champ de foire, terrain de jeu de mail, la plaine a effectivement vu de nombreuses activités se succéder.

Mais, autre point qui est intéressant aussi, avant que le massacre ait lieu ces arbres étaient alignés eux-mêmes à une distance de 6 m les uns des autres. Le but de cette distance faible était de créer ce qu'on appelle un tunnel de verdure, cependant, l'aménagement actuel prévoit désormais un alignement de 9 m entre les arbres. Et les essences qui ont été choisies n'ont pas du tout le même feuillage abondant que celui qu'avaient les marronniers, ce qui fait que ce tunnel de verdure qui procure de l'ombre aux usagers a complètement disparu et défigure cette promenade telle qu'elle l'était en tout cas jusqu'alors.

Proposition: replantation d'arbres et travaux
d'aménagements sur la plaine de Plainpalais

Je vous rappelle aussi que ce parlement a voté une motion il y a peu de temps pour conserver aux promenades historiques leur cachet architectural et les maintenir dans l'état historique dans lequel elles étaient. Alors aujourd'hui nous sommes sous la double contrainte si on ne fait rien. D'une part, on ne respecte pas la motion de maintien de la plaine de Plainpalais dans son cachet et son architecture historiques, ce qui est déjà une entrave faite au contrat de donation; d'autre part, on trahit l'engagement de la Ville de maintenir cette plaine dans son état. On doit marquer notre mécontentement d'une certaine façon parce qu'on a été trahis, on a été trahis depuis le début. On a été trahis par des méthodes – n'en déplaise à notre collègue du Parti socialiste – qui sont parfaitement inadmissibles et qu'il n'est pas question en tout cas pour moi de cautionner.

Alors je pense qu'il faut effectivement marquer très nettement notre désapprobation vis-à-vis de la manière dont le Conseil administratif et le conseiller administratif en charge ont géré ce dossier. Personnellement, je voterai le renvoi en commission et en l'absence de ce renvoi, eh bien, pour marquer mon mécontentement, je voterai contre ce projet parce que les méthodes utilisées sont parfaitement inadmissibles. Je vous remercie.

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous me savez pugnace, mais alors là je dois dire que je désespère. Je désespère. Monsieur Genecand, pour une fois je vous félicite des propos que vous avez tenus parce qu'en fait, la sagesse aujourd'hui vise à poser une seule question: devons-nous replanter ces arbres maintenant ou dans cinq ans? ou dans dix ans? C'est exactement ça parce que de toute façon on devra les replanter. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que ce n'est pas moi qui ai commencé ce projet. Vous avez aussi raison, Monsieur Genecand et en tout cas toutes celles et ceux qui ont critiqué le saucissonnage, qu'il aurait été beaucoup plus juste de présenter la facture immédiatement au départ du projet. A cette époque-là ça devait globalement coûter 40 à 42 millions de francs. Il aurait été politiquement juste de le faire. Malheureusement, j'ai repris ce dossier en cours. D'ailleurs la Cour des comptes a relevé que l'erreur avait été faite au départ et qu'elle ne m'incombait donc pas. Voilà. Vous le savez très bien, une fois qu'on est mal parti dans un dossier, celui qui en reprend la charge ne peut faire que louvoyer. Et effectivement, j'admets que du fait de ce départ un peu de travers j'ai dû prendre un certain nombre de responsabilités. J'aurais aimé avoir un budget pour aller de l'avant et en finir plus rapidement avec cette affaire. Nous en sommes désormais à la dixième année et nous avons, avec la fonction publique qui m'accompagne ainsi que les mandataires, dû consacrer des heures incroyables sur ce dossier.

Une fois l'installation des marchés terminée, j'ai été comme vous faire le tour des marchands et voir – parce qu'on est à Genève – si les marchands étaient

Proposition: replantation d'arbres et travaux
d'aménagements sur la plaine de Plainpalais

contents ou pas. Je m'attendais à des critiques assez rudes mais en fait je n'en ai pas eu beaucoup si ce n'est au départ concernant la barrière de sécurité qu'on a mise pour séparer du tram car certains disaient ne pas arriver à mettre les camions. Mais pour finir, avec la pratique les gens ont réussi à les mettre. Très bien. Donc pas de critiques. Je relève en outre que M. Genecand a aussi eu l'honnêteté de parler des bienfaits de l'installation qui a été aujourd'hui mise à la disposition de la population genevoise pour circuler avec une poussette ou même pour les personnes âgées qui peuvent se reposer sur les nouveaux bancs. J'ai aussi été sur la plaine de Plainpalais la nuit. Je ne sais pas si vous avez fait l'expérience, mais moi, désespérément et désespéré, j'ai été me poser sur un banc dans cette nouvelle installation. Et là j'ai été un peu inspiré, Mesdames et Messieurs. Parce que du côté du *bowl*, du *skatepark*, vous allez voir, allez encore ce soir en sortant d'ici voir tout le trafic improbable (drogue, etc.). Or, Mesdames et Messieurs, dans le projet que vous allez voter, il ne s'agit pas simplement de replanter 31 arbres, mais également d'installer un éclairage public hyper-efficace, hyper-efficace parce que là où je me suis installé pendant une heure et demie, je n'ai pas vu ces gens qui venaient et qui passaient comme avant. Je n'ai vu personne et d'ailleurs vous pourrez le constater par vous-mêmes en sortant d'ici.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs, pour les personnes qui utilisent ce bel aménagement que nous avons mis à disposition aujourd'hui et pour nos enfants dans cinq ans – pour ces deux raisons – je vous invite à voter en faveur de ce projet. C'est vrai, je prends mes responsabilités... mais ne gâchez pas cette occasion parce que de toute façon, que ça soit avec vous maintenant ou avec d'autres dans cinq ans, il faudra replanter ces arbres. Même en renvoyant l'objet en commission, Mesdames et Messieurs les socialistes, dans six mois on se demandera toujours si on les plante maintenant ou plus tard, ces arbres. Voilà, c'est la seule question qu'il faut que vous vous posiez. J'espère que la lumière de vos consciences vous éclairera encore une fois comme vous l'avez fait ces dernières soirées. Merci beaucoup. (*Brouhaha.*)

Deuxième débat

Le président. Je fais d'abord voter le renvoi à la commission des travaux et des constructions pour réexamen de cette proposition tel que proposé par le Parti socialiste.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des travaux et des constructions est refusé par 43 non contre 34 oui.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 41 oui contre 17 non (18 abstentions).

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2018 (soir)
Proposition: replantation d'arbres et travaux
d'aménagements sur la plaine de Plainpalais

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 352 680 francs destiné à replanter les arbres abattus pour des raisons sanitaires et de sécurité à la fin de l'année 2016, ainsi qu'aux travaux d'aménagements en découlant sur l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais, côté avenue du Mail.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 352 680 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie avec le crédit ouvert par la délibération PR-994 du 19 janvier 2016.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

Motion: implanter trois terrains de beach-volley au parc des Franchises

6. Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 17 octobre 2017 de M^{mes} et MM. Grégoire Carasso, Emmanuel Deonna, Ariane Arlotti, Brigitte Studer, Albane Schlechten, Alfonso Gomez, Jean-Philippe Haas, Souheil Sayegh et Daniel Sormani: «Trois terrains de beach-volley au parc des Franchises» (M-1320 A)¹.

Rapport de M^{me} Delphine Wuest.

Cette motion a été renvoyée à la commission des sports par le Conseil municipal lors de sa séance du 18 octobre 2017. La commission s'est réunie le 30 novembre 2017 sous la présidence de M. Pierre de Boccard. Les notes de séance ont été prises par M. Jorge Gajardo, procès-verbaliste, que la rapporteuse remercie pour son travail.

Rappel de la motion

La Ville de Genève propose des cours de volleyball et de beach-volley pour jeunes durant les vacances d'été. Trois associations de beach-volley organisent régulièrement de l'initiation tout public, des cours, des camps et des tournois: le Volley Jeunesse Genève Sud (VJGS), le Beach-Volley Club Vernier Genève (BVCVG) et l'Association genevoise de volleyball. Il n'y a actuellement pas de terrain de beach-volley sur la rive droite en ville de Genève, pour un sport qui est en pleine expansion, de pratique facile, non-genré, et qui crée, là où il est pratiqué, une ambiance conviviale qui renforce les liens sociaux.

Considérant:

- que le beach-volley est un sport accessible, mixte, peu coûteux et créateur de liens sociaux;
- le succès du projet de formation et d'intégration par le sport durant les cinq ans passés sur le terrain vague à l'avenue Henri-Golay par le Beach-Volley Club Vernier Genève;
- le fait que l'actuel emplacement des terrains à l'avenue Henri-Golay va laisser place à de nouveaux logements. Ces terrains doivent donc rapidement trouver un nouvel emplacement d'accueil d'ici à janvier 2018;
- le fait qu'un club de sport associatif créé et dirigé par des jeunes (Beach-Volley Club Vernier Genève) gère actuellement les terrains de l'avenue Henri-Golay et s'est engagé à continuer à le faire à l'avenir, pour autant qu'un espace puisse être identifié dans le secteur;

¹ Développée, 3253. Motion d'ordonnancement, 5143.

Motion: implanter trois terrains de beach-volley au parc des Franchises

- l'image directrice du parc des Franchises, réalisée et validée en 2015 par le Canton et la Ville de Genève, identifiant une bande active dédiée au sport dans ce parc;
- la densification du quartier de la Concorde et le manque criant d'installations sportives pour les jeunes;
- que lors du comité de pilotage d'octobre 2016 du grand projet Châtelaine, Canton et Ville de Genève ont validé leur engagement dans la valorisation de ce parc,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de s'engager à implanter rapidement les terrains de beach-volley, sur le point d'être supprimés de l'avenue Henri-Golay (hiver 2018), dans le parc des Franchises, afin que les habitant-e-s et les clubs qui le désirent puissent continuer à pratiquer ce sport au cœur des quartiers densifiés du grand projet Châtelaine.

Séance du 30 novembre 2017

M. Kanaan auditionné pour un autre objet profite de sa présence à la commission des sports pour dire un mot au sujet de la motion M-1320. Il explique que le parc des Franchises appartient au Canton et non à la Ville bien qu'il soit entretenu depuis longtemps par les jardiniers municipaux. Il est vrai qu'il y a une négociation en cours pour transférer le site du Canton à la Ville, mais pour l'heure, le Conseil administratif n'est pas en mesure d'octroyer des terrains à cet endroit. À ce propos, il évoque un désaccord entre deux services cantonaux: d'une part la Direction générale de l'agriculture et de la nature (DGAN), qui dit être disposée à répondre à la demande des habitants d'installer aux Franchises des terrains de beach-volley, et d'autre part l'Office des bâtiments, où on préférerait d'abord régler le foncier. Il informe que le Conseil administratif a écrit à l'association de beach-volley mentionnée dans la motion, afin de suggérer à ses responsables de s'adresser au magistrat cantonal Serge Dal Busco.

Une copie du courrier mentionné par M. Kanaan lui est officiellement demandée. Elle se trouve en annexe du présent rapport.

M. Kanaan ayant quitté la séance, M. Carasso, commissaire signataire, introduit le texte au nom des motionnaires et rappelle que la motion a été déposée par l'ensemble des groupes représentés au Conseil municipal. Telle était, du moins, l'intention, qui s'est réalisée au moment du renvoi à la commission des sports. Il explique que l'objet de la motion est l'avenir de cinq terrains de beach-volley ouverts depuis 2012 avenue Henri-Golay, qui servent aux sportives et sportifs de toute la rive droite, amateurs ou d'élite. Les terrains seront démantelés début 2018 pour faire place à un chantier de logements. Il souligne que les actrices et acteurs concernés n'ont qu'éloges à l'égard de l'association Beach-Volley Club Vernier

Motion: implanter trois terrains de beach-volley au parc des Franchises

Genève, qui gère les terrains depuis cinq ans. L'association a eu l'idée de proposer que les terrains soient relocalisés dans le parc des Franchises, à la faveur de l'image directrice du site, qui prévoit l'implantation d'équipements sportifs. À la suite de l'information délivrée ci-dessus par M. Kanaan, à savoir que l'interlocuteur adéquat n'est pas la Ville mais le Canton, il propose d'amender comme suit le début de l'invite relative à la motion: «le Conseil municipal demande au Conseil administratif de soutenir activement l'implantation des terrains de beach-volley, sur le point d'être supprimés de l'avenue Henri-Golay (hiver 2018)», la suite restant inchangée.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois propose d'ajouter «ou à proximité» à la suite de la mention au parc des Franchises.

M. Carasso souligne que l'image directrice du parc des Franchises prévoit que des équipements sportifs qui n'existent pas encore y soient implantés. C'est la raison pour laquelle le BVCVG a proposé ce lieu.

Un commissaire du Parti libéral-radical note qu'aucun des membres de son groupe n'a signé la motion. Il souhaiterait en connaître la raison. M. Carasso répond qu'il avait approché, dans cette intention, une de ses collègues, qui n'avait pas souhaité signer cette motion parce qu'elle n'avait pas pu en discuter en caucus, mais que le Parti libéral-radical la voterait probablement.

Le président soumet à l'approbation de la commission des sports la modification de la première proposition de l'invite de la motion M-1320, ainsi rédigée: «le Conseil municipal demande au Conseil administratif de soutenir activement l'implantation des terrains de beach-volley, sur le point d'être supprimés de l'avenue Henri-Golay (hiver 2018)».

L'amendement est approuvé à l'unanimité des commissaires présent-e-s.

Le président soumet à l'approbation de la commission des sports la modification qui complète la subordonnée «dans le parc des Franchises», comme suit: «dans le parc des Franchises ou à proximité».

L'amendement est approuvé à l'unanimité des commissaires présent-e-s.

Le président soumet à l'approbation de la commission des sports la motion M-1320 modifiée en son invite, qui est ainsi rédigée: «le Conseil municipal demande au Conseil administratif de soutenir activement l'implantation des terrains de beach-volley, sur le point d'être supprimés de l'avenue Henri-Golay (hiver 2018), dans le parc des Franchises ou à proximité, afin que les habitant-e-s et les clubs qui le désirent puissent continuer à pratiquer ce sport au cœur des quartiers densifiés du grand projet Châtelaine».

La motion M-1320 amendée est adoptée à l'unanimité des commissaires présent-e-s (2 EàG, 1 Ve, 2 S, 2 DC, 2 LR, 1 UDC, 1 MCG).

5512

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2018 (soir)

Motion: implanter trois terrains de beach-volley au parc des Franchises

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de soutenir activement l'implantation des terrains de beach-volley, sur le point d'être supprimés de l'avenue Henri-Golay (hiver 2018), dans le parc des Franchises ou à proximité, afin que les habitant-e-s et les clubs qui le désirent puissent continuer à pratiquer ce sport au cœur des quartiers densifiés du grand projet Châtelaine.

Annexe: courrier de M. Pagani à l'association La Maison du Parc

Motion: implanter trois terrains de beach-volley au parc des Franchises

Séance CA du 05.12.2017

M. Pagani
Mme Charollais
M. Machereil
Dossier

CONSEIL ADMINISTRATIF

PALAIS EYNARD
RUE DE LA CROIX-ROUGE 4
CASE POSTALE 3983
CH-1211 GENEVE 3
T +41(0)22 418 29 00
F +41(0)22 418 29 01
www.ville-geneve.ch



VILLE DE
GENÈVE

Association La Maison du Parc
Madame Clarisse Di Rosa, Présidente
Monsieur Jean-Luc Oestreicher, membre
du comité
p.a. Madame Clarisse Di Rosa
Avenue Edmond-Vaucher 17c
1219 Châtelaine

Genève, le 5 décembre 2017

Parc des Franchises – beach-volley

Madame la Présidente, Monsieur,

Nous nous référons à votre courrier du 17 octobre dernier dont nous accusons réception.

Après avoir réuni et pris connaissance des éléments du dossier, le Conseil administratif a examiné votre requête et constate qu'il n'est pas en mesure d'entrer en matière quant à la prise en charge par la Ville de Genève de la création en 2018 de trois terrains de beach-volley au parc des Franchises pour le club de Vernier.

Nous comprenons tout à fait votre souhait d'installer des dispositifs permettant aux usagères et usagers du parc d'avoir des activités ludiques. Toutefois, le parc des Franchises appartient au canton de Genève dont les services ont développé une image directrice qui intègre la construction de ces terrains de beach-volley. Dès lors, il appartient au canton de Genève de mettre en œuvre les engagements de ses services vis-à-vis de votre association et du club de beach-volley de Vernier.

Dans l'état actuel de ce dossier, la Ville de Genève ne peut pas se substituer au canton. Nous vous invitons dès lors à adresser votre requête à qui de droit, en espérant qu'elle puisse aboutir dans les meilleurs délais.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Directeur général :



Jacques Moret

Le Maire :



Rémy Pagani

✓✓ Copies : Monsieur Yvan Rochat, Maire de la Ville de Vernier
Conseil d'Etat de la République et canton de Genève

Motion: implanter trois terrains de beach-volley au parc des Franchises

M^{me} Delphine Wuest, rapporteuse (Ve). Cette motion date du 17 octobre 2017, elle a été traitée en une seule séance de commission le 30 novembre 2017 et elle a été signée par tous les partis avant même de passer en commission.

Le but de cette motion M-1320 était de déplacer cinq terrains de beach-volley de l'avenue Henri-Golay où ils se trouvent depuis 2012. Trois associations de beach-volley y organisent régulièrement des cours, des camps et des tournois, elles sont très dynamiques et après cinq ans de fonctionnement le bilan est unanime, c'est un succès. Alors pourquoi est-ce que ce déménagement était urgent? Eh bien il faut laisser la place pour y construire des logements puisque le quartier de la Concorde se densifie et que les travaux démarrent tout de suite. Donc voilà, d'où l'urgence de cette motion. Où est-ce qu'il fallait déplacer ces terrains de beach-volley? Eh bien les associations souhaitaient qu'ils restent dans le quartier, donc le parc des Franchises était le lieu idéal, ça restait très proche et ça répondait aussi du même coup à d'autres prérogatives, par exemple la valorisation du parc des Franchises selon la volonté du Comité de pilotage du grand projet Châtelaine. Ça permettait également de pallier le manque d'installations sportives pour les jeunes du quartier de la Concorde qui est en grande densification, et ça permet enfin d'appliquer l'image directrice du parc des Franchises qui prévoit des installations sportives.

Cette motion a été votée à l'unanimité par tous les commissaires de la commission des sports. Enfin, elle a été légèrement amendée parce que M. Kanaan nous a expliqué qu'en attendant le transfert de ce terrain à la Ville qui est actuellement en négociation, le parc des Franchises appartient toujours au Canton et non à la Ville, même si ce sont des jardiniers municipaux qui l'entretiennent. C'est pourquoi la motion a été amendée comme suit: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de soutenir activement l'implantation des terrains de beach-volley, sur le point d'être supprimés de l'avenue Henri-Golay (hiver 2018), dans le parc des Franchises ou à proximité, afin que les habitant-e-s et les clubs qui le désirent puissent continuer à pratiquer ce sport au cœur des quartiers densifiés du grand projet Châtelaine.» Voilà, et pour terminer, j'ai pu voir en passant dimanche dernier devant ce parc que le sable était déjà arrivé. J'imagine qu'on peut se réjouir, Monsieur Kanaan.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je ne réponds pas spécialement à M^{me} Wuest qui a fait un rapport rapide et je la remercie. C'est pour vous donner dans mes informations en l'occurrence de bonnes nouvelles par rapport à votre préoccupation que le Conseil administratif partage. J'ai eu l'occasion d'expliquer à la commission des sports en marge d'une autre audition qu'effectivement on était devant un potentiel imbroglio puisque contrairement à ce que tout le monde croit ce terrain appartient toujours au Canton. Et que nous nous trouvons dans une

Motion: implanter trois terrains de beach-volley au parc des Franchises

situation intéressante où un premier service du Canton promettait ces terrains au nom du Canton et qu'un deuxième service qui gère les terrains pour le Canton disait non. Par conséquent, tout le monde écrivait à la Ville. Donc, c'est désagréable pour les principaux concernés qui sont évidemment cette association qui gère actuellement les terrains des beach-volley et leurs usagers. Même la Ville de Vernier nous a écrit en nous disant que c'est à nous de régler le problème.

Bien sûr on est un peu ennuyés d'arbitrer les choses entre deux services du Canton, néanmoins on a pris les contacts qu'il fallait en attendant que ces terrains reviennent un jour à la Ville. Parce que leur destin est qu'a priori la propriété soit transférée à la Ville mais ça nécessite des négociations qui prendront encore du temps. Du coup, contrairement à ce qu'il avait dit au début, l'Office des bâtiments (OBA) a changé de position et a accepté d'installer ces terrains à titre je dirais temporaire et précaire et la Direction générale de l'agriculture et de la nature (DGAN) a accepté de financer ce transfert. Ces terrains sont donc en train d'être installés, d'où le sable que certains ont relevé. C'est en train d'être installé avec l'autorisation temporaire du Canton, qui apparemment prendrait aussi en charge l'entretien – ce qui est une très bonne nouvelle. Parce que même si ce n'est pas sorcier, il faut quand même entretenir ces terrains et notamment purger le sable des impuretés ou des détritiques, ce qui permet donc de continuer à négocier pour l'avenir de ces terrains.

Historiquement je vous informe qu'il y a une vieille convention datant des années 1960 ou 1970 – ça c'est le dossier de M. Barazzone – qui fait que la Ville, et plus précisément les équipes du Service des espaces verts (SEVE), entretient ce terrain à titre gracieux et sans aucune forme de formalisation. C'est les cadeaux qu'on se faisait à l'époque. Récemment le Conseil administratif a résilié cette convention mais nous ne voulons évidemment pas empêcher de trouver une solution pour le beach-volley.

En résumé, votre motion a eu son effet, donc en ce sens elle était utile puisqu'elle a incité le Canton à bouger et je le remercie au passage d'avoir changé sa position et d'avoir autorisé ces terrains afin que ceux et celles qui en ont envie puissent recommencer à jouer au beach-volley. Ce n'est pas tout à fait la saison mais ce n'est pas grave, l'essentiel étant que cette activité soit préservée. Voilà, cette motion ayant déjà atteint son but, vous pourrez la voter en toute bonne conscience. Je vous remercie.

M. Grégoire Carasso (S). Quelques mots au nom du groupe socialiste qui est à l'origine de cette motion signée et votée – la rapporteuse l'a bien appelé – par l'ensemble des partis. A cet égard mais à d'autres aussi, cet objet n'est donc pas représentatif de nos travaux parfois laborieux. Il s'agit d'une authentique proposition venue des habitants mais aussi des employés de la Ville qui

Motion: implanter trois terrains de beach-volley au parc des Franchises

se reconnaîtront et que nous saluons, qui étant donné le projet de construction de logements à l'avenue Henri-Golay ont proposé de déplacer ces terrains de beach-volley qui sont installés là depuis 2012 et gérés par une association de quartier dirigée par des jeunes à la plus grande satisfaction – une fois n'est pas coutume – des voisines et des voisins immédiats. Donc, ce beau projet qui nous est arrivé en novembre 2017 sera selon toute vraisemblance voté ce soir en faveur d'une collaboration – et c'est de nouveau suffisamment rare pour être souligné – exemplaire entre les autorités municipales et le Canton que nous remercions pour son engagement vis-à-vis de ces terrains dans le quartier des Franchises. Merci, Monsieur le président.

M. Pierre de Bocard, président de la commission des sports (LR). Je me félicite de ce changement de position contrairement à ce qui nous avait été transmis au début d'une lettre du conseiller administratif, à savoir qu'il n'y avait pas de possibilité d'implantation de terrains de beach-volley au parc des Franchises. Ce changement est tout à fait bienvenu à la commission des sports où nous avons eu toute une discussion pour obtenir ces terrains de beach-volley.

Par contre, je reviens toujours à ce qui se passe au Conseil d'Etat et à cette bataille entre le Conseil administratif et le Conseil d'Etat, voire avec le Grand Conseil. Parce qu'on remarque qu'au niveau cantonal le Grand Conseil a tourné à gauche et que l'investissement sportif se retrouve un peu coincé à cause des charges de fonctionnariat, à tel point qu'il ne reste plus rien pour investir dans de petites choses sportives telles que celle qui nous occupe ici.

Alors en tout cas je remercie le Conseil administratif d'avoir, je pense, fait un peu pression sur le Conseil d'Etat. Mais encore une fois, on remarque que le Conseil d'Etat et de manière générale au niveau cantonal on ne peut toujours pas mettre un petit peu d'argent pour des toutes petites choses et j'ai l'impression qu'il y a un énorme blocage sur le plan des investissements sportifs. J'espère qu'aux nouvelles élections il va pouvoir y avoir un changement et un retour on va dire du Grand Conseil à droite pour avoir une politique sportive qui puisse amener de l'argent pas seulement dans les charges de fonctionnariat mais dans l'investissement sportif pour tous les Genevois. Merci.

M. Souheil Sayegh (DC). Au nom du Parti démocrate-chrétien on ne peut que se féliciter de ce changement de position au niveau du Canton. De nous féliciter finalement et de remercier les initiateurs de cette motion et nous-mêmes au niveau de la commission des sports, pour son aboutissement. On se réjouit déjà de voir cet été les joueuses et les joueurs de beach-volley s'adonner à ce sport absolument magnifique sur ces terrains au parc des Franchises. Je vous remercie.

Motion: implanter trois terrains de beach-volley au parc des Franchises

M. Jean Zahno (UDC). Je n'ai pas grand-chose à ajouter compte tenu que le beach-volley est un sport accessible, mixte et peu coûteux, créateur de liens sociaux. Nous sommes pour ce projet et nous attendons donc bientôt sa réalisation. Merci.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le président, par rapport à ce qu'a dit M. de Boccard, il n'y a heureusement pas de guerre entre le Conseil administratif et le Conseil d'Etat, surtout pas sur un projet de ce type. Nous n'avons jamais dit que nous ne voulions pas ce projet, mais nous étions ennuyés car nous n'étions pas chez nous. On a relayé votre demande et effectivement elle a eu son effet avec votre appui, afin que les offices du Canton se parlent. Avant c'était visiblement un peu compliqué, voilà.

Pour des petits projets de ce type effectivement il y a toujours des solutions. On en trouve ensemble. Après, pour les gros investissements, je vous rappelle que la Ville a donné l'exemple avec un plan directeur des infrastructures sportives ambitieux. Nous amenons les crédits et j'espère que vous les votez. Je sais qu'en tant que président de la commission des sports vous faites avancer le rythme des travaux et c'est tant mieux. Je vous remercie.

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté à l'unanimité (72 oui).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de soutenir activement l'implantation des terrains de beach-volley, sur le point d'être supprimés de l'avenue Henri-Golay (hiver 2018), dans le parc des Franchises ou à proximité, afin que les habitant-e-s et les clubs qui le désirent puissent continuer à pratiquer ce sport au cœur des quartiers densifiés du grand projet Châtelaine.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Motion: refus de la fermeture des offices de poste
sur le territoire de la Ville de Genève

7. Motion du 16 janvier 2018 de M^{mes} et MM. Amar Madani, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Thomas Zogg, François Bärtschi et Yasmine Menétrey: «La Ville de Genève peut éviter la fermeture d’offices de poste sur son territoire» (M-1333)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le Conseil national et le Conseil des Etats ont accepté la révision de la loi sur la Poste;
- que le Conseil fédéral et la Direction du groupe Poste ont assuré qu’il n’y aura plus de fermetures contre la volonté des communes;
- que la conseillère fédérale en charge du dossier, M^{me} Doris Leuthard, part du principe que la Poste doit attendre jusqu’à ce que l’on sache ce qu’il faut exactement adapter,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de signaler clairement son refus de fermeture de tout office de poste sur le territoire de la Ville jusqu’à 2020;
- de mener des discussions avec la Direction du groupe Poste sur le devenir du réseau postal à partir de 2020.

Préconsultation

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, effectivement les nombreuses fermetures d’offices postaux qui se poursuivent en Suisse sont un véritable scandale et nous avons déjà eu l’occasion d’en parler ici et de formuler plusieurs fois des oppositions à la fermeture de certains de ces offices de poste. Il se trouve que récemment les Chambres fédérales ont modifié la loi fédérale et que désormais les communes peuvent s’opposer à la fermeture des offices de poste. Alors cette motion est relativement simple, Mesdames et Messieurs...

Le président. S’il vous plaît, Monsieur Sormanni, je vous demanderai de faire silence en attendant que nous l’obtenions de tous. C’est assez pénible de travailler dans le brouhaha, je crois que vous pouvez y aller.

¹ Annoncée et motion d’ordonnement, 4520. Motion d’ordonnement, 5144.

Motion: refus de la fermeture des offices de poste
sur le territoire de la Ville de Genève

M. Daniel Sormanni. Merci, Monsieur le président. Je pense que le sujet implique en tout cas un minimum de respect. Je crois que les offices de poste ont plusieurs fonctions. Evidemment la fonction d'office de poste mais aussi une fonction de lien social dans les quartiers qu'il est essentiel de conserver surtout par les temps qui courent, où il a tendance à se déliter un peu partout et où finalement les services de la Ville, des communes et du Canton sont mandatés afin de recréer ce lien social.

Ça paraît simple mais en réalité c'est très efficace: le fait de maintenir un office de poste dans un quartier, dans une commune, dans un village a une très grande importance et c'est la raison pour laquelle nous vous demandons d'accepter cette motion qui souhaite tout simplement que la Ville de Genève fasse désormais valoir cette prétention qui lui donne la possibilité en tant que commune de s'opposer à la fermeture d'offices de poste. C'est le sens de cette motion qu'il ne faut évidemment pas envoyer en commission mais renvoyer directement au Conseil administratif car il n'y a rien à étudier là-dessus. Aujourd'hui en ville de Genève plusieurs offices de poste sont menacés de fermeture, il y en a quatre, à savoir celui de la rue du Stand, celui de la route de Malagnou, celui de l'avenue Appia (OMS) et celui de la route des Morillons (BIT). Je crois qu'effectivement c'est une grave erreur de laisser faire ça, d'autant plus que la loi fédérale permet désormais aux communes d'intervenir en attendant le futur de la Poste et les discussions qui auront lieu d'ici à 2020 où le sujet pourra être remis sur le tapis.

Il est aujourd'hui important de donner le signal que la commune Ville de Genève s'oppose à la fermeture de ces offices de poste, afin non seulement de maintenir ce lien social mais également les emplois des postiers. Par conséquent c'est une double action, c'est une double bonne action que nous vous invitons à voter à l'unanimité, ce dont je ne doute pas. Merci.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée à l'unanimité par 65 oui.

M. Grégoire Carasso (S). Très brièvement et comme il l'a fait il y a moins d'une année dans la résolution interpartis R-205 sur le même sujet présentée par ses soins, le groupe socialiste votera en faveur de cette motion. La résolution à laquelle je fais référence a été votée par ce plénum sur le siège en mars 2017, M. Sormanni était également signataire, tout comme votre serviteur. Le groupe Mouvement citoyens genevois a ensuite déposé un texte voté sur le siège en septembre 2017, la motion M-1308 avec exactement les mêmes invites c'est-à-dire de s'opposer à toute fermeture d'office de poste à Genève et d'inviter la Poste au dialogue. Cet objet a donc été accepté en septembre 2017 et nous sommes aujourd'hui en février 2018. J'espère que le Conseil administratif à la faveur de ces trois textes aura entendu le signal répété du Conseil municipal, c'est en tout cas les impressions du groupe socialiste qui pour une cause qui nous tient à cœur

Motion: refus de la fermeture des offices de poste
sur le territoire de la Ville de Genève

– celle d'un réseau postal de qualité – votera avec plaisir évidemment sur le siège ce texte pour la troisième fois en moins de douze mois. Je vous remercie.

M. Pierre de Boccard (LR). Le Parti libéral-radical comprend tout à fait les préoccupations concernant la Poste et la défense de ses offices postaux. Cependant, compte tenu de notre ordre du jour et de tous les autres dossiers que nous avons à traiter, nous trouvons un peu dommageable, comme l'a dit M. Carasso, de voter plusieurs fois sur le même sujet et d'y revenir à chaque fois en urgence. Je pense qu'on n'a pas besoin de revenir tous les six mois sur ce texte dont nous comprenons tout à fait la logique surtout en sachant que M. le maire est un grand défenseur de la Poste. Merci beaucoup.

(La présidence est momentanément assurée par M. Eric Bertinat, premier vice-président.)

M^{me} Marjorie de Chastonay (Ve). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, les Verts soutiennent cette motion puisque nous sommes convaincus qu'effectivement les offices postaux rendent service à la population dans son ensemble: ils sont vecteurs de lien social, de rencontre et d'échange, et en restant à proximité des lieux de vie ils permettent aussi à des personnes fragilisées, isolées, plus âgées ou en situation de handicap de se rendre sur place. Les personnes qui travaillent dans les offices postaux sont formées et compétentes, contrairement aux mesures de compensation proposées par la Poste via les agences postales. Il y aura donc vraiment une perte au niveau des prestations et aussi du service public rendu à la population.

Depuis l'automne 2016, comme il a été dit, la Poste répond de moins en moins à ces attentes du service public et tente de fermer de plus en plus d'offices postaux via son plan. Les conséquences sont importantes et c'est pour ça que je les rappelle quand même ce soir: la disparition des guichets, l'éloignement des offices postaux et l'accessibilité complexifiée alors que notre population est vieillissante et que nos horaires de travail évoluent. Les agences postales présentent aussi un risque de dumping salarial. Il y a des emplois en jeu, des postes qui passent à la trappe. C'est une diminution de la qualité du service public. Voilà donc les conséquences du plan de fermeture des offices postaux alors que la Poste réalise des millions de francs suisses de bénéfices chaque année.

Certains offices ont été fermés, d'autres ont été menacés de fermeture, d'autres ont été menacés mais sauvés suite à la mobilisation dans les quartiers, grâce aux syndicats et aussi aux pétitions. Des communes comme Meinier ou

Motion: refus de la fermeture des offices de poste
sur le territoire de la Ville de Genève

Bellevue ont déjà pris position à l'unanimité contre la fermeture des offices postaux. Donc, pour éviter le démantèlement du réseau postal avec moins d'emplois, moins d'accessibilité, moins de lien social et moins de service public, la Ville de Genève doit tout faire et refuser clairement toute fermeture d'office. Elle doit également mener des discussions avec la direction du groupe Poste sur l'avenir à partir de 2020 déjà. C'est pour ça que les Verts soutiendront bien évidemment cette motion. Merci.

M. Stéphane Guex (HP). Châtelaine, Servette, Pâquis, Chêne-Bougeries, Perly-Certoux, Meinier, Rive, Malagnou, Stand, je pourrais en énumérer encore... Alors évidemment parmi tous ces bureaux de poste il n'y a pas que des bureaux de la ville de Genève, mais ça dit en quelques mots quels sont aujourd'hui les bureaux de poste directement menacés par ces mesures que souhaite la Poste.

Il est bien sûr très, très important que nous nous prononcions ce soir et que le Conseil administratif envoie un signe fort à la direction nationale. La Poste, ça a été dit précédemment, fait des bénéfices de 700 millions de francs – ce sont les chiffres de l'an dernier – et il faut qu'on explique au misérable gestionnaire de son propre budget que je suis comment, avec 700 millions, on en vient à devoir par mesure d'économie virer des personnes, fermer des bureaux et priver des habitants de quartier d'un service qui – même si aujourd'hui il n'en mérite plus vraiment le nom – devrait rester un service public où l'on fait des envois postaux, des colis etc., et non plus un vendeur de chewing-gums ou de chocolats, mais un vrai service public.

Comment peut-on expliquer à toutes les personnes dont la mobilité est réduite que si on ne fait rien, demain il faudra faire trente minutes de trajet pour aller poster une lettre? Parce qu'aujourd'hui, même si on vit dans une période relativement envahie par le virtuel, il y a encore énormément de gens qui n'utilisent pas un ordinateur soit parce qu'ils n'en ont pas les moyens, soit parce qu'ils n'en ont pas le goût, soit simplement parce que pour certaines transactions ils se méfient de toute opération virtuelle.

Donc, dans ces conditions-là, comment justifier tous ces abandons de postes, si vous me permettez cette approximation verbale? On était tout à l'heure dans les hommages pour le Pavillon de la danse et aujourd'hui c'est aussi l'occasion d'honorer la mémoire d'une citoyenne de Genève, M^{me} Jacqueline Meng, dite «la marquise» (*ndlr: dite aussi «l'impératrice de Saint-Jean»*), qui en 1999, vous vous en rappelez, messieurs-dames, s'était battue pour préserver cette poste dans son quartier, à la rue du Beulet. Tout le monde la prenait pour une folle. Cette dame, d'abord seule, puis appuyée par d'autres personnes de différents partis et de différentes obédiences, a fini par réussir ce qu'on pensait comme impossible, à savoir cette victoire sur le fameux géant jaune. Voilà donc un hommage,

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2018 (soir)
Motion: refus de la fermeture des offices de poste
sur le territoire de la Ville de Genève

un clin d'œil à Jacqueline Meng qui nous a quittés il y a quelques semaines et qui, je l'espère, pourra être un peu notre mère spirituelle, si vous me permettez l'expression, pour ce combat que l'on se doit de mener aujourd'hui contre la fermeture de tous ces bureaux de poste. J'en profite pour essayer d'élargir mon message...

Le président. Monsieur Guex, il faudra conclure s'il vous plaît...

M. Stéphane Guex. Je vais conclure par ce message, c'est-à-dire que la ville de Genève n'est pas la seule à se mobiliser, il faut que toutes les personnes qui sont dans d'autres communes se mobilisent également pour leurs bureaux, j'invite aussi les conseillers administratifs des autres communes à se mobiliser parce qu'on voit que ça peut donner des résultats. Je vous remercie.

M. Jean-Luc von Arx (DC). Il est vrai que beaucoup de choses ont été dites et je suis ravi de savoir que cette cause réunit tout le monde pratiquement et je pense que presque tout le monde sera là. Le Parti démocrate-chrétien bien entendu fait aussi le lien avec ces partis, fait le lien également avec le Grand Conseil, et le Parti démocrate-chrétien au Grand Conseil soutient largement le maintien de ces offices de poste. Nous avons un slogan qui est «Au centre l'humain», vous le connaissez, donc ça semble tout naturel de penser que le tissu professionnel et le rôle social que joue la Poste sont très importants. Vous imaginez que dans ce contexte-là il faut se battre, il faut se battre ensemble, on sait qu'on pourrait critiquer la Poste par rapport à ce qu'ils font, je pense qu'on arrivera à des compromis petit à petit et le message que nous passons tous ensemble ici, j'ai envie de dire que ce n'est pas seulement un seul parti, ce sont tous les partis que nous représentons, nous voulons que Genève soit une ville ouverte, proche de ses citoyens et je pense que notre devoir est effectivement de soutenir les offices de poste à Genève. Je vous remercie.

M. Pierre Scherb (UDC). L'Union démocratique du centre est sensible aux problématiques posées par cette motion. Il y a effectivement la perte d'emplois dont nous devons tenir compte, mais il y a surtout aussi le souci de perdre des offices de poste situés à proximité, notamment pour des personnes âgées qui ont souvent de la peine à se déplacer parce que les forces manquent. En plus, ce sont surtout ces mêmes personnes qui n'utilisent pas toujours internet pour faire leurs paiements et qui ont donc besoin de pouvoir se rendre dans un office de poste.

Motion: refus de la fermeture des offices de poste
sur le territoire de la Ville de Genève

M. de Boccard, vous transmettez, Monsieur le président, a mentionné que nous avons déjà voté des objets semblables et c'est sûr que ça peut devenir lassant si on vote tout le temps les mêmes objets, néanmoins ce n'est pas le cas ici tant cette problématique est brûlante et d'actualité. Donc nous votons encore et toujours avec enthousiasme: oui.

Le président. Merci, Monsieur Scherb. Je suis saisi d'une motion d'ordre déposée par M. Stéphane Guex, je vous la lis: «Relativement à l'article 41, alinéas 1, 2 et 3, il est demandé au Conseil municipal de voter pour la poursuite de ses travaux, de surseoir à statuer jusqu'au retour d'un membre du Conseil administratif ou de lever la séance.»

Des voix. Bravo, bravo! (*Applaudissements.*)

Le président. Voilà... s'il vous plaît, il ne nous reste plus qu'à passer au vote, à savoir si on accepte ou non cette motion d'ordre.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 36 non contre 27 oui (1 abstention).

M. Daniel Sormanni (MCG). Oui, rapidement quand même deux, trois précisions. Je les ai dites tout à l'heure mais apparemment les gens n'écoutent pas et n'ont pas lu la motion. J'ai entendu tout à l'heure M. de Boccard, vous lui transmettez, Monsieur le président de séance, demander pourquoi on revote encore une motion. Je l'ai dit tout à l'heure mais vous n'avez pas écouté: la loi fédérale a changé et il y a une ordonnance fédérale qui permet maintenant aux communes de s'opposer à la fermeture des offices de poste. Par conséquent ce n'est plus la même chose, le combat a changé, il n'est plus que dans la rue car les communes peuvent désormais dire qu'elles ne veulent plus de fermeture de poste sur leur territoire. C'est ça qui change, c'est pour ça qu'il y a une nouvelle motion et pas pour autre chose!

Les autres motions qui ont été votées ne précisent pas cela. Je vous lis les invites de la motion que nous traitons maintenant: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de signaler clairement son refus de fermeture de tout office de poste sur le territoire de la Ville jusqu'en 2020; de mener des discussions avec la direction du groupe Poste sur le devenir du réseau postal à partir de 2020», ce que permet désormais la loi fédérale puisque les Chambres

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2018 (soir)
Motion: refus de la fermeture des offices de poste
sur le territoire de la Ville de Genève

fédérales ont changé la loi sur la Poste, et ce que permet l'ordonnance fédérale qui a été publiée par le Conseil fédéral et qui a assuré au Conseil fédéral et à la direction de la Poste qu'il n'y aura plus de fermeture contre la volonté des communes. C'est pour ça qu'il y a une nouvelle motion, pas pour autre chose! Donc je vous invite à la voter, merci.

(La présidence est reprise par M. Jean-Charles Lathion, président.)

M^{me} Hélène Ecuyer (EàG). En Suisse en l'an 2000, il y avait 3500 offices de poste. Aujourd'hui, il en reste 2400. En 2020, il est prévu d'en supprimer encore 1600. Donc, les collectivités publiques doivent absolument se battre pour maintenir ce service à la population qui est important, qui a un rôle non seulement social mais également celui d'accomplir les tâches auxquelles il est tenu de répondre. C'est-à-dire envoyer du courrier, recevoir le courrier, pouvoir faire les paiements à la poste car pas tout le monde peut les faire par système électronique. Toutes ces tâches, la Poste les délègue, elle les délègue à internet, elle les délègue à des «agences postales» entre guillemets qui veulent bien recueillir de temps et temps le courrier des voisins, mais ce n'est plus réellement la Poste. La Constitution dit que l'objectif prioritaire de la Poste est de garantir un service universel sur l'ensemble du territoire. Comme on le voit, cet objectif n'est pas respecté et même maintenant, à moins d'avoir un interphone qui fonctionne bien, le facteur ne peut plus monter les envois recommandés. S'il appuie sur le bouton de l'interphone et que vous répondez, là vous devez descendre pour aller le chercher. Autrement, plus personne ne vous dit que vous avez un recommandé. Vous trouvez le papier dans la boîte aux lettres même si vous êtes présent toute la journée. Où est le service postal? C'est devenu une entreprise privée, ils vendent des bonbons, ils vendent des journaux, ils vendent du matériel informatique, ils vendent tout ce que vous voulez mais surtout, ils ne s'occupent plus de poste.

Maintenant, on doit se battre et il faut que toutes les villes de Suisse, toutes les communes de Suisse se battent pour maintenir une poste, pour maintenir ce service dans tous les quartiers parce que ça devient pas possible que toute la zone de la Servette qui comporte 3000 à 4000 habitants ne soit plus desservie par une poste. En réponse, on leur dit qu'ils n'ont qu'à prendre le bus et aller dans une poste en ville parce qu'il y a des bus et que c'est bien desservi donc on peut prendre le bus pour aller à la poste. Non, ce n'est pas normal. Il doit rester une vie de quartier, la poste doit rester dans tous les quartiers et nous, nous nous battons, ainsi que le groupe Ensemble à gauche, nous nous battons toujours pour maintenir les services publics.

Motion: refus de la fermeture des offices de poste
sur le territoire de la Ville de Genève

M. Pierre Gauthier (HP). Ce débat n'est évidemment pas anodin, loin de là. Parce que chacun comprend bien que la Poste c'est d'abord et avant tout un service public. C'est à ce titre que la Poste doit être protégée et que ses activités doivent être maintenues. Parce que le sens même du service public c'est que ce service soit exactement le même à toute personne qui se trouve dans le champ de son action. Ça veut dire qu'il n'est pas question pour des raisons pseudo-économiques qu'on admette de fermer l'office de poste du petit village du fait que ça coûterait plus cher de le maintenir là que dans une grande agglomération. Ça c'est inacceptable parce que c'est la destruction du service public.

Donc, derrière ce débat sur la Poste il y a en fait deux éléments qui sont distincts. Le premier c'est qu'avec la mise en œuvre des politiques que l'on appelle ultra-libérales, ce sont tous nos services publics et pas seulement la Poste qui sont menacés. Ce sont donc ces politiques qui menacent nos services publics, ce n'est pas l'entreprise la Poste mais c'est le résultat d'une politique. Et ça, il faut bien que l'on s'en rende compte. Aujourd'hui, quand je vois avec satisfaction qu'un certain nombre de partis politiques de droite qui soutiennent ces politiques ultra-libérales soutiennent l'opposition d'une commune à la fermeture de la poste, je me demande où se situe leur cohérence. Il faudrait aussi qu'ils arrêtent cela et qu'ils arrêtent de soutenir les politiques qui mènent justement à la destruction du service public. Tout ça au prétexte que le service privé ou l'entreprise privée serait plus efficace et moins cher que le service public. C'est un mensonge et vous le savez, c'est une escroquerie intellectuelle, c'est une escroquerie politique. Parce que ce n'est pas parce qu'on prononcera le mot en neuve langue «efficience» qu'on aura raison. C'est faux. Le service public est la base absolue de la cohésion et de la cohésion sociale. S'il n'y a plus de service public, il n'y a plus de cohésion sociale. On peut gloser sur le vivre ensemble et toutes ces tartes à la crème, surtout de la part de personnes qui ne s'entendent pas dans leur bureau – ça c'est une autre question – mais disons, le service public c'est le ciment qui permet à une collectivité, à une nation, à un Etat, à un Canton de rester uni et d'être cohérent.

L'autre élément, et ce n'est pas le moindre, concerne une réalité qui est un petit peu différente et que nous aurons de la difficulté à traiter parce que ce n'est pas à ce niveau parlementaire que l'on peut la traiter. C'est le fait que nous sommes entrés dans une révolution industrielle, nous sommes rentrés dans la quatrième révolution industrielle et il me semble que nous n'en avons pas encore pris la mesure dans son ensemble. Aujourd'hui, ce sont des métiers de la poste qui sont en cause, qui sont menacés gravement parce qu'évidemment ce sont les premiers métiers touchés par ce qu'on appelle la numérisation, par l'informatisation, etc. Mais demain, ce sont d'autres métiers qui vont être mis en cause, qui seront mis en difficulté par l'introduction de cette quatrième révolution industrielle.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2018 (soir)
Motion: refus de la fermeture des offices de poste
sur le territoire de la Ville de Genève

Alors, il est évident qu'il faut s'opposer aux fermetures des bureaux de poste mais dans le même temps il faut quand même que l'on réfléchisse au fait que nous sommes aujourd'hui dans une révolution et que cette révolution, soit nous l'accompagnons, soit nous la prenons en compte et à ce moment-là elle sera bénéfique pour la totalité de la population, soit nous la subissons et à ce moment-là nous entrons dans un phénomène de paupérisation accélérée de la population qui ne correspond pas aux objectifs que nous défendons, et notamment à gauche. Je vous remercie, Monsieur le président.

Le président. Merci. Il reste trois intervenants, et le bureau a décidé de clore la liste.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Sur le fond, je ne vais pas me prononcer. Notre excellent collègue M. von Arx s'est prononcé sur la volonté du Parti démocrate-chrétien de conserver justement ces bureaux de poste et cette proximité avec les citoyens. Simplement, il est vrai que beaucoup d'entre nous sont révoltés face à l'absence totale des membres du Conseil administratif ce soir.

Alors, c'est vrai qu'on a beaucoup de chance, car à l'instant on vient d'avoir...

Le président. Oui, Monsieur...

M. Alain de Kalbermatten. Je reste sur le sujet parce qu'il n'y a que le Conseil administratif, l'exécutif qui a les moyens de défendre la collectivité de la ville de Genève sur cette question et il est important, encore une fois, que l'exécutif écoute cette représentation que nous sommes. Nous, nous sommes juste l'émanation de la volonté populaire où on représente le peuple de la ville de Genève et il est important que l'exécutif puisse entendre ses doléances, ses critiques, ses motions et ses délibérations. Donc je suis très heureux que M. Pagani vienne de revenir à l'instant pour écouter ces doléances...

Rémy Pagani, maire. J'ai été faire la fête...

M. Alain de Kalbermatten. Je vous demande pardon, Monsieur Pagani? Vous avez été faire la fête?

Motion: refus de la fermeture des offices de poste
sur le territoire de la Ville de Genève

Le président. Non mais s'il vous plaît, Monsieur Pagani, je pense que le message de Monsieur de Kalbermatten est clair, il reflète bien l'avis de la salle à mon avis et je pense qu'effectivement il est important que le Conseil administratif soit représenté lorsque nous tenons nos débats.

Des voix. Bravo, bravo! (*Applaudissements.*)

Le président. Je vous en prie, Monsieur de Kalbermatten, continuons sur le sujet de la Poste.

M. Alain de Kalbermatten. Merci, Monsieur le président, de relayer ce que je voulais dire. Je vais m'arrêter là. Simplement, je m'adresse ici aux membres du Conseil municipal, il est important que nous fassions pression auprès des différents conseillers administratifs – qu'ils soient en campagne pour le Conseil d'Etat ou pas – afin qu'ils puissent être présents pour écouter justement ce qu'on a à dire. Je pense notamment à la vice-présidente du Conseil administratif qui, selon moi, a vraiment son rôle à tenir ici au sein du Conseil municipal parce que ça fait trop de sessions qu'elle n'est pas là. Je vous remercie, Monsieur le président.

M. Adrien Genecand (LR). Comme sur l'histoire des arbres de la plaine de Plainpalais, j'ai eu beaucoup de plaisir...

Le président. Un instant... Monsieur de Kalbermatten, si vous pouvez vous calmer afin qu'on puisse continuer dans le silence... (*Brouhaha.*) On attend d'obtenir le silence, Monsieur Genecand...

M. Adrien Genecand. Je vous remercie, Monsieur le président.

Le président. Je pense que vous le méritez...

M. Adrien Genecand. C'est moi qui vous remercie à nouveau...

Le président. S'il vous plaît, un peu de silence. Monsieur Genecand...

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2018 (soir)
Motion: refus de la fermeture des offices de poste
sur le territoire de la Ville de Genève

M. Adrien Genecand. Le fond de cette affaire est finalement de se demander s'il est vraiment de la compétence de ce délibératif de se positionner sur la politique commerciale de la Poste. La réponse est non. On pourrait se poser la question de savoir si on doit effectivement manifester quelque chose si des offices postaux en ville de Genève étaient concernés. Là on se rend compte qu'il y en a deux qui sont annoncés, la poste de la rue du Stand et celle de la route de Malagnou qui sera en fait regroupée dans les Eaux-Vives. Et puis, la Servette et les Pâquis. Moi, à titre personnel, Monsieur le président, je trouve que la Poste depuis très longtemps ne fait plus office de ce pour quoi elle a été historiquement créée, car je vous rappelle que sa mission constitutionnelle est d'amener le courrier auprès de tous ceux de nos concitoyens dans ce pays qui en ont besoin. Et c'est notamment dans les vallées les plus reculées. Une des missions constitutionnelles de la Poste est finalement qu'on puisse discuter et échanger entre nous, à peu près au plus loin de ce pays. Ce n'est pas tellement de savoir si on doit accumuler dans une surface en termes de kilomètres carrés, par exemple trois ou quatre kilomètres carrés, un nombre d'offices postaux déterminé. Alors là on peut évidemment se dire, bon, qu'il faut plus d'offices postaux ou moins... Moi je reconnais exactement à cette assemblée la qualité d'avoir été il y a quelques minutes, quelques dizaines de minutes d'excellents dendrologues et experts phytosanitaires, et dans les minutes qui suivent d'être des grands spécialistes, MBA à l'appui, capables de déterminer la stratégie commerciale d'une entreprise dont le mandat, je vous le rappelle, est fédéral.

Et puis, dans le fond, Monsieur le président, pourquoi on a ces problèmes-là sur les offices postaux? Quelle est la raison? Tout d'abord, il y a l'envoi d'un volume extrêmement important de colis et de lettres que la Poste délivre à bien plaisir et a priori avec beaucoup de satisfaction depuis quelques mois, voire années, grâce à un acteur privé bien connu. Le nommer m'attirerait probablement les foudres de cette assemblée dans laquelle le collectivisme est tant chéri... il se trouve que cet acteur privé n'est autre qu'Amazon.

Qu'en est-il du coup de la fonction de base de la Poste qui a historiquement été celle d'être un office postal où on fait des paiements? Malheureusement, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, la fonction de paiement à la poste n'est plus utilisée par beaucoup de personnes. Il y a plusieurs raisons à cela. L'une d'elles étant qu'une majorité collectiviste dont beaucoup dans cet hémicycle font partie estime que le cash, que l'argent liquide est tout à fait détestable et doit être puni sévèrement. Avec pour conséquence assez directe d'aller à l'encontre de tout ce que le système bancaire souhaite quand vous payez l'ensemble de vos charges mensuelles par facture et en cash à la poste. Les retraits d'argent liquide sont désormais vus de façon suspicieuse parce que, à nouveau, une majorité qui a le collectivisme chevillé au corps, et dont un certain nombre d'entre vous fait partie, estime que toute dépense

Motion: refus de la fermeture des offices de poste
sur le territoire de la Ville de Genève

en argent liquide est forcément suspecte. La première étant évidemment celle d'aller payer son loyer à la poste puisqu'il s'agit de milliers de francs. Il se trouve que malheureusement les citoyens de ce pays ont dû s'accommoder de cette nouvelle façon de faire et payent donc maintenant l'immense majorité des paiements par moyen électronique grâce à l'e-banking ou à des moyens divers et variés.

Ce phénomène va être d'autant plus aggravé que d'ici à 2019, chers collègues, le trafic des paiements sera européen. C'est-à-dire que vous payerez moins cher l'exécution d'un paiement depuis le fin fond de la Finlande que si vous allez retirer de l'argent pour le déposer directement à la poste au coin de votre rue. Il se trouve que c'est ce qui va se passer en 2019. Donc on en est là, Mesdames et Messieurs, et vous pouvez toujours défendre les offices postaux mais moi je ne comprends pas très bien quelle est la fonction de l'office postal qui est défendue. Qu'est-ce qu'on défend? Si c'est de vendre des cartes Swisscom, des téléphones portables, des timbres et des bonbons, je dois vous avouer franchement que j'ai un peu de peine à comprendre. Il y a toute une série de choses qu'on peut faire par ailleurs et je ne comprends pas tellement tout à coup votre volonté absolument fabuleuse de défendre quelque chose qui se fait au tabac du coin. Parce que, de nouveau, la mission de la Poste c'est d'amener le courrier à bon port. C'est une mission qui est cardinale mais vous reconnaîtrez, j'imagine, qu'elle est beaucoup plus essentielle quand on doit aller à Stans ou dans le val Ferret que quand il s'agit de rejoindre plutôt l'avenue de Champel que la route de Malagnou. Voilà, c'est aussi simple que ça.

Franchement, Mesdames et Messieurs, on y a passé une demi-heure, la faute à moi le premier pour y avoir passé cinq minutes. On est là en train de parler d'une compétence qui n'a strictement rien à voir avec ce délibératif... mais strictement rien à voir avec ce délibératif. Vous faites croire aux gens, et c'est parfaitement honteux, que ce que vous faites là maintenant va changer l'avenir de la Poste en ville de Genève. C'est factuellement faux, c'est mentir aux gens et malheureusement c'est souvent de bon ton dans cet hémicycle collectiviste. (*Applaudissements.*)

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je tiens tout d'abord à m'excuser de ne pas avoir été présent mais j'étais très enthousiaste suite à votre vote sur la plaine de Plainpalais et j'ai profité de la présence du mandataire, M. Descombes, qui était à la tribune tout à l'heure et que je tiens à remercier, pour envisager le nouveau planning de la replantation des arbres. Je n'ai donc pas perdu mon temps, Monsieur le président, toujours est-il que je n'étais pas à ma place comme je le suis d'habitude, et je vous prie de m'en excuser.

Motion: refus de la fermeture des offices de poste
sur le territoire de la Ville de Genève

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si je me souviens bien vous avez déjà voté une première motion, la M-1308, qui enjoignait au Conseil administratif de s'opposer à toute fermeture de poste. Nous avons fait des oppositions et comme on est entre nous je peux donner des informations de première main. Au nom du Conseil administratif nous avons donc fait une opposition à la disparition d'offices postaux et nous avons obtenu une première victoire. On n'y croyait pas beaucoup puisqu'un organisme a été mis sur pied en cas de recours mais en fait la personne qui est venue faire une enquête et écouter nos arguments a enjoint à la Poste de recommencer tout le processus et de faire une enquête de proximité auprès de la population. En l'occurrence nous étions sur la poste des Charmilles parce qu'il est donc question de déplacer la poste des Charmilles à Planète Charmilles mais l'enquête a révélé que, je le dis de mémoire, 90% des personnes interrogées refusaient ce déplacement. On a transmis ces informations à la Poste et puis on a commencé les négociations. Pas plus tard que la semaine dernière, nous nous sommes rencontrés avec les instances mandatées pour négocier avec le Conseil administratif qui est resté sur sa position et cela d'autant plus que, comme vous l'avez relevé dans la motion, les Chambres fédérales s'apprêtent – l'Assemblée n'a pas encore voté mais une sous-commission a déjà voté – à donner le pouvoir à chaque municipalité d'évaluer les fermetures d'offices postaux sur son territoire et de les accepter ou non. Voilà. Quant à l'état actuel des négociations, je peux vous dire que voyant la stratégie mise en place prendre l'eau, la Poste nous a proposé un accord que je ne peux malheureusement pas vous dévoiler mais qui deviendrait caduc si les Chambres fédérales décident de donner l'autorité aux communes.

On en est là, Mesdames et Messieurs. Toujours est-il que j'aimerais vous dire que les choses changent, c'est évident, mais que le service public est universel et doit demeurer. Monsieur Genecand, vous déplorez le collectivisme de vos adversaires... Je ne vois pas très bien ce que le collectivisme a à voir avec tout ça. Vous traitez vos adversaires de collectivistes, mais cet adversaire c'est le Conseil administratif, un adversaire somme toute honorable qui défend un service public universel. Sinon, demain – et d'ailleurs ça se passe déjà comme ça aujourd'hui – les gens qui pourront se payer un service postal très rapide téléphoneront à 10 heures du matin pour que quelqu'un embarque leur paquet et l'envoie à New York où il arrivera l'après-midi même. Et puis les autres gens qui n'ont pas beaucoup d'argent verront leur paquet arriver trois semaines après. Nous ne voulons pas de ça, l'égalité des citoyens fait partie du service public que nous voulons maintenir absolument. Nous ne voulons pas d'une société à deux vitesses et d'un service public à deux vitesses, voire à trois vitesses comme c'est le cas dans certains pays. Parce que dans certains pays il y a encore une troisième vitesse où les gens pauvres n'ont pas le droit au même service public que les autres. Voilà, Monsieur Genecand, c'est ça la réalité du discours de vos adversaires, et j'ai un peu de peine à vous suivre sur le collectivisme.

Motion: refus de la fermeture des offices de poste
sur le territoire de la Ville de Genève

Cela étant, Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif par ma voix en qualité de maire accueillera et appliquera avec bienveillance cette motion, si vous la votez évidemment. Parce qu'elle va dans le sens de l'histoire. D'autant plus que, je rajoute encore une chose, la Poste a dernièrement réussi, et on peut la féliciter, à remporter un contrat avec un grand distributeur, c'est-à-dire à être le bras armé d'un grand distributeur en Suisse, ce qui va lui rapporter beaucoup d'argent. Par conséquent, elle pourrait pour le moins satisfaire au maintien du service public qu'elle dispensait et qu'elle continue de dispenser car elle bénéficie pour cela, comme nous l'avons nous-mêmes plaidé devant la Poste, de la confiance des citoyens. Si elle veut maintenir ce service public, la Poste peut bien se permettre de perdre quelques menues monnaies dans un petit secteur dans la mesure où dans d'autres secteurs elle fera de bonnes affaires, notamment dans la banque et dans la distribution de paquets. Je vous remercie de votre attention.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 60 oui contre 14 non.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de signaler clairement son refus de fermeture de tout office de poste sur le territoire de la Ville jusqu'à 2020;
- de mener des discussions avec la Direction du groupe Poste sur le devenir du réseau postal à partir de 2020.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Motion: pas de dumping salarial chez les fournisseurs et prestataires de la Ville

8. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 14 septembre 2016 de M^{mes} et MM. Amar Madani, François Bärtschi, Danièle Magnin, Laurent Leisi, Yasmine Menétrey, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Daniel Sormanni et Pascal Spuhler: «Pas de dumping salarial chez les fournisseurs et prestataires de la Ville» (M-1242 A)¹.

Rapport de M. Simon Brandt.

La motion M-1242 a été renvoyée à la commission des finances lors de la séance plénière du Conseil municipal du 7 mars 2017. La commission s'est réunie sur cet objet le mardi 21 mars 2017, sous la présidence de M. Daniel Sormanni, ainsi que les mardis 10 octobre et 7 novembre 2017, sous la présidence de M. Simon Brandt. Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo et M^{me} Shadya Ghemati, que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail.

Rappel de la motion

Considérant:

- le fort taux de chômage que connaît Genève;
- l'explosion du nombre de frontaliers (permis G) faisant que la barre des 100 000 frontaliers est dépassée;
- le recours quasi systématique de certains employeurs à la main-d'œuvre euro-frontalière bon marché;
- les salaires misérables de 3200 francs par mois pratiqués par certaines entreprises privées qui ne peuvent employer des résidents à ce prix et qui sont contraintes d'engager des travailleurs frontaliers;
- que la Ville de Genève accorde des sommes considérables à des entreprises ou prestataires externes pour des biens et services (groupe de comptes 31);
- les difficultés rencontrées par les entreprises locales qui emploient les résidents genevois avec des salaires corrects,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'examiner attentivement les attributions de mandats et travaux auprès des fournisseurs et prestataires de la Ville;
- d'écarter les sociétés pratiquant le dumping salarial au détriment des résidents genevois.

¹ «Mémorial 174^e année»: Développée, 4833. «Mémorial 175^e année»: Motions d'ordonnancement, 4519, 5144.

Motion: pas de dumping salarial chez les fournisseurs et prestataires de la Ville

Séance du 21 mars 2017

Audition de MM. Amar Madani et Pascal Spuhler, motionnaires

En introduction, M. Madani observe que Genève est l'un des cantons les plus dynamiques, où on produit le plus de richesses, mais aussi le canton qui affiche un taux de chômage deux fois supérieur à la moyenne suisse. Il note que plus de 100 000 frontalier-ère-s (permis G) sont employé-e-s dans le canton. Il s'excuse de relever ce parallèle, tout en soulignant une corrélation paradoxale entre ces phénomènes. M. Madani note que pour diverses raisons, des entreprises puisent dans ce vivier de main-d'œuvre bon marché, plutôt que dans le marché de l'emploi local. La Ville de Genève elle-même fait appel à des prestataires externes. Certains services sont même commandés à l'étranger. Il mentionne les impressions de brochures, de cartes et autres. Il constate que pendant ce temps, à Genève, la précarité gagne du terrain et touche même la classe moyenne. M. Madani est d'avis que la Ville devrait donner l'exemple en favorisant les emplois locaux. A ce propos, il s'étonne que la Ville de Genève n'ait pas adhéré à la directive sur la préférence cantonale du magistrat cantonal Mauro Poggia. En conclusion, M. Madani rappelle les deux invites de la motion M-1242: «examiner les attributions de mandats et travaux attribués aux fournisseurs et prestataires de la Ville; écarter les sociétés pratiquant le dumping salarial au détriment des résidents genevois».

M. Spuhler déclare que le Mouvement citoyens genevois est désolé que la Ville soit la seule collectivité communale à avoir refusé la directive sur la préférence cantonale, voire communale, sur les emplois. Celle-ci demande de passer par l'Office cantonal de l'emploi (OCE) pour l'embauche, or le bassin de recrutement de la Ville est beaucoup plus large que cela. Il se demande, à ce propos, si un contrôle est effectué sur les prestataires des services municipaux, et si des mesures d'accompagnement font le suivi des attributions, car on pratique la sous-traitance même si les mandataires sont des sociétés genevoises. A son avis, sur la préférence de l'emploi local, il faudrait donner des directives claires aux entreprises comme aux départements municipaux qui les mandatent.

Un commissaire rappelle que la directive du magistrat Poggia concerne les collectivités publiques et les entreprises parapubliques. Il demande si les motionnaires souhaitent, avec ce texte, élargir le champ de la directive aux fournisseurs de la Ville.

M. Spuhler répond que l'esprit de la motion est effectivement d'élargir le principe de la préférence locale aux prestataires de services, qui sont nombreux.

Le commissaire souhaiterait comprendre l'approche de la préférence locale de l'emploi. Il se demande pourquoi il faudrait privilégier quelqu'un qui réside à Genève depuis six mois plutôt que quelqu'un qui vit à Annemasse depuis trente

Motion: pas de dumping salarial chez les fournisseurs et prestataires de la Ville

ans, et qui a fait ses études à Genève. Faudrait-il appliquer une préférence absolue, ou cet exemple serait le cas qui confirme la règle?

M. Spuhler répond que l'exemple est extrême, mais le facteur déterminant est bien que la personne concernée ne vit pas à Genève et, a priori, n'y consomme pas couramment. Il suppose d'ailleurs que la personne en question vit le même problème avec des frontalier-ère-s plus récent-e-s. Pour M. Spuhler, même si, dans la pratique, il ne s'agit pas de sanctionner systématiquement une entreprise qui emploierait 2 frontalier-ère-s sur 5, le principe est bien d'appliquer une préférence cantonale même si on habite à 2 minutes de la frontière. Il rappelle que sauf les impôts à la source, les frontalier-ère-s ne paient pas de taxe à Genève.

Le commissaire, s'agissant de la deuxième invite, demande si la motion vise le dumping en général ou seulement celui engendré par les frontalier-ère-s.

M. Spuhler répond que le problème est le dumping en général, mais le dumping frontalier concerne les compétences en plus des salaires. Ainsi, une entreprise genevoise engagerait un-e secrétaire bilingue pour 4000 francs par mois, alors qu'un-e secrétaire frontalier-ère et trilingue serait prêt-e à travailler pour 3500 francs.

Sur insistance du commissaire, M. Spuhler confirme que, bien entendu, les motionnaires visent aussi le travail au noir.

Le président rapporte qu'il a vu une annonce d'une entreprise genevoise, sur le site jobup.ch, qui proposait un poste de secrétaire à 1700 francs par mois, un salaire que personne n'accepterait à Genève.

Le commissaire a vu l'annonce. Il relève que le taux du poste était à temps partiel.

Une commissaire se demande qui se préoccupe des stagiaires dans les organisations internationales.

M. Spuhler suggère de protester.

Un autre commissaire fait observer que le Parti socialiste suisse ne paie pas ses stagiaires; il montre la récente annonce parue sur leur site internet.

Une autre commissaire rappelle que la Ville a pris des mesures contre la sous-enchère salariale. Un accord de principe est entré en vigueur en septembre 2016. Elle demande si ces mesures ne suffisent pas.

M. Madani confirme que la Ville a bien engagé deux surveillant-e-s pour lutter contre le dumping dans le cadre des plus de 100 millions d'investissement annuel.

Le président signale qu'une somme de 300 000 francs est réservée à cette fin dans le projet de budget 2017. M. Madani souligne cependant que la motion mentionne les prestataires de services de l'administration municipale.

Motion: pas de dumping salarial chez les fournisseurs et prestataires de la Ville

M. Spuhler salue, bien sûr, que la Ville ait engagé des surveillant-e-s, mais à son avis il faut aller plus loin, et surveiller aussi les entreprises sous-traitantes. Il aimerait d'ailleurs qu'on s'assure que la Ville mène bien la surveillance jusqu'au bout de la chaîne.

Un commissaire fait observer que les frontaliers sont taxés à la source, alors qu'une personne vivant à Chavannes-des-Bois ne paie pas d'impôt à Genève. En outre, il mentionne un article de la *Tribune de Genève* du 28 janvier 2016, qui détaille les mesures prises à Genève contre le dumping. Dans le même journal, M. Nicolas Rufener, secrétaire général de la Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB), indique que les entreprises étrangères ne sont souvent pas compétitives sur le marché suisse et que, dans la plupart des cas, les entreprises condamnées pour abus sont suisses. Il se demande si les préoccupations exprimées dans la motion n'ont pas déjà trouvé réponse, à moins qu'il y ait d'autres cas concrets.

M. Spuhler est d'avis que la Ville doit se montrer d'autant plus vigilante qu'il y a des entreprises suisses qui trichent. S'agissant de l'imposition des frontalier-ère-s, il n'ignore pas la taxation à la source; en revanche, les frontaliers ne dépensent pas leur salaire à Genève et ne contribuent donc pas à la marche de l'économie genevoise; en outre, les frontaliers travaillant à Genève occupent des places de résident-e-s genevois-e-s qui, étant au chômage, représentent une charge pour les collectivités suisses. Faire travailler ces personnes serait préférable à les vouer au chômage ou à l'assistance sociale. Enfin, M. Spuhler est convaincu que la Ville peut faire plus et mieux que les mesures déjà en place pour lutter contre le dumping des salaires et des compétences et contre le travail au noir.

Le commissaire cite un passage de l'article mentionné ci-dessus: «désormais, l'entrepreneur qui remporte un appel d'offres est tenu d'attester de la fiabilité de ses sous-traitants, du début à la fin du contrat. En outre, la sous-traitance en chaîne est prohibée.» En conséquence, le commissaire ne voit pas ce que la motion M-1242 apporte de plus à la lutte contre le dumping.

En réponse, M. Spuhler insiste sur la nécessité de vérifier que les mesures mentionnées ont bien été mises en place. Il voit mal les socialistes refuser les invites de la motion, en laissant les employés être exploité-e-s par le patronat, sans que la Ville exerce de contrôle.

Une commissaire déclare que le groupe Ensemble à gauche peut partager certains considérants de la motion. Sur les invites au Conseil administratif, Ensemble à gauche est aussi d'accord d'écarter les entreprises qui font du dumping salarial, mais elle n'est pas partisane de cibler les travailleur-se-s plutôt que les entreprises indélicates. A ce propos, elle est d'avis qu'il faudrait écarter également systématiquement les entreprises qui ne respectent pas les conventions collectives de travail en vigueur (CCT).

Motion: pas de dumping salarial chez les fournisseurs et prestataires de la Ville

Au surplus, elle souhaiterait éviter de cibler les travailleur-se-s qui viennent, en toute légitimité, chercher du travail en Suisse. Elle rappelle que cela fait partie des bilatérales avec l'Union européenne et demande si les motionnaires souhaitent les remettre en question. Elle évoque aussi les réglementations sur les marchés publics et rappelle que, à partir d'un certain montant, les appels d'offres sont diffusés au-delà de la Suisse. Elle demande si les motionnaires souhaitent aussi remettre en question ces dispositifs. Elle souhaite aussi savoir si les motionnaires seraient d'accord d'engager plus d'inspecteur-trice-s pour faire des contrôles sur les chantiers.

M. Spuhler relève que l'on prête de grandes ambitions à cette motion. Il précise que la motion ne vise pas à remettre en question la politique européenne des bilatérales. La motion ne veut pas non plus attaquer le droit des frontalier-ère-s de travailler en Suisse. Cependant, alors que Genève affiche un taux de chômage de 6,1%, on ne devrait pas non plus se sentir obligé d'aller chercher de la main-d'œuvre ailleurs. Le principe de la motion est d'engager la Ville à soutenir les entreprises locales qui, si possible, engagent des citoyen-ne-s genevois-es. Le problème, pour M. Spuhler, est que les citoyen-ne-s genevois-es ont besoin d'un minimum pour vivre, alors que les frontalier-ère-s peuvent se contenter de moins.

Pour la commissaire, la motion n'est pas encore assez claire sur les remèdes à appliquer contre le dumping.

M. Spuhler rappelle que la motion demande à la Ville d'écarter les entreprises qui abusent en employant des gens à bas prix. Le président est pourtant d'avis que la motion vise aussi les entreprises qui emploient des locaux à des tarifs inférieurs à ceux des conventions collectives.

Une autre commissaire souhaite connaître la définition de «citoyen-ne genevois-e» dans la bouche des motionnaires.

M. Madani répond que l'expression désigne les personnes qui résident à Genève.

Au sujet des frontalier-ère-s dont il a été prétendu qu'ils-elles sont des milliers à être employé-e-s par l'administration municipale, la commissaire signale que le Bilan social 2015 indique que les employé-e-s de la Ville proviennent à 82% du canton de Genève. 4,4% résident dans le canton de Vaud et 13,25% sont des frontalier-ère-s, soit 548 personnes. Dans ce nombre, il y a peut-être aussi des Suisses.

M. Spuhler répond que si seulement la moitié de ce contingent résidait à Genève, cela ferait baisser le chômage. Ultérieurement, il précise que les Suisses résidant en France sont des pendulaires et non des «frontaliers». De plus, M. Madani fait remarquer que la motion ne parle pas des effectifs de la Ville, l'objet principal étant, par contre, les prestataires et les attributions des marchés.

Motion: pas de dumping salarial chez les fournisseurs et prestataires de la Ville

La commissaire relève que la motion indique que la Ville accorde des sommes «considérables» à des prestataires externes, dans le cadre du groupe 31, soit environ 200 millions de francs, selon certains. Elle demande quelle part de cette somme bénéficierait à des entreprises qui font du dumping.

M. Spuhler n'est pas en mesure de répondre. Il suggère de poser la question au Conseil administratif.

Le président suggère d'auditionner pour cela M^{me} Sandrine Salerno et M. Rémy Pagani et de leur demander si des statistiques sont disponibles.

Un commissaire suggère aux motionnaires de raccourcir le libellé de la deuxième invite à la formule suivante: «d'écarter les sociétés pratiquant le dumping salarial», sans mentionner les «résidents genevois». A l'appui de sa proposition, il cite un passage d'une étude de l'Université de Genève de 2014: «Ces cas de sous-enchère se distinguent dans les secteurs du bâtiment, de l'hôtellerie/restauration et du nettoyage, qui sont pourtant des secteurs couverts par des conventions collectives étendues. [...] Ces cas sont [...] soulevés dans des branches qui offrent des postes peu qualifiés. Ils peuvent concerner des frontaliers ou des Suisses, des résidents ou des non-résidents: il n'existe donc pas à Genève de «dumping salarial» qui signifierait que tout un secteur est concerné par des conditions salariales insuffisantes, mais quelques cas ponctuels de sous-enchères qui dépendent du secteur d'activité et non du profil du salarié [...]».

M. Spuhler convient qu'il y a des cas de dumping qui touchent des résidents à Genève.

Le commissaire juge troublant que la motion laisse entendre que le dumping concernerait exclusivement des frontaliers, alors que dans la réalité ce n'est pas le cas.

M. Madani précise que le dumping n'est pas seulement, mais en partie, lié aux frontaliers. M. Spuhler confirme aussi que l'objectif des motionnaires est de combattre le dumping.

Le commissaire pourrait suivre les motionnaires sur la question du dumping, mais pas sur la préférence cantonale. Il demande si les motionnaires savent si la Ville tient une liste noire des mandataires fautif-ve-s.

M. Spuhler répond qu'il en existe pour certains domaines, par exemple dans celui de la sécurité.

Un autre commissaire demande si, d'après les motionnaires, les 10 000 sans-papiers régularisables dans le cadre du dispositif Papyrus sont des résident-e-s genevois.

Motion: pas de dumping salarial chez les fournisseurs et prestataires de la Ville

M. Spuhler répond qu'ils-elles ne sont pas des résident-e-s puisqu'ils-elles n'ont pas d'existence légale. Ils-elles deviendront des résident-e-s lorsqu'ils-elles auront obtenu leurs papiers.

Le commissaire relève que l'ajout d'un critère sur le dumping salarial impliquera, pour les entreprises, de remplir des formulaires et de se plier à des procédures. Il demande si on peut craindre de faire fuir les entreprises, qui sont déjà nombreuses à renoncer aux marchés de la Ville, tellement ses procédures sont lourdes et chronophages.

M. Spuhler reconnaît que ces démarches sont longues et fatigantes. Il estime toutefois important d'ajouter un critère sur le dumping et de donner des garanties sur l'emploi. Cela s'ajoute aux démarches existantes, mais c'est peut-être la condition pour trouver des solutions au chômage à Genève. Il estime qu'il est du devoir de la Ville de poser la barre haut à ses partenaires en matière de dumping, et de veiller à ce que les travailleur-se-s des entreprises mandatées bénéficient des mêmes conditions de travail que les employés de l'administration. Et si on peut ajouter la préférence communale, c'est mieux encore.

Une autre commissaire fait part de son malaise face à cette motion, parce qu'elle enfonce des portes ouvertes sur la sévérité des cautèles de protection. Elle rappelle la création d'un fonds de responsabilité solidaire, créé avec l'accord de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) et des syndicats patronaux. Elle estime qu'en matière de lutte contre le dumping, la Ville fait le job. Elle fait observer que le fonctionnement de ce fonds est plus contraignant que le dispositif équivalent de la Confédération. Elle souligne en outre que la Ville est un client très exigeant pour ses prestataires et fournisseurs. La sous-traitance est conditionnée au respect des CCT, et pour les petites entreprises, c'est très difficile de sous-traiter.

La commissaire souhaiterait savoir pourquoi la motion n'est pas présentée au canton plutôt qu'à la Ville, qui est exemplaire en la matière. Elle profite aussi de l'occasion pour souligner le caractère discriminatoire de la notion de «sans-papiers». Il s'agit, en fait, de personnes sans autorisation de séjour.

Au sujet du canton, M. Spuhler estime que le Mouvement citoyens genevois fait sa part pour lutter contre le dumping. Il rappelle aussi que le Mouvement citoyens genevois a voté, avec les socialistes et les Verts, le renforcement de l'Office cantonal de l'inspection et des relations de travail (OCIRT). Il souhaite revenir sur le lien entre le statut de frontalier et le dumping. On peut reconnaître que les frontalier-ère-s peuvent se contenter d'un salaire de 3500 francs par mois, parce que ce montant s'avère confortable de l'autre côté de la frontière, une fois converti en euros. A son avis, le statut de frontalier crée une possibilité de faire du dumping salarial.

Motion: pas de dumping salarial chez les fournisseurs et prestataires de la Ville

La commissaire souhaiterait savoir ce que la motion apporte de plus aux exigences de l'OCIRT en matière de dumping.

M. Spuhler répond que la motion sert déjà à inciter à vérifier que le dispositif mis en place est bien effectif. Le président explique aussi que la motion souhaite couvrir les activités des prestataires de services et les fournisseurs mandatés par la Ville, à qui le dispositif actuel ne s'applique pas. Il fait ensuite observer que les contrôles sur les chantiers sont bien utiles mais ne règlent pas tous les problèmes. Les inspections existantes peuvent à peine couvrir 12 à 13 % des chantiers sur le territoire du canton. Les deux inspecteurs de la Ville s'ajoutent aux mesures de l'OCIRT, en concentrant leur effort sur les chantiers où la Ville assure la maîtrise d'ouvrage; ils-elles travaillent par sondages ou vérifient les rumeurs mais ne peuvent pas tout contrôler. S'ajoutent les 300 000 francs dans le projet de budget 2017, qui serviraient à indemniser les travailleur-se-s, en attendant qu'ils-elles remportent les procédures contre les employeur-se-s abusif-ve-s.

Au passage, le président rapporte que dans les maîtrises d'ouvrage de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS), les chantiers sont entourés de hautes palissades; les ouvriers sont munis d'un badge qui atteste de leur identité, sinon ils-elles ne peuvent pas accéder au chantier. C'est un coût pour la maîtrise d'ouvrage, mais la FVGLS l'assume.

A propos de bas salaires, une commissaire rappelle que les motionnaires reconnaissent qu'on ne peut pas vivre correctement à Genève avec moins de 4000 francs par mois. Elle souhaiterait savoir quelle devrait être la rémunération minimale.

M. Spuhler répond que les CCT sont le cadre de référence.

La commissaire rappelle que la magistrate Sandrine Salerno était allée jusqu'au Tribunal fédéral pour revaloriser les rémunérations des nettoyeur-se-s. La Ville a été déboutée à cause de l'existence d'une CCT, or cette convention permet des revenus misérables de 2720 francs par mois à plein-temps. Sur les bas salaires, elle rappelle aussi la bataille de son parti Ensemble à Gauche sur les rémunérations des mamans de jour.

M. Spuhler ne partage pas cet avis. Sur le nettoyage, il y a bien une convention collective. Pour lui, il suffit de la respecter. Il ne partage pas non plus la revendication salariale pour les mamans de jour, mais il reconnaît qu'un salaire de 2500 francs est trop bas pour Genève. Il réaffirme que l'objet de la motion est la lutte contre le dumping et non pas les CCT.

Le président souligne que les négociations sur les CCT doivent être réglées par les partenaires sociaux.

Motion: pas de dumping salarial chez les fournisseurs et prestataires de la Ville

Séance du 10 octobre 2017

Audition de M. Rémy Pagani, maire, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement

M. Pagani explique qu'il octroie 130 millions de francs de travaux, dont 120 millions dépendent de son département. Le reste est constitué de divers – économat, voitures, camions, etc. Sur ces 120 millions de francs, il y a des procédures régies par l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) avec des retours de soumissions avec plusieurs contrôles – par exemple: si les entreprises ont payé leurs charges, ne sont pas en faillite, ne sont pas mises à ban par l'Etat de Genève, etc. Il y a également des critères. Le critère du prix intervient à raison de plus de 60%, ensuite viennent: l'organisation du travail – par exemple, pour le Grand Théâtre, les chantiers doivent être impeccables –, le nombre d'apprentis, s'il y a des apprentis, et leur répartition – par exemple, on ne peut pas mettre des tailleurs de pierres sur des projets de sculpture. Sur l'ensemble des éléments précités, des marchés sont octroyés.

Pour le Grand Théâtre, il y a eu cinq marchés où il y a eu des recours – par exemple, celui de la pierre de taille, de la sculpture, celui de l'électricité, celui des décorations des foyers. Le Tribunal de première instance examine l'ensemble des procédures. Une série de critères sont analysés. Dans les appels d'offres, il y a des conditions à respecter.

M. Pagani n'a jamais eu, sauf une fois, de problèmes d'attribution. Toutes les procédures ont été validées par les tribunaux. Ensuite, au moment du chantier, il y a des sous-traitants. Ils doivent être annoncés. Et afin d'éviter l'existence de sous-traitants de sous-traitants, des verrous ont été mis en place. Aussi, les appels d'offres doivent être très complets, et tous les sous-traitants annoncés, sans quoi les chantiers sont fermés. Par exemple, une entreprise ne payait pas les paniers (indemnités repas). Cela a été mis en conformité. Il souligne qu'une grande attention est portée au respect des CCT par les entreprises afin d'éviter le dumping salarial. Il explique également que tous les membres du département signent une charte afin qu'ils ne puissent pas dire devant le juge qu'ils n'étaient pas au courant. Ces chartes éthiques sont un instrument de filtre et d'action.

Une commissaire demande, concernant les entreprises qui doivent annoncer les sous-traitants, s'il y a des listes noires de sous-traitants.

M. Pagani confirme qu'il y a des listes noires. Les appels d'offres et leurs résultats sont aussi transmis aux syndicats (patronaux et employés) afin qu'ils puissent les alerter. Tout comme l'Etat de Genève informe sur les entreprises indécates.

La commissaire demande combien dure l'exclusion.

Motion: pas de dumping salarial chez les fournisseurs et prestataires de la Ville

M. Pagani répond que c'est variable, cela va de six mois à un an, parfois trois ans ou toujours. En effet, certaines entreprises se mettent en faillite à répétition.

Un commissaire demande si on ne peut pas faire plus appel aux entreprises avec lesquelles cela se passe bien et qui auraient envie de plus travailler, tout en constatant qu'on ne peut pas tout le temps faire appel à elles.

M. Pagani répond qu'effectivement on ne le peut pas. La raison principale étant que la Ville de Genève est dépositaire de l'argent de la collectivité et il y a des procédures à respecter. Il y a des listes d'entreprises pour la Ville de Genève, et celles-ci peuvent s'y inscrire. Le fonctionnaire doit prendre en considération ces listes et respecter le tournus. S'il saute une entreprise, il doit le justifier. Les raisons doivent être expliquées.

Un autre commissaire revient sur les informations, sur la base des offres reçues, qui sont communiquées aux représentants du personnel pour avoir des éclaircissements.

M. Pagani précise qu'il s'agit des listes d'entreprises qui sont communiquées aux syndicats après adjudication.

Une commissaire demande comment la Ville procède pour faire appel aux petites entreprises locales; notamment dans le cadre de gros projets, comment cela est subdivisé entre les divers intervenants.

M. Pagani explique la manière de procéder en constatant qu'il n'a jamais eu de critiques de la part des associations professionnelles sur ces questions. Il cite quelques chantiers comme la Comédie, Chandieu, le Grand Théâtre. Dans ce dernier exemple, les lots d'électricité peuvent aller jusqu'à 2,5 millions de francs et là il n'y a pas de subdivision. En revanche, sur un gros chantier comme le CEVA, il y a des contrats et des choix d'entreprises qui sont faits. Les Chemins de fer fédéraux (CFF) vont par exemple choisir de répartir certains travaux sur diverses entreprises. Dans ce cas, il y a subdivision.

Il parle ensuite du chantier de la gare de Cornavin. Dans ce cas, les CFF voulaient s'adresser à des multinationales et il est intervenu pour affirmer qu'il y a des obligations pour les entreprises étrangères de s'associer et travailler avec des entreprises genevoises.

La commissaire demande ce qu'il en est du secteur Praille-Acacias-Vernets (PAV).

M. Pagani répond qu'il n'est pas responsable du PAV.

La commissaire demande si pour tous les chantiers, il y a une subdivision.

M. Pagani répond que cela concerne uniquement les chantiers d'importance, qu'il vient d'évoquer. Toutefois, cela a été plus compliqué au CEVA et a mené à du dumping salarial.

Motion: pas de dumping salarial chez les fournisseurs et prestataires de la Ville

Un commissaire demande si M. Pagani ne voit aucun problème avec le texte de la motion.

M. Pagani assure que tout est fait de manière à éviter du dumping salarial dans le cadre de la Ville de Genève.

Une autre commissaire demande quand elle entend parler de Bouygues et autres multinationales d'où viennent les ouvriers et à quel tarif ils sont payés.

M. Pagani répond que 40% du marché du travail à Genève est sous CCT, et 60% ne le sont pas. Mais la majorité des gens qui travaillent dans le bâtiment ont une CCT. Les conventions s'appliquent et il n'y a plus de dumping salarial dans ces métiers. Par contre, dans certains corps de métier, il y a des personnes qui trichent, notamment sur le taux d'activité des ouvriers en déclarant un taux très inférieur.

Le président se demande pourquoi un fonds a été voté pour lutter contre le dumping salarial si tout va bien. Il demande également si ce fonds a déjà été mis en action et à quoi il sert puisque, semble-t-il, tout va bien.

M. Pagani répond qu'il y a eu un problème dans le cadre d'Artamis. Un sous-traitant ne payait pas les charges sociales. Cet argent est donc nécessaire pour se substituer au travail du patron défaillant. Ce fonds est utile pour les cas difficiles. Et les syndicats et les patrons sont favorables à ce fonds de substitution. Il prend ensuite l'exemple des faillites où des personnes doivent être payées. Il conclut ainsi que ce fonds de compensation est très utile.

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative en charge du département des finances et du logement, accompagnée de M. Keller, adjoint de direction à la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI), et de M. Krebs, directeur adjoint du département des finances et du logement

M. Keller souhaite donner une information concernant leurs pratiques: ils se doivent d'être exemplaires. Dans le cadre de la CMAI, ils sont confrontés à des cas de dumping salarial dans le cadre d'attributions de marchés publics.

Aussi, ils travaillent sur quatre axes principaux:

- 1) l'accès aux marchés;
- 2) les exigences formulées dans le cadre des appels d'offres;
- 3) l'évaluation des offres et éventuellement des offres dumping;
- 4) la vérification sur le terrain des prestations et clauses contractuelles.

M. Keller relève que le règlement sur les marchés publics impose le respect des usages à Genève pour toute entreprise ou tout travailleur. Pour cela, ils peuvent signer soit une CCT soit un document. C'est le premier pas qui permet

Motion: pas de dumping salarial chez les fournisseurs et prestataires de la Ville

de trier les candidats. Ensuite, il y a des exigences relatives à ce cadre posé. Il permet par exemple d'identifier les entreprises qui présentent des offres trop basses et de les auditionner. Les offres trop basses sont refusées. Il indique qu'il y a des critères pour choisir les entreprises. Une fois que l'entreprise est sur le terrain, un contrôle est effectué, notamment pour lutter contre le travail au noir.

Le président commente qu'un dispositif a été voté pour lutter contre le dumping salarial et demande s'il a été utilisé.

M. Keller l'infirme.

Une commissaire demande ce qu'ils achètent à la CMAI, si cela va de la gomme au camion pompier.

M. Keller répond que c'est effectivement vaste et varié, cela va des arbres aux équipements.

Une autre commissaire veut des explications sur les offres trop basses qui sont écartées et savoir dans quel domaine elles se produisent.

M. Keller répond qu'il y a deux domaines sensibles: le nettoyage et la sécurité.

Un commissaire souhaite apporter un éclaircissement concernant le fonds voté. Il reprend les propos du président en indiquant qu'il lui semble que ce qui a été voté ne concerne pas le dumping salarial mais les défauts de paiement de charges salariales.

Une commissaire a une question concernant les impressions. Un petit imprimeur l'a contactée pour lui dire qu'auparavant les départements pouvaient contacter les petites entreprises de leur choix, ce qui était bénéfique pour leur activité. Maintenant, il y a une uniformisation, une seule grande entreprise bénéficie des mandats de la Ville de Genève et cela prive ce secteur de mandats.

M. Keller répond que c'est un domaine effectivement sensible. Au niveau de l'impression, la Ville possède un atelier d'impression qui permet d'assurer un certain nombre de travaux à l'interne. Et pour les gros volumes, la Ville s'oriente vers des entreprises de grande taille. Toutefois, il existe des petits mandats pour les fournisseurs de petite taille. Il y a donc un effort de répartition juste.

La commissaire demande si cela sort du cadre des appels d'offres.

M. Keller répond qu'il s'agit toujours d'appels d'offres, en revanche ce seront des procédures simples, de gré à gré.

Une autre commissaire a lu dans un article que des entreprises font des prix très bas car elles peuvent compenser et gagner de l'argent ailleurs. Elle aimerait savoir ce qu'il en pense.

Motion: pas de dumping salarial chez les fournisseurs et prestataires de la Ville

M. Keller répond que c'est une bonne question. Il y a effectivement des cas délicats. Certaines entreprises sont intéressées d'avoir la Ville de Genève dans leurs références, quitte à gagner moins.

Le président rappelle, en lisant un extrait du texte, pour lui dire qu'il s'agit bien de dumping salarial et qu'il a tout faux; il poursuit avec une question concernant les entreprises de nettoyage, il semble que le fonds aurait été utilisé dans ce cadre et il aimerait entendre M. Keller à ce sujet.

M^{me} Salerno rappelle qu'une proposition a été votée par le Grand Conseil, ensuite des modifications ont été faites dans le cadre de la Commission consultative instituée par le règlement sur la passation des marchés publics, qui est cantonale. Elle salue cette proposition cantonale car elle va dans le bon sens et elle est en adéquation avec ce qui est déjà pratiqué en Ville de Genève. Pour ce qui est de l'utilisation du fonds, il y a des discussions d'ordre juridique et de clarification du texte. Mais également des discussions avec le département de M. Pagani pour les questions de mise en œuvre. Or, toutes ces discussions durent depuis un an et n'ont pas encore abouti. Elle estime qu'il faut que les départements collaborent.

Séance du 7 novembre 2017

Discussion et vote

Un commissaire a un amendement concernant la deuxième invite. Il propose d'enlever «au détriment des résidents genevois». En effet, cela supposerait que le dumping salarial au détriment d'autres travailleurs est admissible. Or, ce n'est jamais admissible. Il s'agit donc de mettre un point après «dumping salarial» et d'enlever la deuxième partie de la phrase qui indique «au détriment des résidents genevois».

En complément, un commissaire propose des invites en se basant sur une proposition du 17 mars, la résolution R-213. Il accepte la modification précédente et suggère d'ajouter deux invites de la résolution R-213 en 3 et 4 à la motion M-1242. En effet, la problématique est d'actualité.

Un commissaire (PLR) pense qu'une des invites est susceptible de poser des difficultés; il lit: «écarter les sociétés pratiquant le dumping salarial» et demande comment est faite la démonstration qu'il s'agit bien d'un cas de dumping. Il demande si c'est basé sur un écart salarial à tâches égales.

Le commissaire répond qu'il y a plusieurs façons de procéder et repérer ces cas: soit des sociétés qui ne respectent pas les conventions collectives, soit dans les cas de sous-traitance. En effet, le nombre de sous-traitances induit les cas de dumping salarial. Souvent ce sont des entreprises qui viennent de loin et d'ailleurs qui ne respectent pas les usages. Un certain nombre d'entreprises joue sur la complexité de la

Motion: pas de dumping salarial chez les fournisseurs et prestataires de la Ville

chaîne. Ce n'est donc pas forcément une question d'écart salarial, mais de respect des conventions collectives ou des usages s'il n'y a pas de conventions.

Le commissaire estime que dans les domaines où il y a des conventions collectives, il y a des minima et des points de repères. Aussi, il demande si le propos est de s'assurer que les entreprises en cascade respectent les conventions et, si ce n'était pas le cas, si la responsabilité de la Ville serait engagée.

Le commissaire répond que la Ville fait déjà beaucoup d'efforts.

Un commissaire adhère à la première invite, mais a un souci avec la deuxième, car elle pourrait poser un problème aux toutes petites entreprises. Une entreprise qui met huit ouvriers sur un chantier, si elle en a un seul qui est temporaire, ne pourra plus le faire. Ce serait un retour de manivelle qu'il faut éviter, car ce sont les abus des grandes entreprises qui sont en cause et qui doivent être évités, soit celles qui utilisent des temporaires en nombre qui débarquent à Genève et ailleurs en Suisse. Cette clause devrait concerner des entreprises employant plus de 50 ou 100 personnes.

Un commissaire rappelle qu'il y a déjà eu ce débat en plénière. Ces contrats de temporaires concernent surtout les grandes entreprises. Et, parfois, certains sous-traitants importants. Il n'y a pas eu selon les syndicats à ce jour des petits sous-traitants qui engageraient du personnel, même temporairement sur les chantiers. Il a entendu en plénière des chiffres du type qu'il fallait engager seulement 0,2% de temporaires; il s'agit de garder le bon sens. Pour une petite entreprise, il y a des dérogations possibles. La volonté du Conseil municipal est de stopper les abus. Il le demande, les motionnaires et les syndicats aussi: il faut fixer une règle. Pour l'Etat, il y a un accord signé qui recommande un taux de 20%. Les syndicats demandent et recommandent 10%. On peut certes ajouter une invite pour les petites entreprises, mais il ne s'agit pas de traiter toutes les exceptions: le but est de donner un signal avec cette motion.

Le président demande s'il faut vraiment ajouter dans cette motion des invites qui viennent d'une autre résolution. Il pense qu'il faut en rester à la motion de base vu que la résolution dont on parle vient d'être votée par le Conseil municipal.

Un autre commissaire considère, en ce qui concerne cette résolution et au vu des auditions qui se sont tenues, que la Ville de Genève fait bien son travail et même de façon zélée. Aussi, il est surpris qu'on veuille ajouter des points. Il rappelle que la résolution R-213 a été votée et couvre même la motion qui est en train d'être validée. Il estime qu'ajouter l'invite de la résolution R-213 qui demande de «n'accorder des contrats, dans la passation des marchés publics, qu'aux entreprises et à leurs sous-traitants n'ayant pas commis d'infractions [...]» fait déjà doublon avec la première invite de la motion M-1242. Il a peur que tout ceci ne devienne plus très lisible et que des portes ouvertes soient enfoncées.

Motion: pas de dumping salarial chez les fournisseurs et prestataires de la Ville

Un commissaire est d'accord avec l'amendement proposé visant à enlever «au détriment des résidents genevois» car cela autoriserait le dumping pour les autres et il est en faveur d'ajouter la première invite telle quelle de la résolution R-213. Enfin, il a un petit amendement pour la deuxième invite de la résolution R-213, soit ajouter «pour les entreprises qui emploient plus de 10 employés sur les chantiers».

Le commissaire commente qu'il ne s'agit pas d'enfoncer des portes ouvertes, il y a en effet un certain nombre de problèmes. Il rappelle qu'une résolution est une déclaration du Conseil municipal et qu'une motion est une demande au Conseil administratif de prendre une mesure. Par conséquent, il estime que c'est plus fort. Il faut donc reprendre ces invites car elles complètent vraiment bien la problématique des marchés publics. Pour ce qui est de la proposition fixant le nombre à plus de 10 employés, il a peur qu'en fixant une règle, on crée des exceptions. D'autre part, en relisant la résolution dont il est question, il constate qu'on parle de conventions collectives nationales de travail, mais dans le bâtiment il y a beaucoup de conventions collectives cantonales. Dans la maçonnerie, c'est national, mais dans tous les autres secteurs, c'est cantonal. Ainsi, il faudrait le préciser et ajouter conventions nationales et cantonales.

Une commissaire est sensible à la situation qui est exposée dans cette motion, les auditions ont plutôt rassuré en regard de ce qui est fait par la Ville, et beaucoup semble déjà fait. Toutefois, elle exprime une hésitation au sujet de la deuxième invite, qui serait corrigée par l'amendement proposé par les Verts. Ainsi, le texte pourrait être voté. Enfin, pour ce qui est de l'amendement proposé par le commissaire d'Ensemble à gauche, cela devient un peu des calculs d'apothicaire qui devraient plutôt entrer dans le cadre d'un règlement que d'une motion.

Une commissaire déclare être gênée qu'on mélange deux objets. L'ordre du jour se consacre à la motion M-1242 et il ne faut pas proposer des amendements qui concernent un autre objet. Il faut recentrer la discussion. Pour ce qui est de la motion M-1242, les considérants ne peuvent pas être acceptés. La Ville est déjà très attentive à ces questions et cet objet ne rajoute rien de plus. En l'occurrence, le Parti socialiste ne va pas voter la motion M-1242. Enfin, elle demande que la distinction soit faite entre les deux objets.

Le président rappelle qu'elle sera faite au moment du vote. Chacun est libre d'amender le texte comme il l'entend, même en prenant des éléments d'un texte déjà voté. Il comprend que cela peut gêner certains mais ne peut rien faire pour empêcher cela.

Un commissaire ajoute que la référence à la résolution R-213 peut être ajoutée en commentaire mais cela ne change pas la demande qui a été convenue de prime abord dans la motion.

Motion: pas de dumping salarial chez les fournisseurs et prestataires de la Ville

Votes

La première invite demandant «d'examiner attentivement les attributions de mandats et travaux auprès des fournisseurs et prestataires de la Ville» est maintenue par 11 oui (2 EàG, 1 Ve, 2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) et 4 abstentions (S).

Suite à la proposition d'un commissaire des Verts, la deuxième invite est maintenue moyennant la suppression de la partie «au détriment des résidents genevois» pour ne laisser que «d'écarter les sociétés pratiquant le dumping salarial». Cette modification est approuvée à l'unanimité des membres présents, soit 15 oui (2 EàG, 1 Ve, 4 S, 2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC).

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois propose d'ajouter une troisième invite «n'accorder des contrats dans la passation des marchés publics qu'aux entreprises et à leurs sous-traitants n'ayant pas commis d'infractions à la convention collective de travail nationale de la construction et aux conventions collectives cantonales ou aux assurances sociales». Cette proposition est acceptée par 7 oui (2 EàG, 1 Ve, 2 MCG, 2 DC) contre 4 non (3 LR, 1 UDC) et 4 abstentions (S).

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois propose d'ajouter une quatrième invite «de n'accorder des contrats dans la passation des marchés publics qu'aux entreprises et à leurs sous-traitants s'engageant à ne pas employer plus de 10% de leurs effectifs en contrat temporaire sur les chantiers», laquelle est acceptée par 5 oui (1 Ve, 2 MCG, 2 DC) contre 4 non (3 LR, 1 UDC) et 6 abstentions (4 S, 2 EàG).

Un commissaire d'Ensemble à gauche propose le sous-amendement suivant à la quatrième invite «qu'aux entreprises *employant plus de 10 employés* et à leurs sous-traitants s'engageant à ne pas employer plus de 10% de leurs effectifs», lequel est refusé par 8 non (2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) contre 6 oui (2 EàG, 4 S) et 1 abstention (Ve).

Le président met alors aux voix la motion ainsi amendée, laquelle est acceptée par 8 oui (2 EàG, 1 Ve, 2 MCG, 2 DC, 1 S) contre 4 non (3 LR, 1 UDC) et 3 abstentions (S).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'examiner attentivement les attributions de mandats et travaux auprès des fournisseurs et prestataires de la Ville;
- d'écarter les sociétés pratiquant le dumping salarial;
- de n'accorder des contrats dans la passation des marchés publics qu'aux entreprises et à leurs sous-traitants n'ayant pas commis d'infractions à la

Motion: pas de dumping salarial chez les fournisseurs et prestataires de la Ville

convention collective de travail nationale de la construction et aux conventions collectives cantonales ou aux assurances sociales;

- de n'accorder des contrats dans la passation des marchés publics qu'aux entreprises et à leurs sous-traitants s'engageant à ne pas employer plus de 10% de leurs effectifs en contrat temporaire sur les chantiers.

M. Amar Madani (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, chers collègues, permettez-moi en préambule d'interroger les économistes qu'on a ici dans la salle sur une situation pour le moins inédite. Comment peut-on expliquer qu'une économie prospère, dynamique, créatrice de richesses et qui de surcroît enregistre un taux de croissance supérieur à la moyenne connaît en même temps un fort taux de chômage accompagné d'un lot de précarité, d'effritement du pouvoir d'achat et de baisse des salaires? C'est le cas malheureusement de notre canton et de la ville de Genève qui en dépit de tous ces éléments favorables enregistrent année après année un taux de chômage des plus élevés du pays. Je vous invite, Mesdames et Messieurs, à consulter le communiqué de presse de l'Etat de Genève qui a publié aujourd'hui le rapport sur la pauvreté dans le canton de Genève – vous serez très étonnés. Mesdames et Messieurs, la pauvreté aujourd'hui n'est plus un tabou.

Face à un tel constat il faudrait d'abord s'interroger sur les causes qui ont conduit à une telle situation, avant de voir comment y remédier et pouvoir enfin esquisser des pistes afin de contrecarrer ce fléau qu'est le chômage, et cela avant qu'il devienne chronique. La Ville se doit d'être exemplaire en matière d'engagement du personnel et à ce titre son rôle de collectivité publique locale ne doit pas se limiter à fournir des documents administratifs, à entretenir des routes ou à assurer un service de voirie. Elle se doit d'être un employeur responsable et modèle, non seulement vis-à-vis de son administration municipale...

Le président. Vous avez raison de vous interrompre pour obtenir le silence, c'est la seule façon de procéder. Continuez...

M. Amar Madani. ... donc la Ville se doit d'être responsable et un employeur responsable non seulement vis-à-vis de son administration municipale, mais également au niveau de ses différents partenariats. A ce titre, la Ville doit avoir son mot à dire concernant les prestataires avec qui elle traite. Il faut savoir, Mesdames et Messieurs, que notre Ville consacre chaque année des sommes considérables pour des prestations de services fournies par des partenaires externes. C'est pourquoi de notre point de vue, ces prestataires doivent se plier aux exigences et aux conditions de la Ville, et comme le dit l'adage: «Qui paye l'orchestre choisit la musique.»

Motion: pas de dumping salarial chez les fournisseurs et prestataires de la Ville

A ce propos et à travers cette motion, la Ville de Genève est invitée à veiller à examiner avec la plus grande vigilance les attributions de ses mandats aux prestataires et entreprises, de sorte qu'ils jouent le jeu de l'engagement local et qu'ils ne pratiquent pas le dumping salarial. Il faut relever que malheureusement le constat à l'heure actuelle n'est pas des plus réjouissants, des entreprises bénéficiant de ces mandats continuent d'employer des travailleurs exogènes pratiquant un dumping salarial en l'absence de toute CCT digne de ce nom. Je pense en outre qu'il est plus judicieux et responsable de choisir des entreprises locales afin d'aider nos petites et moyennes entreprises (PME) et dynamiser notre économie. L'exemple des calendriers que les membres de notre plénum ont reçu à la fin de l'année dernière nous a laissés perplexes: ils étaient imprimés en Chine. Par ailleurs, le Mouvement citoyens genevois s'étonne que la Ville de Genève n'ait toujours pas adhéré à la directive cantonale sur la préférence cantonale initiée par le magistrat Mauro Poggia et je pense que c'est la dernière commune qui n'y a pas adhéré.

Enfin, permettez-moi de vous rappeler le cas de cette annonce d'une entreprise genevoise qui proposait 1700 francs par mois pour un poste de secrétaire administrative. Mesdames et Messieurs, 1700 francs par mois en 2018 c'est l'esclavagisme des temps modernes. Pour éviter ces cas nocifs et nuisibles dans notre économie et par-delà notre société, je vous invite, Mesdames et Messieurs, à voter massivement cette motion et à demander à l'exécutif de faire davantage. Je vous remercie pour votre patience.

M. Alfonso Gomez (Ve). Nous voterons effectivement cette motion, d'autant plus que nous sommes tombés d'accord en commission pour l'amender légèrement. Ainsi, la dernière invite qui était proposée se libelle ainsi: «d'écarter les sociétés pratiquant le dumping salarial.» C'est tout le dumping salarial bien entendu que les uns et les autres nous combattons et condamnons dans cette enceinte. Pour bien signifier le vote de ce Conseil municipal, nous avons également rajouté le fait de n'accorder des contrats dans les passations des marchés publics qu'aux entreprises et sous-traitants qui n'engagent pas d'employés avec des contrats temporaires qui dépassent le fameux taux de 10%. Nous avons déjà eu ce débat ici, on a vu et on entend encore aujourd'hui à diverses reprises les syndicats se plaindre qu'un certain nombre d'entreprises utilisent de manière systématique, en tout cas dans la construction, ces contrats temporaires. Nous soutenons cette motion parce qu'aujourd'hui la protection des travailleurs et surtout de ceux qui ont les salaires les plus faibles et qui se trouvent sur des marchés concurrentiels, pour le dire ainsi, souffre en quelque sorte de cette concurrence et qu'il y a un certain nombre de règles que les entités publiques se doivent de soutenir et de respecter. Pour toutes ces raisons, les Verts, nous soutiendrons cette motion telle qu'amendée par la commission des finances.

Motion: pas de dumping salarial chez les fournisseurs et prestataires de la Ville

M^{me} Maria Vittoria Romano (S). Chers collègues, en préambule j'aimerais juste dire que le Parti socialiste a toujours combattu et combatta toujours le dumping salarial. Il va sans dire que la Ville se doit d'être exemplaire en ce qui concerne le choix des prestataires et des fournisseurs, elle doit assurer qu'il n'y ait pas de la sous-enchère salariale. Maintenant, à part une personne et je ne me rappelle pas laquelle, nous nous sommes tous abstenus en commission des finances non pas parce que l'objet était proposé par le Mouvement citoyens genevois – une fois n'est pas coutume – mais parce qu'il y avait des termes qui ne nous convenaient pas du tout. Entre-temps ces termes ont été enlevés et ça va donc déjà mieux.

Par contre, il y a quand même deux choses qu'on aimerait dire ici. D'abord sur l'utilité de l'objet aujourd'hui, nous avons voté à l'unanimité, vous vous en souvenez peut-être, la résolution R-213 qui a été discutée en long et en large dans cette enceinte en octobre 2017. Son sujet est pratiquement le même qu'ici. La deuxième chose concerne le fait que la Ville s'est dotée de moyens concrets pour lutter contre le dumping salarial dans la proposition PR-1074. Cette proposition que nous avons votée demande l'ouverture de deux crédits budgétaires de 300 000 francs chacun, destinés d'une part à financer deux mandats de surveillant-e-s dans les commissions paritaires genevoises, et d'autre part à doter l'ouverture d'un fonds de responsabilité solidaire qui permettra justement, je ne sais pas si vous vous rappelez, d'indemniser les ouvriers et ouvrières lésé-e-s. Depuis, tout entrepreneur qui remporte un appel d'offres est tenu d'attester la fiabilité des sous-traitants du début à la fin du contrat. Les sanctions sont en amende là où la sous-traitance en chaîne est prohibée. Cette disposition a été négociée avec les syndicats et le patronat, donc beaucoup de choses ont déjà été faites. En plus, il y a un règlement sur les marchés publics qui impose le respect des usages à Genève pour toute entreprise ou tout travailleur. Il faut donc une convention collective de travail (CCT) ou un document qui s'engage à respecter les usages. Il y a une kyrielle d'exigences qui permettent une sélection en connaissance de cause et ensuite des contrôles sur le terrain.

Nous estimons, le Parti socialiste, qu'on enfonce une fois de plus des portes ouvertes et en plus de ça il y a un amalgame avec la résolution R-213. Le Parti socialiste aimerait donc qu'on soit un peu plus efficace dans notre manière de travailler – on parle toujours d'efficacité dans cette enceinte – car comme il a déjà été mentionné précédemment, notre ordre du jour est kilométrique. La résolution R-213 a été estimée être un objet très important et a été votée pratiquement par les représentants de tous les partis. Pourquoi envoyer des choses en commission, travailler et prendre du temps en audition? Nous, on a vraiment un gros problème avec ça. Ce qu'on devrait faire prochainement par contre, c'est auditionner M^{me} Salerno sur ce dispositif qu'on a voté dans cette enceinte et qui a été mis en place, pour déterminer si c'est un outil...

Motion: pas de dumping salarial chez les fournisseurs et prestataires de la Ville

Le président. Un instant... Madame Annick Ecuyer, vous n'avez pas à prendre de photos durant la session. Continuez, Madame...

M^{me} Maria Vittoria Romano. ... de vraiment lui poser les questions et voir si ce dispositif est utile, est pertinent et adéquat. Alors, pour finir nous allons quand même voter cette motion dans la version amendée mais on espère pouvoir être un peu plus efficaces dans le futur. Merci.

Le président. Merci. Le bureau a décidé de clore la liste. La parole est à M^{me} Carron.

M^{me} Anne Carron (DC). Mes propos rejoindront ce qui a déjà été dit par les uns et les autres, à savoir que la problématique traitée par cette motion est en grande partie couverte par la résolution R-213 que le Parti démocrate-chrétien a soutenue en octobre 2017 et c'est ce qui nous a amenés à voter ce soir cette motion dans sa version amendée. Nous n'aurions pas voté le texte initial de cette motion tel quel car il aurait pu laisser penser que le dumping salarial est admissible lorsqu'il ne concerne pas les résidents genevois, ce qui n'est bien sûr pas tolérable. Nous aurions aussi volontiers adouci les considérants de cette motion mais c'est sur les seules invites que nous avons à voter et nous confirmerons ce soir notre vote de commission malgré le fait, je le répète, que nous n'adhérons pas à certaines affirmations assez péremptoires contenues dans les considérants.

Donc, le Parti démocrate-chrétien rejoint les préoccupations évoquées par les motionnaires, à savoir que le dumping salarial n'est pas acceptable, que toutes les entreprises d'où qu'elles viennent doivent se conformer aux règles en vigueur en Suisse et à Genève. Notre canton est un canton prospère qui génère une forte activité économique, la population augmente, les chantiers se multiplient pour créer de nouveaux logements et construire les infrastructures nécessaires. Et bien sûr, dans cette effervescence il y a des risques d'abus. Outre les chantiers sur lesquels elle est maître d'ouvrage, la Ville de Genève a recours à de nombreux fournisseurs et prestataires de services pour le fonctionnement de son administration et la délivrance de ses prestations, il est donc important qu'elle s'assure avec une attention soutenue que les règles en matière de marchés publics et les prescriptions légales soient bien respectées par les entreprises qu'elle sollicite.

Alors, la Ville fait déjà beaucoup d'efforts et nous avons eu en commission des explications très claires sur la pratique dans le cadre de l'attribution de marchés publics, sur les critères pour choisir les entreprises et sur les exigences imposées par le règlement sur les marchés publics, qui permettent d'identifier

Motion: pas de dumping salarial chez les fournisseurs et prestataires de la Ville

les entreprises qui présentent des offres trop basses et de les écarter si des cas de dumping sont avérés. Donc, le job est fait mais, comme cela a été rappelé en parlant du chantier du CEVA, le risque sur les gros chantiers de voir des entreprises indélicates passer au travers des mailles du filet ne peut être écarté. Alors certains diront, et l'ont déjà dit tout à l'heure, que l'on enfonce des portes ouvertes avec cette motion et qu'il n'y a rien à ajouter vu que la résolution R-213 a déjà été acceptée par notre Conseil, mais nous le savons tous, une résolution n'a pas de caractère très contraignant contrairement à une motion qui demande au Conseil administratif de prendre une mesure.

Dans cette perspective nous renverrons cette motion au Conseil administratif en lui demandant de faire ce qu'il fait déjà et de le faire sans relâche. En parlant de la résolution R-213, ma collègue Astrid Rico-Martin rappelait au nom du Parti démocrate-chrétien que le but des marchés publics est d'assurer une saine concurrence et de garantir la protection des travailleurs, et que ce but peut être atteint par la loi en vigueur si on y accorde suffisamment de vigilance, donc nous demandons au Conseil administratif de poursuivre dans cette voie. Je vous remercie.

M. Jacques Pagan (UDC). Chers collègues, nous avons consacré trois séances à l'examen de ce texte. Je dois dire que c'était absolument passionnant parce que les questions qui ont fusé de tous côtés et qui s'adressaient tout particulièrement aux auteurs de cette motion étaient terriblement pertinentes. Je dois dire que j'ai appris beaucoup grâce aux gens de la gauche, aux gens du centre et aux gens de la droite. J'ai trouvé que c'était tout à fait remarquable.

A l'issue de ces discussions nous avons entendu M. Rémy Pagani, nous avons entendu des hauts fonctionnaires de l'administration municipale, nous avons entendu M^{me} Salerno, nous avons discuté en long et en large des mérites de ce texte. Bien entendu, nous n'avons trouvé personne dans notre commission qui soit pour le dumping salarial, ce qui est déjà un bon signe quant à la suite des opérations. J'aimerais vous dire quand même que nous avons été très impressionnés, en tout cas moi en particulier, par les explications très détaillées fournies par M. Rémy Pagani et de celles fournies par certains des hauts fonctionnaires qui s'occupent de ces marchés publics. Nous arrivons à la conclusion qu'on le veuille ou non que la Ville fait son travail et qu'il n'y a aucune raison de ne pas faire confiance au personnel en charge d'étudier ces questions-là. Je dois dire que certains des bancs d'en face sont exactement du même avis. Enfin, c'est difficile de dire non à un texte contre le dumping salarial. Mais nous, nous maintenons, je maintiens que la Ville fait son travail et qu'il n'y a aucune raison de remuer encore une fois le couteau dans une plaie qui est inexistante ou d'enfoncer des portes ouvertes. Puis, également comme l'a dit M^{me} Romano, deux des invités de cette fameuse résolution R-213 ont été intégrées a posteriori dans ce nouveau

Motion: pas de dumping salarial chez les fournisseurs et prestataires de la Ville

texte. Cette résolution, ma foi elle est là, elle demande au Conseil administratif d'avoir une certaine action, d'agir. Eh bien nous attendons du Conseil administratif qu'il fasse le nécessaire dans ce sens.

L'Union démocratique du centre, avec d'autres mais qui aujourd'hui semblent faire marche arrière, a été le seul parti à prôner le non en fonction du fait que la Ville fait son travail, que la résolution R-213 est là et qu'elle va déployer ses effets. Par conséquent, nous jugeons ce texte pour ce qui nous concerne comme étant inutile. Alors, si vous voulez l'envoyer au Conseil administratif pour lui rappeler de nouveau à toutes fins utiles l'existence de cette résolution qui n'est pas nommément visée dans ce texte, pourquoi pas. Mais autrement, je crois qu'il faut éviter de multiplier les interventions et de mobiliser inutilement le Conseil administratif. Je crois qu'il fait son travail, l'administration fait son travail.

Une petite remarque encore pour terminer. Ne nous trompons pas de cible, n'est-ce pas? Il est apparu bien clairement au cours des débats que le texte proposé ne vise que le problème du dumping en général, rien d'autre. Il n'est pas question des bilatérales, il n'est pas question des textes internationaux ou quoi que ce soit d'autre. Cette motion vise également le travail au noir, enfin toutes les disparités possibles que l'on peut observer en matière de rémunération, de conditions de salaires des employés, de telle sorte qu'il n'y ait pas de perturbation dans le marché du travail. Elle ne vise absolument pas la politique européenne des bilatérales, comme je vous l'ai donc dit. On ne s'attaque pas non plus, le Mouvement citoyens genevois l'a reconnu, au problème des frontaliers, alors que dans le fond dans les considérants ce n'est pas tout à fait ce qui nous avait été indiqué. Et enfin, les conventions collectives de travail sont appréciées, ne sont pas contestées non plus par les auteurs de cette motion, ce qui nous rassure au plus haut point. Alors voilà, l'Union démocratique du centre fait confiance à la Ville, part de l'idée que le nécessaire a été fait au niveau du Conseil municipal par l'adoption de cette résolution R-213 en date du 18 octobre 2017 et c'est pour ça que l'Union démocratique du centre refusera ce texte.

M. Daniel Sormanni (MCG). Oui... Pour te faire plaisir, Maria... Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, on va rappeler deux, trois règles du règlement de ce Conseil municipal: une résolution n'a pas la même portée qu'une motion, une résolution c'est une déclaration du Conseil municipal. Le Conseil administratif n'est pas du tout tenu de s'y conformer. Alors je ne dis pas que le Conseil administratif ne fait rien, simplement cette motion a resserré les mailles du filet, resserré encore un petit peu les mailles du filet et c'est nécessaire vous le savez bien. Elle vise effectivement à empêcher ou en tout cas à essayer d'empêcher, parce qu'on ne peut jamais être absolu, le dumping salarial au sens large du terme. C'est d'autant plus nécessaire aujourd'hui que les règles

Motion: pas de dumping salarial chez les fournisseurs et prestataires de la Ville

bougent et que même l'Union européenne envisage de ne plus demander aux entreprises ou aux travailleurs détachés d'être soumis aux règles du pays dans lequel ils vont travailler. Vous voyez bien qu'on continue, en tout cas dans un certain sens, la déréglementation que nous condamnons mais on n'a rien à dire en ce qui concerne l'Union européenne et par conséquent nous devons nous, ici, protéger nos travailleurs au sens large du terme d'un éventuel dumping salarial.

Deux mots sur la responsabilité solidaire. Oui, cette responsabilité solidaire a été votée, nous l'avons soutenue, sauf erreur c'est même moi qui avais fait le rapport, et j'aimerais bien savoir si on aura peut-être l'occasion de demander si elle est en vigueur. Parce que je n'ai rien entendu dans ce sens-là et j'ai même plutôt entendu des employeurs se plaindre que ce n'était pas encore le cas. Alors en effet, on peut se poser la question car une fois que ça a été voté il faut que ça soit mis en application. Est-ce que c'est mis en application dans les départements de la Ville? J'ai entendu il y a très peu de temps que ce n'était pas encore le cas. Ce sera donc une chose à vérifier parce que visiblement les milieux patronaux se plaignaient encore il y a peu que ce n'était pas encore effectif malgré que ça ait été voté ici dans ce Conseil municipal.

Donc voyez-vous, Mesdames et Messieurs, je crois qu'on a intérêt quand même à resserrer les mailles du filet pour protéger nos travailleurs. Aujourd'hui on voit que la gauche réclame un salaire minimum à 4200 francs, ce n'est pas pour rien, c'est bel et bien parce qu'il y a un certain nombre de problèmes et que nous avons donc intérêt à veiller le mieux possible. Le Conseil administratif fait beaucoup d'efforts, je le lui reconnais volontiers, mais une motion ce n'est pas une résolution, une motion appelle une mesure du Conseil administratif, ce qui n'est pas le cas d'une résolution.

Par conséquent, je vous invite à voter cette motion et je rappelle aussi ce qu'a dit M. Gomez, vous pouvez transmettre, Monsieur le président, qu'on a aussi modifié la règle en ce qui concerne les travailleurs temporaires. On a abaissé cette norme à 10% parce qu'il y a un certain nombre d'entreprises qui abusent. Alors évidemment ça peut pénaliser peut-être quelques petites entreprises mais il peut toujours y avoir des exceptions qui sont justifiées. Je rappelle que c'est une motion et non une résolution, que certaines entreprises abusent du travail temporaire et que dans le travail temporaire il y a du dumping salarial. Donc on a resserré les mailles du filet pour prendre des poissons encore plus petits. Donc je vous invite à voter la motion, merci.

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous assistons ces cinq dernières années à la mise en place réelle, concrète de la société à deux vitesses que nous redoutons tous et qui malheureusement s'inscrit dans notre économie. Nous avons deux critères qui le

Motion: pas de dumping salarial chez les fournisseurs et prestataires de la Ville

démontrent incontestablement. D'abord, le doublement de l'augmentation des Colis du cœur – vous allez derrière la Migros de l'avenue Vibert et vous constaterez que tous les mardis passablement de nos concitoyennes et concitoyens sont obligés d'aller y chercher deux repas par semaine pour compléter leur fin de mois. Et puis, de mémoire 18% des personnes assistées par l'Hospice général sont des travailleurs pauvres, c'est-à-dire des gens qui travaillent mais qui doivent quand même être assistés par l'Hospice général. Ça c'est une réalité, sans parler du chômage qui est lancinant dans notre République sans que malheureusement personne n'agisse concrètement face à cette situation. Pire encore, Mesdames et Messieurs, compte tenu de la situation économique dans laquelle nous trouvons. Si vous regardez là aussi la statistique, jamais le canton ne s'est aussi bien porté du point de vue économique. Le produit intérieur brut augmente et les bénéfices augmentent, ce qui va d'ailleurs se répercuter sur les impôts sur les bénéfices que certains veulent diminuer. Nous avons donc une responsabilité très importante pour combattre cette société à deux vitesses, notamment en augmentant les salaires et en protégeant les travailleurs. Je me permets quand même de polémiquer un peu notamment par rapport à l'Union démocratique du centre, Mesdames et Messieurs.

Le président. C'est tout à fait le moment, Monsieur Pagani...

M. Rémy Pagani. Oui, non mais, après je reviendrai à cette motion. J'ai lu dernièrement, la semaine dernière, que M^{me} Blocher, pour ne pas la nommer, critiquait les contraintes imposées par les syndicats qui avaient une puissance décuplée, ce qui n'est en l'occurrence pas vrai parce que je vous rappelle que dans notre canton 60% des travailleurs ne sont pas protégés par des conventions collectives. Quand j'étais syndicaliste, j'avais demandé – comme ça se passe en France voisine, d'ailleurs –, dès le moment où un syndicat sent qu'il y a du dumping salarial dans une branche, qu'une convention soit automatiquement étendue à la seule demande d'un partenaire ou l'autre, des patrons ou des syndicats.

Malheureusement, dans notre pays ça ne se passe pas comme ça et tant que cette situation perdurera, notamment concernant la sous-enchère salariale répétée car c'est bien ça qu'il faut encore prouver, le dumping salarial structurel existera. C'est un aspect macroéconomique que je tenais à expliquer et cela étant dit, nous les collectivités publiques, nous ne pourrions pas lutter contre ce phénomène même si nous sommes exemplaires. Avec 40% l'ensemble des salariés de ce canton protégés par des conventions collectives, on est l'un des meilleurs cantons conventionnés alors que dans d'autres cantons c'est 30%, voire que 10% du marché du travail qui est régulé par des conventions collectives

Motion: pas de dumping salarial chez les fournisseurs et prestataires de la Ville

protégeant les travailleurs dans le cadre d'un partenariat social bien senti. Voilà, Mesdames et Messieurs.

En ce qui concerne la motion, alors c'est extrêmement simple. S'agissant de la première invite: «d'examiner attentivement les attributions des mandats et travaux auprès des fournisseurs et prestataires de la Ville», nous le faisons. S'agissant de la deuxième invite: «d'écarter les sociétés pratiquant le dumping salarial», nous le faisons aussi sur des bases juridiques, c'est-à-dire que, comme je vous l'ai expliqué en commission, c'est le Canton qui met à ban des entreprises et nous reprenons systématiquement cette mise à ban même si nous n'avons pas les moyens juridiques avec des éléments concrets. On n'est pas très documentés mais on reprend les décisions cantonales. S'agissant de la troisième invite: «de n'accorder des contrats dans les passations des marchés publics qu'aux entreprises et à leurs sous-traitants n'ayant pas commis d'infraction à la convention collective de travail nationale de la construction et aux conventions collectives cantonales ou aux assurances sociales», nous le faisons dans la mesure où les entreprises sont condamnées et sont mises à ban six mois ou une année. Nous les écartons systématiquement parce qu'elles n'arrivent pas à avoir les certificats. Et enfin, Mesdames et Messieurs, quant à la dernière invite qui est beaucoup plus intéressante parce que c'est quelque chose que nous ne faisons pas: «de n'accorder des contrats dans la passation des marchés publics qu'aux entreprises et à leurs sous-traitants s'engageant à ne pas employer plus de 10% de leurs effectifs en contrat temporaire sur les chantiers», nous avons introduit la semaine dernière ou la semaine d'avant l'exigence que les entreprises qui soumissionnent les marchés publics que nous offrons pour à peu près 130 millions par année certifient et s'engagent à ne pas employer plus de 10% de travailleurs temporaires.

Cela étant, Mesdames et Messieurs, pourquoi la loi n'a pas changé? Ça c'est une petite pique que je fais à certains... C'est parce qu'il y a un certain nombre de personnes dans les milieux de droite, pas dans les milieux de gauche, je me suis renseigné, qui ont fait des recours contre les décisions du Grand Conseil, notamment sur l'exigence des 10% dans la loi et nous sommes en procédure de recours. Nous appliquons ces 10% quand bien même nous sommes en procédure de recours et quelque part nous le faisons à bien plaisir. J'attends avec sérénité que le Tribunal fédéral, mais ça sera dans deux ou trois ans – parce que certains s'ingénient à reculer l'échéance –, soit en mesure d'imposer à toutes les entreprises et à toutes les collectivités publiques d'avoir 10% maximum des effectifs en contrat de travail temporaire. Donc, Mesdames et Messieurs, tout est réalisé mais je vous encourage quand même à voter cette motion parce que ça fait du bien d'être soutenu. Merci.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'examiner attentivement les attributions de mandats et travaux auprès des fournisseurs et prestataires de la Ville;
- d'écarter les sociétés pratiquant le dumping salarial;
- de n'accorder des contrats dans la passation des marchés publics qu'aux entreprises et à leurs sous-traitants n'ayant pas commis d'infractions à la convention collective de travail nationale de la construction et aux conventions collectives cantonales ou aux assurances sociales;
- de n'accorder des contrats dans la passation des marchés publics qu'aux entreprises et à leurs sous-traitants s'engageant à ne pas employer plus de 10% de leurs effectifs en contrat temporaire sur les chantiers.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

9. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu le projet de délibération suivant:

- PRD-168, de *M^{mes} et MM. Simon Brandt, Patricia Richard, Alain de Kalbermatten, Helena Rigotti, Pierre Scherb et Adrien Genecand*: «Pour une utilisation souple du plan d'utilisation du sol (PUS)».

10. Interpellations.

Le président. Nous avons reçu les interpellations orales et écrite suivantes:

- IO-275, de *M. Daniel Sormanni*: «BGE veut-il dire «Belgique/Genève, retour à la case départ»?»;
- IO-276, de *M^{me} Maria Pérez*: «Bibliothèque de Genève: du déni à la reconnaissance, un chemin de croix pour les salariés»;

- IO-277, de *M^{mes} et MM. Simon Brandt, Florence Kraft-Babel, Michèle Roulet, Guy Dossan, Patricia Richard et Adrien Genecand*: «Bibliothèque de Genève: l'épithète d'une politique?»;
- IE-57, de *M. Tobias Schnebli*: «Lieu de naissance, Ramallah, Israël, jusqu'à quand le Service de l'état civil falsifiera-t-il l'Histoire?».

11. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu la question écrite suivante:

- QE-493, de *M. Pierre Scherb*: «Excès de bruit sur les terrasses».

Séance levée à 23 h 10.

SOMMAIRE

| | |
|--|------|
| 1. Exhortation | 5466 |
| 2. Communications du Conseil administratif | 5466 |
| 3. Communications du bureau du Conseil municipal | 5466 |
| 4. Pétitions. | 5466 |
| 5. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 13 juin 2017 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 352 680 francs destiné à replanter les arbres abattus pour des raisons sanitaires et de sécurité à la fin de l'année 2016, ainsi qu'aux travaux d'aménagements en découlant sur l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais, côté avenue du Mail (PR-1243 A) | 5467 |
| 6. Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 17 octobre 2017 de M ^{mes} et MM. Grégoire Carasso, Emmanuel Deonna, Ariane Arlotti, Brigitte Studer, Albane Schlechten, Alfonso Gomez, Jean-Philippe Haas, Souheil Sayegh et Daniel Sormanni: «Trois terrains de beach-volley au parc des Franchises» (M-1320 A) | 5509 |
| 7. Motion du 16 janvier 2018 de M ^{mes} et MM. Amar Madani, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Thomas Zogg, François Bärtschi et Yasmine Menétrey: «La Ville de Genève peut éviter la fermeture d'offices de poste sur son territoire» (M-1333) | 5518 |
| 8. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 14 septembre 2016 de M ^{mes} et MM. Amar Madani, François Bärtschi, Danièle Magnin, Laurent Leisi, Yasmine Menétrey, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Daniel Sormanni et Pascal Spuhler: «Pas de dumping salarial chez les fournisseurs et prestataires de la Ville» (M-1242 A) | 5532 |
| 9. Propositions des conseillers municipaux | 5557 |

10. Interpellations 5557

11. Questions écrites 5558

Le mémorialiste:
Ramzi Touma